



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi de règlement du budget  
et d'approbation des comptes pour 2023

PROGRAMME 131  
Création



PROGRAMME 131  
**Création**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

### Christopher MILES

Directeur général de la création artistique

Responsable du programme n° 131 : Création

Le programme 131 « Création » soutient la diversité et le renouvellement de l'offre culturelle à toutes les étapes de la vie d'une œuvre : commande, création, production, diffusion et conservation.

L'année 2023 a été marquée d'une part par le retour de la fréquentation dans les lieux de spectacle vivant et d'expositions d'arts visuels à un niveau équivalent à la période d'avant crise sanitaire, d'autre part par le maintien d'un taux d'inflation élevé qui a fortement grevé les budgets artistiques des structures tant nationales que locales.

Le ministère de la Culture a conduit en 2023 les actions suivantes en faveur de la création artistique :

- **Un renforcement des politiques de la création artistique dans un contexte de forte inflation**

L'État a poursuivi son action en 2023 en faveur des politiques de la création dans tous les territoires en consolidant les moyens accordés aux équipes, artistes, labels et autres lieux en région, dans le domaine du spectacle vivant et des arts visuels. Ainsi, la priorité a été donnée au soutien des marges artistiques des labels, fragilisées par l'inflation élevée et à la mise au plancher des labellisations déjà actées.

Face à une forte augmentation des prix de l'énergie, le ministère de la Culture est également venu en soutien à plus d'une centaine de lieux labellisés, en débloquant une enveloppe exceptionnelle de 3,5 M€ permettant de prendre en charge une partie du surcoût de l'énergie, au-delà des mesures transversales mises en place par le gouvernement.

L'engagement financier de l'État en faveur des festivals s'est également poursuivi en 2023 avec 31,9 M€ de crédits consommés sur le P131, permettant d'accompagner 595 manifestations culturelles dans le développement de leurs projets artistiques et/ou culturels dans tous les territoires.

- **Le soutien à l'emploi artistique et aux artistes auteurs**

En 2023, le Ministère a renforcé son soutien à l'emploi artistique et aux artistes-auteurs.

Des crédits complémentaires ont ainsi été mobilisés en gestion 2023 pour assurer le paiement de l'ensemble des aides du Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (Fonpeps), pour un montant total de 58,9 M€ (en LFI 2023, les crédits budgétés s'élevaient à 29,4 M€). Ce dispositif réformé au 1<sup>er</sup> janvier 2023 vise à favoriser les embauches à durée indéterminée et l'allongement des contrats des artistes et techniciens du spectacle vivant.

La mise en œuvre du plan artistes-auteurs s'est également poursuivie en 2023. Ainsi, le régime social des auteurs a été précisé et clarifié avec la publication de l'instruction interministérielle n° DSS/5B/DGCA/2023/6 du 12 janvier 2023, notamment en matière d'affiliation, d'assiette sociale, de contribution diffuseur ou de précompte. Plusieurs mesures ont eu pour objectif de favoriser l'accès des artistes-auteurs à leurs droits sociaux : l'abaissement du seuil d'accès aux indemnités journalières, l'amélioration du dispositif de rachat de cotisations prescrites ou encore la résolution des dysfonctionnements liés à l'URSSAF du Limousin.

Le conseil d'administration de la Sécurité sociale des artistes-auteurs a été désigné après une enquête de représentativité, et il a procédé à la fin du premier semestre 2023 à la création de sa commission d'action sociale. Le décret du 28 août 2020, relatif à la nature des activités et des revenus des artistes-auteurs et à la composition du conseil d'administration de tout organisme agréé prévu à l'article R.382-2 du code de la sécurité sociale, véritable pierre angulaire du statut d'artiste-auteur, a ainsi été entièrement mis en œuvre aujourd'hui.

Par ailleurs, le lancement en juin 2023 d'un observatoire des artistes-auteurs, dont la première réunion de travail a eu lieu en septembre 2023, permet désormais de connaître finement la structuration des revenus des artistes-auteurs.

Enfin, les versements réalisés au bénéfice de l'ACOSS ont été supérieurs aux montants budgétés en 2023 (le montant de l'exécution s'élève à 30,9 M€ contre 21,7 M€ budgétés en LFI 2023), l'État contribuant ainsi au soutien du pouvoir d'achat des créateurs par la prise en charge d'une fraction des cotisations sociales des artistes-auteurs ainsi que d'une fraction de la contribution dues par les diffuseurs.

- **Le renforcement des moyens des opérateurs nationaux et établissements assimilés**

A l'instar des autres lieux de la création en régions, les établissements nationaux du spectacle vivant et des arts visuels ont connu une reprise de la fréquentation de leurs publics et ont été également fortement impactés par l'inflation des coûts de fonctionnement. Les moyens des opérateurs nationaux ont été renforcés en 2023 afin d'assurer le maintien de leurs marges artistiques dans le domaine chorégraphique, musical, lyrique ou théâtral. Les capacités d'investissement de l'EPPGHV, établissement en charge du Parc de la Villette, ont également renforcées en 2023, donnant ainsi à cet établissement les moyens de poursuivre la rénovation des installations de ce parc de près de 55 hectares, en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

La stratégie nationale en faveur du secteur de l'artisanat d'art a été lancée en mai 2023 pour 3 ans. Porté conjointement par le ministère de la Culture et le ministère en charge de l'Économie, le plan métiers d'art vise à renforcer le soutien des pouvoirs publics du secteur à travers des mesures concrètes autour de cinq grands axes : jeunesse, formation, territoires, innovation et international. Ce plan, qui mobilise les Manufactures nationales (Cité de la céramique de Sèvres et Limoges, établissement public du Mobilier national) doit se poursuivre en 2024.

- **La poursuite des projets de rénovation des équipements de la création artistique**

Le ministère a poursuivi les chantiers de travaux en cours, notamment par le démarrage des travaux de rénovation complète de la salle Jean Vilar au Théâtre national de Chaillot en janvier 2023, qui devraient s'achever en 2026. Ces travaux permettront d'améliorer la performance énergétique globale du bâtiment et de réaliser des économies d'énergie.

La construction du nouveau bâtiment devant réunir les services administratifs de l'EPPGHV s'est achevée fin 2023, permettant aux équipes de l'établissement d'intégrer un bâtiment à haute performance énergétique, en remplacement des différents bâtiments modulaires très vétustes.

Dans le domaine des arts visuels, les travaux de relocalisation du Centre national des arts plastiques (CNAP) ont débuté à l'automne 2023 sur le site de Pantin. Dans l'attente de la livraison du bâtiment à l'horizon 2026, un site transitoire a également été trouvé pour le CNAP dans le 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris afin de libérer les locaux de la Défense à compter de 2024. A terme, le site devrait regrouper en un lieu unique le siège de l'établissement ainsi que les réserves abritant les 100 000 œuvres de la collection.

A l'automne 2023, le ministère a dû se résoudre à abandonner le projet de Cité du théâtre qui devait réunir sur le site de Berthier trois établissements nationaux (Odéon, Comédie Française et le Conservatoire national supérieur d'art dramatique-CNSAD). En effet, des surcoûts importants (de l'ordre de +51 % par rapport à l'enveloppe budgétaire initiale) ont été identifiés lors de la remise de l'APS consolidé en 2021. Les pistes

d'économies étudiées par la maîtrise d'ouvrage conduisaient à remettre en cause les objectifs fonctionnels de regroupement sur un même site de ces trois établissements. Le dossier de Cité du théâtre n'étant plus viable ni économiquement, ni culturellement, le ministère a fait le choix d'accompagner différemment ses établissements dans leurs futurs projets, par la recherche de locaux complémentaires en bi-site pour le CNSAD, par le financement d'aménagement d'espaces de stockage sur le site Berthier pour l'Odéon et de travaux de rénovation des équipements techniques et scéniques pour la Comédie-Française.

Le ministère de la Culture a apporté également son soutien financier à des projets d'investissements structurants en régions, notamment dans le cadre de la nouvelle génération 2021-2027 des contrats de plan État-Région (CPER).

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

### **OBJECTIF 1 : Inciter à l'innovation et à la diversité de la création**

INDICATEUR 1.1 : Place de la création dans la programmation des structures de production subventionnées

### **OBJECTIF 2 : Donner des bases économiques et professionnelles solides à la création**

INDICATEUR 2.1 : Équilibre financier des opérateurs

INDICATEUR 2.2 : Promotion de l'emploi artistique

### **OBJECTIF 3 : Augmenter la fréquentation du public dans les lieux culturels sur l'ensemble du territoire**

INDICATEUR 3.1 : Fréquentation des lieux subventionnés

### **OBJECTIF 4 : Diffuser davantage les oeuvres et les productions culturelles en France et à l'étranger**

INDICATEUR 4.1 : Effort de diffusion territoriale

INDICATEUR 4.2 : Intensité de représentation et de diffusion des spectacles

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

#### 1 – Inciter à l'innovation et à la diversité de la création

### INDICATEUR

#### 1.1 – Place de la création dans la programmation des structures de production subventionnées

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part de la programmation de créations dans les fauteuils mis en vente	%	Non déterminé	Non déterminé	>45	37	absence amélioration	>45

#### Commentaires techniques

##### Sources des données :

Collecte de données auprès des opérateurs du spectacle vivant (Opéra national de Paris, Opéra-Comique, Comédie-Française, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg, Chaillot - Théâtre national de la Danse). Pour les Centres Dramatiques Nationaux (CDN) les données sont collectées via application SIBIL (Système d'Information BILleterie) en cours de déploiement.

##### Mode de calcul :

N1/N2 en % où :

- N1 = Nombre de fauteuils mis à la vente dans le cadre de la programmation de créations au cours des saisons n-3/n-2, n-2/n-1 et n-1/n. On entend par création une première présentation au public français d'une œuvre ou une nouvelle production d'une œuvre créée antérieurement.
- N2 = Nombre total de fauteuils mis à la vente au cours des saisons n-3/n-2, n-2/n-1 et n-1/n pour les opérateurs du spectacle vivant, saisons n-3/n-2, n-2/n-1 et année civile n-1 pour les Centres Dramatiques Nationaux.

Les données sont calculées sur trois saisons antérieures (ici, 2019/2020, 2020/2021 et 2021/2022), à l'exception des Centres Dramatiques Nationaux dont les données sont recueillies sur l'année civile 2019, 2021 et 2022.

### ANALYSE DES RÉSULTATS

L'indicateur présenté permet de mesurer la part de la création dans la programmation des opérateurs et structures subventionnées du spectacle vivant (opérateurs et CDN), et grâce à l'enquête labels les résultats de l'indicateur ont pu être reconstitués pour les années précédentes.

	Unité	Indicateur de contexte	Tendance attendue pour l'évolution	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Réalisation
Part de la programmation de créations dans les fauteuils mis en vente	%	Non	en Hausse	45	43	42	41	37

Le résultat de l'indicateur pour 2023 est à 37 % et perd 4 points au regard de celui de l'an passé et reste inférieur à celui d'avant la crise Covid-19. Toutefois, compte tenu de la construction de cet élément de mesure qui se calcule sur trois saisons, les données comprennent également la période de la pandémie. Ainsi

l'analyse tendancielle de cet indicateur est difficile à interpréter. La part des places mises en vente et liées à une nouvelle création est très variable selon les lieux observés.

Ainsi, pour les sept opérateurs nationaux du spectacle vivant, l'indicateur s'élève à 45 %, avec un léger tassement des jauges offertes pour les nouvelles créations qui passent de 782 551 places mises à la vente en 21/22 à 723 160 pour la saison 22/23. Pour les institutions dites de répertoire (Comédie-Française et Opéra national de Paris), la part des places mises en vente pour la création est de 37,35 % et se stabilise pour la saison 2022/2023 avec notamment à une baisse du nombre de créations de 5 à 3 pour la Comédie-Française. L'ONP a quant à lui diminué le nombre total de production de 33 à 31, mais augmenté les nouvelles production/création de 11 à 12.

Hors institutions dites de répertoire (soit pour l'Opéra-Comique, l'Odéon, la Colline, Chaillot, le TNS) l'indicateur est à 65,3 %. On remarque que le Théâtre national de la Colline avec un taux de 76,81 % suivi par l'Odéon avec 75,40 % tirent le résultat global des 5 structures bien au-delà de la moyenne. Pour la Colline, ce niveau élevé de places mises à la vente pour une création s'explique par un allongement de l'exploitation « Racine carrée du verbe être » validant ainsi un des fondamentaux du plan « Mieux produire, mieux diffuser ».

S'agissant des centres dramatiques nationaux (CDN) la part des fauteuils mis à la vente pour de nouvelles créations est de 25 % et représente plus de 650 000 fauteuils mis à la vente pour la création sur une jauge globale de plus 1 360 000 places (soit presque 50 % des fauteuils de l'indicateur), en raison de la baisse des marges artistiques constatées sur la période dans un contexte de forte inflation.

## OBJECTIF

### 2 - Donner des bases économiques et professionnelles solides à la création

## INDICATEUR

### 2.1 - Équilibre financier des opérateurs

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part des fonctions supports au budget	%	58	53	56	54	amélioration	<55
Taux de ressources propres des opérateurs du spectacle vivant	%	27,4	42,4	>39	44,8	cible atteinte	>43

#### Commentaires techniques

##### Sources des données :

Collecte de données auprès des opérateurs du spectacle vivant (Opéra national de Paris, Opéra-Comique, Cité de la musique-Philharmonie de Paris, Comédie-Française, EPPGHV, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg, Chaillot - Théâtre national de la Danse).

##### Mode de calcul :

1<sup>re</sup> ligne : N1/N2 en % où :

N1 = Montant des crédits de paiement inscrits sur les enveloppes de personnel et de fonctionnement de la destination relative aux fonctions support, issu du tableau des dépenses par destination de la liasse budgétaire GBCP.

N2 = Montant des crédits de paiement inscrits sur les enveloppes fonctionnement et personnel du tableau des autorisations budgétaires de la liasse budgétaire GBCP.

2<sup>e</sup> ligne :  $(N1-N3)/(N2-N3)$  en % où :

N1 = Montant des autres produits, issu du tableau situation patrimoniale de la liasse budgétaire GBCP pour l'année civile considérée

N2 = Total des produits issus du tableau situation patrimoniale de la liasse budgétaire GBCP

N3 = Somme des produits non encaissables issus du tableau de situation patrimoniale de l'année N (reprises sur amortissements, dépréciations et provisions + produits de cession d'éléments d'actifs + quote-part au résultat des financements rattachés à des actifs).

Il faut noter que les recettes propres intègrent notamment les dons, legs et mécénat.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

L'équilibre financier des structures repose notamment sur leur capacité à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement et à mobiliser des ressources propres.

Concernant le premier sous-indicateur, les établissements poursuivent leurs efforts visant à contenir le poids des fonctions support, malgré l'évolution mécanique de certaines dépenses de fonctionnement (entretien des bâtiments, assurances, sécurité, charges de personnel). La réalisation pour 2023 s'établit à 54 %, soit un taux conforme à la cible fixée (inférieure à 55 %). Par rapport à 2022, l'augmentation moyenne des fonctions support pour l'ensemble des opérateurs concernés est de 7,04 %, en raison de l'inflation et de multiples hausses cumulatives qu'elles soient énergétiques, salariales et de révisions de prix pour les marchés courants (gardiennage, nettoyage ...).

Le second sous-indicateur permet de mesurer la capacité des établissements à s'autofinancer en mobilisant des ressources propres, notamment en recherchant de nouveaux mécènes ou en développant les recettes de billetterie. Pour la saison 22/23, l'indicateur est à 44,8 %, supérieure à la cible prévue à 43 %. Le niveau des recettes a progressé, il confirme la reprise d'activité constatée depuis 2022, en concomitance à la sortie de la crise sanitaire. Sur l'ensemble des opérateurs du spectacle vivant, les ressources propres sont passées, en valeur, de 238 128 119 € à 259 736 354 € soit une progression de 9 %.

## INDICATEUR

### 2.2 – Promotion de l'emploi artistique

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Spectacle vivant : part de la masse salariale artistique dans la masse salariale totale	%	21,9	24,7	>27	22,4	absence amélioration	>28
Arts visuels : part des crédits d'acquisition et de commandes versés directement à des artistes dans les budgets des FRAC et du CNAP	%	9	6,5	9	5,33	absence amélioration	9

### Commentaires techniques

#### Sources des données :

Collecte de données auprès des opérateurs du spectacle vivant (Opéra national de Paris, Opéra-Comique, Comédie-Française, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg, Chaillot - Théâtre national de la Danse) et enquêtes DGCA pour les arts visuels.

#### Mode de calcul :

1<sup>re</sup> ligne :  $N1/N2$  en % où :

N1 = Montant des crédits de paiement inscrits sur l'enveloppe personnel de la destination « dépenses artistiques », sous destination « masse salariale » issu du tableau " dépenses par destination " de la liasse budgétaire GBCP, pour les saisons n-3/n-2, n-2/n-1 et n-1/n.

N2 = Total des produits issus du tableau situation patrimoniale de la liasse budgétaire GBCP, pour les saisons n-3/n-2, n-2/n-1 et n-1/n.

2<sup>e</sup> ligne :  $N1 / N2$  en % où :

N1 = Montant des acquisitions et des commandes réalisées auprès d'artistes par les FRAC et le CNAP + Montant des acquisitions et des commandes réalisées auprès des galeries par les FRAC et le CNAP x 50 % (coefficient correctif qui permet de ne pas prendre en compte dans le calcul de l'indicateur la part versée aux galeristes pour de telles transactions) ;

N2 = Budget global des structures concernées (CNAP, FRAC).



## ANALYSE DES RÉSULTATS

**Pour le spectacle vivant, l'indicateur mesure la part de la masse salariale des institutions consacrée aux rémunérations versées à des artistes. Il permet de veiller au maintien d'un niveau minimal d'emploi artistique pour le** secteur du spectacle vivant. Pour la saison écoulée, la part de la masse

salariale artistique dans la masse salariale totale des établissements s'établit à 22,4 % (-2,3 points par rapport à 2022). Les années 2021 et 2022 étaient des années totalement atypiques, en raison du report de programmation lié aux annulations pendant le Covid et de la diminution des dépenses de masse salariale fixe (exonération de charges sociales).

Pour les arts visuels, les acquisitions des Fonds Régionaux d'Art Contemporain (FRAC) sont cofinancées par l'État et les régions sur proposition de comités techniques d'achat indépendants. Pour 2023, l'indicateur diminue d'1,2 point passant de 6,5 % à 5,3 %. L'analyse des données concernant le CNAP et les FRAC est la suivante :

- Depuis 2019, le budget du CNAP consacré aux acquisitions a légèrement augmenté mais moins rapidement que le reste du budget de l'établissement, entraînant une baisse de la part de ces crédits dans le budget total. Il s'établit à 1,3 M€ en crédits d'acquisition. La part des crédits d'acquisition et de commandes versés aux artistes diminue ainsi de 9 % en 2019 à 6 % en 2023, l'établissement faisant face à des dépenses en hausse, liées à la préparation de son futur déménagement, et à l'inflation. Pour la période plus récente, la part des crédits du CNAP consacrés aux acquisitions et à la commande publique diminue d'1 point par rapport à 2022, passant de 7 % à 6 % ;
- Pour les Fonds Régionaux d'Art Contemporain, l'indicateur pour 2023 est à 5 % soit 1 point de moins qu'en 2022 (6,3 %). Les budgets consacrés aux acquisitions (galeries et artistes) sont en baisse par rapport à l'année 2022. Pour l'ensemble des FRAC (sauf pour Limousin et Alsace), le budget des acquisitions diminue de 33 % passant de 3,7 M€ à 2,8 M€.

Les établissements ont dû faire face à la hausse de leurs charges en raison de l'inflation. En conséquence, les budgets alloués au soutien à la création pour l'acquisition d'œuvres sont à la baisse. De plus, certains FRAC sont confrontés à des problèmes internes ne permettant pas de remplir leurs missions d'acquisitions : postes vacants, réserves en cours de réhabilitation par exemple.

**OBJECTIF****3 – Augmenter la fréquentation du public dans les lieux culturels sur l'ensemble du territoire****INDICATEUR mission****3.1 – Fréquentation des lieux subventionnés**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Spectacle vivant : Fréquentation payante des lieux subventionnés	Nb	Non déterminé	4991451	5 400 000	5 207 615	amélioration	5 800 000
Spectacle vivant : Part du public scolaire dans la fréquentation payante des lieux subventionnés	%	Non déterminé	partiel	16	15,1	absence amélioration	17
Spectacle vivant : Part des jeunes (hors scolaires) dans la fréquentation payante	%	Non déterminé	17	13	16	cible atteinte	13
Arts visuels : Fréquentation totale des lieux subventionnés	Nb	2 635 910	3204305	> 2 900 000	4 043 343	cible atteinte	>3 000 000
Arts visuels : Part du public scolaire dans la fréquentation totale des lieux subventionnés	%	11	14	13	14	cible atteinte	15

**Commentaires techniques**Sources des données :

Pour le spectacle vivant : enquêtes DGCA pour les centres dramatiques nationaux, les scènes nationales et les opéras nationaux en région et collecte de données auprès des opérateurs du spectacle vivant (Opéra national de Paris, Opéra-Comique, Cité de la musique-Philharmonie de Paris, Comédie-Française, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg, Chaillot - Théâtre national de la Danse, Centre national de la danse et EPPGHV) ;

Pour les arts visuels : enquêtes DGCA pour les fonds régionaux d'art contemporain (FRAC), les centres d'art et collecte de données auprès du Palais de Tokyo, du Jeu de Paume, de la Cité de la céramique Sèvres-Limoges et de l'EPPGHV (seulement depuis 2020).

Mode de calcul :

1<sup>re</sup> ligne : N1 = Nombre de places vendues au siège pour l'ensemble d'une saison (année civile n-1 pour les CDN et Scènes Nationales) dans les structures subventionnées du spectacle vivant considérées.

2<sup>e</sup> ligne : N1/N2 en % où :

N1 = Nombre de places vendues au siège dans le cadre de sorties scolaires (classes accompagnées) pour l'ensemble d'une saison dans les structures subventionnées du spectacle vivant considérées (hors CDN et opéras nationaux en région) ;

N2 = Nombre de places vendues au siège pour l'ensemble d'une saison (année civile n-1 pour les CDN et Scènes Nationales) dans les structures subventionnées du spectacle vivant considérées (hors CDN et opéras nationaux en région).

3<sup>e</sup> ligne : N1/N2 en % où :

N1 = nombre de places vendues dans le cadre du tarif « public jeune » pour l'ensemble d'une saison. Le périmètre est élargi aux CDN, SN (année civile n-1) et au Centre national de la danse en 2020. Les données intégrées à ce titre ne correspondent pas à un seuil d'âge unique, les pratiques des salles dans ce domaine étant encore diversifiées (moins de 26 ans, moins de 28 ans, etc.).

N2 = nombre total de places vendues au siège des lieux de spectacles subventionnés de la saison n-1 / n (année civile n-1 pour les CDN, SN).

4<sup>e</sup> ligne : N1 = Nombre cumulé de visiteurs dans les murs et hors les murs des lieux de création et de diffusion des arts plastiques subventionnés de l'année civile n.

Les chiffres de fréquentation des structures subventionnées en région sont le fruit d'estimations.

5<sup>e</sup> ligne : N1/N2 en % où :

N1 = Nombre cumulé de visiteurs en sortie scolaire (classes accompagnées) dans les murs et hors les murs.

N2 = Nombre cumulé de visiteurs dans les murs et hors les murs des lieux de création et de diffusion des arts plastiques subventionnés de l'année civile n.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Le ministère de la Culture encourage le développement de la fréquentation des lieux culturels subventionnés, notamment par les jeunes publics. Les sous-indicateurs retenus mesurent, d'une part, le niveau de

fréquentation des lieux subventionnés du spectacle vivant et des arts visuels et, d'autre part, la proportion du public scolaire et du public jeune dans cette fréquentation.

Les données des opérateurs et assimilés de la création artistique, des labels et réseaux (spectacle vivant et arts visuels) et des structures labellisées des arts visuels (FRAC et centres d'art) y figurent. L'enquête Label a permis de reconstituer l'ensemble des données sur les années antérieures. Elles sont détaillées ci-après :

	Unité	Indicateur de contexte	Tendance attendue pour l'évolution	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Réalisation
Spectacle vivant : Fréquentation payante des lieux subventionnés	Nb	Non	Stabilité	1 864 175	4 991 451	5 207 615
Spectacle vivant : Part du public scolaire dans la fréquentation payante des lieux subventionnés	%	Non	Hausse	13,7	10,1	15,1
Spectacle vivant : Part des jeunes (hors scolaires) dans la fréquentation payante	%	Non	Hausse	8	11	16
Arts visuels : Fréquentation totale des lieux subventionnés	Nb	Non	Stabilité	> 3 000 0000	3 204 305	4 043 343
Arts visuels : Part du public scolaire dans la fréquentation totale des lieux subventionnés	%	Non	Stabilité	15	14	14

Pour le spectacle vivant : pour 2023, la fréquentation payante (collectée via SIBIL) a continué de progresser, +5 % par rapport à 2022 mais est légèrement inférieure à la cible de 5,8 millions fixée pour 2023. Toutefois si l'on prend également en compte les places exonérées, la fréquentation globale se situe au-dessus de la cible, à 5 812 090 spectateurs.

Malgré des taux de remplissages très satisfaisants, le niveau de fréquentation globale est inférieur à celui d'avant crise en raison d'une diminution du nombre de représentations offertes sur la période, dans un contexte de réduction des marges artistiques des labels. Pour l'ensemble des structures du panel de l'indicateur, la fréquentation globale (payante et exonérée) était de 6,6 millions lors de la saison 2018-2019, soit une perte de 12 % entre ces deux périodes.

Concernant les deux indicateurs de fréquentation scolaire et du public jeune, l'enquête label réalisée par la direction générale de la création artistique a permis de collecter l'ensemble des données pour les CDN et SN sur les années 2020, 2021 et 2022 et ainsi de consolider les indicateurs des années crise Covid-19. On constate une fréquentation scolaire en augmentation en passant de 10,1 % à 15,1 % et une fréquentation du public jeune aussi en progression passant de 11 % à 16 %.

Les retours d'informations des structures pour la saison écoulée font état d'une progression de la fréquentation des publics même si des annulations ont été enregistrées en raison des mouvements sociaux de l'automne 2022 et du printemps 2023.

Pour les arts visuels (FRAC, Centres d'art et opérateurs du secteur) : la fréquentation globale est en augmentation de plus de 7 points entre 2022 et 2023. En volume cela se traduit par 278 126 visiteurs en plus. Cependant, une analyse par structures montre :

- Une baisse pour les FRAC et les CAC de 8,1 points (2 567 574 visiteurs en 2022 contre 2 357 413 en 2023),
- Une hausse pour les structures telles que le Jeu de Paume ou l'Établissement Public du Parc de la Grande Halle de la Villette. La plus forte hausse étant pour l'EPPGHV dont le nombre de visiteurs est

passé de 723 000 en 2022 à 1 097 181 pour 2023. L'exposition Ramsès a permis à l'établissement d'accueillir plus de 850 000 personnes, en moins de six mois.

La part du public scolaire dans la fréquentation totale est de 14 %, identique à 2022. Il est à souligner que les données composant ce ratio évoluent : en volume, le nombre des scolaires est inférieur à 2022 en passant de 419 254 à 408 144 enfants en 2023 (N1) et suit la tendance baissière de la fréquentation totale décrite précédemment pour les FRAC et CAC (N2). Avec des éléments variants de façon identique, le ratio n'évolue pas.

## OBJECTIF

### 4 – Diffuser davantage les oeuvres et les productions culturelles en France et à l'étranger

## INDICATEUR

### 4.1 – Effort de diffusion territoriale

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Spectacle vivant : taux de représentations en tournée hors ville siège des structures de production et de diffusion subventionnées	%	Non déterminé	non déterminé	>35	45	cible atteinte	>37
Arts visuels : taux des manifestations hors les murs réalisées par les FRAC	%	68	67	>75	79	cible atteinte	>80

### Commentaires techniques

#### Sources des données :

Pour le spectacle vivant : Données collectées via l'application SIBIL pour les centres chorégraphiques nationaux, des opéras nationaux en région et des centres dramatiques nationaux, ainsi que données collectées auprès des opérateurs (Opéra national de Paris, Opéra-Comique, Comédie-Française, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg, Chaillot – Théâtre national de la Danse).

Pour les arts visuels : bilans d'activités des FRAC.

#### Mode de calcul :

1<sup>re</sup> ligne : N1/N2 en % où :

N1 = Nombre de représentations des spectacles hors ville siège (dans ou en dehors de la région d'origine en France et à l'étranger) au cours des saisons n-3/n-2, n-2/n-1 et n-1/n pour les opérateurs, saison n-3/n-2, année civile n-2 et n-1 pour les centres dramatiques nationaux, centres chorégraphiques nationaux, années civiles n-3, n-2 et n-1 pour les opéras nationaux en région ;

N2 = Nombre total de représentations des spectacles offertes au cours des saisons n-3/n-2, n-2/n-1 et n-1/n pour les opérateurs, saisons n-3/n-2, n-2/n-1 et année civile n-1 pour les centres dramatiques nationaux, centres chorégraphiques nationaux et scènes nationales, années civiles n-3, n-2 et n-1 pour les opéras nationaux en région.

2<sup>e</sup> ligne : N1/N2 en % où :

N1 = Nombre d'expositions réalisées par les FRAC hors les murs en France et à l'étranger ; N2 = Nombre total d'expositions réalisées par les FRAC (dans et hors les murs) en France et à l'étranger.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

L'objectif poursuivi vise à améliorer la diffusion et la circulation des œuvres et des productions culturelles auprès du public, en France et à l'étranger. Le premier indicateur évalue l'effort de rayonnement territorial des structures subventionnées visant à donner l'occasion à d'autres publics de découvrir les manifestations

et spectacles programmés. Le deuxième indicateur mesure l'intensité de la diffusion et de l'exploitation des spectacles.

Le tableau ci-dessous intègre les données des CDN et SN obtenues grâce à l'enquête sur les labels. Il permet de reconstituer la réalisation des indicateurs depuis 2021.

	Unité	Indicateur de contexte	Tendance attendue pour l'évolution	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 réalisation	2023 réalisation
Spectacle vivant : taux de représentations hors ville siège des structures de production et de diffusion subventionnées	%	Non	Hausse	24	35	44	43	45
Arts visuels : taux des manifestations hors les murs réalisées par les FRAC	%	Non	Hausse	82	81	68	79	79

Le sous-indicateur 4.1.1 pour le spectacle vivant est à 45 % en 2023 (pour la saison automne 2022-juin 23 pour les 7 opérateurs nationaux et l'année civile 2022 pour les CDN et SN), soit en augmentation de 2 points par rapport à l'an passé. Pour l'ensemble des structures du périmètre du sous-indicateur cela représente plus de 26 000 représentations dont plus de 12 000 sont jouées hors les murs. La mission de diffusion confiée aux établissements du spectacle vivant est remplie et dépasse la cible prévue.

Le sous-indicateur 4.1.2 concerne les arts visuels : le taux des manifestations hors les murs pour 2023 de 79 % est stable par rapport à 2022 et il se rapproche de la valeur d'avant la crise Covid-19. En volume, cela représente pour l'ensemble des données FRAC collectées (hors Alsace et Limousin n'ayant pas communiqué leurs données) 502 expositions dont 399 se sont déroulées hors les murs.

Le sous-indicateur 4.2.1 mesure la durée d'exploitation moyenne des spectacles sur une saison et dans un même lieu. Il est le reflet d'une politique volontariste du ministère de la Culture cherchant à augmenter le nombre de représentations des spectacles au cours d'une saison, ce qui a une influence positive sur l'économie du secteur et l'élargissement des publics visés.

Les données ont pu être collectées pour l'ensemble des structures du périmètre de l'indicateur (opérateurs, CDN, SN). Les années 2021 et 2022 ont pu être reconstituées.

	Unité	Indicateur de contexte	Tendance attendue pour l'évolution	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Réalisation
Nombre moyen de représentations au siège par spectacle et sur une saison	ratio	Non	Stabilité	2,9	2,7	2,6	2	2,9

Pour 2023, l'indicateur (s'appuyant sur la saison automne 2022-juin 23 pour les 7 opérateurs nationaux et l'année civile 2022 pour les CDN et SN) est à 2,9 représentations par spectacle et il est inférieur à la cible fixée à 3,6. Sur la saison écoulée, 5 201 spectacles ont été joués 15 058 fois. Si on analyse les données pour les opérateurs, cela se traduit par 533 spectacles qui ont généré 2 737 représentations, soit un ratio de 5,14 représentations par spectacles. Pour les CDN et SN, 4 668 spectacles ont été joués 12 321 fois soit un ratio de 2,6 représentations par spectacles.

Si certains établissements disposent de ratio en progression, la majorité des structures déplorent une baisse en 2022 par rapport à la période d'avant la crise sanitaire. Plusieurs causes sont mises en avant par les structures. Tout d'abord, les derniers reports liés au Covid-19 ont généré la multiplicité des projets avec des contraintes de calendriers à la reprise de l'activité en 2022 : cela a réduit la disponibilité des équipes ; les spectacles ont été plus nombreux sur des durées plus courtes. De plus, la reprise progressive de la

fréquentation après la crise sanitaire a conduit à une certaine prudence concernant la jauge mise à la vente. Enfin, les mouvements sociaux de l'automne 2022 et du printemps 2023 ont provoqué de nombreuses annulations (pour un opérateur cela s'est traduit par 43 annulations sur 299 représentations prévues).

## INDICATEUR

### 4.2 - Intensité de représentation et de diffusion des spectacles

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre moyen de représentations par spectacle dans les murs et par lieu sur une saison	ratio	Non déterminé	3,6	3,6	2,9	absence amélioration	>3,6

#### Commentaires techniques

##### Sources des données :

Enquêtes DGCA auprès des centres dramatiques nationaux et des scènes nationales, données collectées auprès des opérateurs (Opéra national de Paris, Opéra-Comique, Cité de la musique-Philharmonie de Paris, Comédie-Française, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg, Chaillot - Théâtre national de la Danse, EPPGHV).

##### Mode de calcul :

:N1 / N2 avec :

N1 = Nombre total de représentations (toutes salles confondues) au siège dans les réseaux de diffusion considérés durant la saison n-1/n pour les opérateurs, durant l'année civile n-1 pour les centres dramatiques nationaux et scènes nationales ;

N2 = Nombre total de spectacles diffusés au siège dans les institutions considérées durant la saison n-1/n pour les opérateurs, durant l'année civile n-1 pour les centres dramatiques nationaux et scènes nationales.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

L'objectif poursuivi vise à améliorer la diffusion et la circulation des œuvres et des productions culturelles auprès du public, en France et à l'étranger. Le premier indicateur évalue l'effort de rayonnement territorial des structures subventionnées visant à donner l'occasion à d'autres publics de découvrir les manifestations et spectacles programmés. Le deuxième indicateur mesure l'intensité de la diffusion et de l'exploitation des spectacles.

Le tableau ci-dessous intègre les données des CDN et SN obtenues grâce à l'enquête sur les labels. Il permet de reconstituer la réalisation des indicateurs depuis 2021.

	Unité	Indicateur de contexte	Tendance attendue pour l'évolution	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 réalisation	2023 réalisation
Spectacle vivant : taux de représentations hors ville siège des structures de production et de diffusion subventionnées	%	Non	Hausse	24	35	44	43	45
Arts visuels : taux des manifestations hors les murs réalisées par les FRAC	%	Non	Hausse	82	81	68	79	79

Le sous-indicateur 4.1.1 pour le spectacle vivant est à 45 % en 2023 (pour la saison automne 2022-juin 23 pour les 7 opérateurs nationaux et l'année civile 2022 pour les CDN et SN), soit en augmentation de 2 points par rapport à l'an passé. Pour l'ensemble des structures du périmètre du sous-indicateur cela représente plus

de 26 000 représentations dont plus de 12 000 sont jouées hors les murs. La mission de diffusion confiée aux établissements du spectacle vivant est remplie et dépasse la cible prévue.

Le sous-indicateur 4.1.2 concerne les arts visuels : le taux des manifestations hors les murs pour 2023 de 79 % est stable par rapport à 2022 et il se rapproche de la valeur d'avant la crise Covid-19. En volume, cela représente pour l'ensemble des données FRAC collectées (hors Alsace et Limousin n'ayant pas communiqué leurs données) 502 expositions dont 399 se sont déroulées hors les murs.

Le sous-indicateur 4.2.1 mesure la durée d'exploitation moyenne des spectacles sur une saison et dans un même lieu. Il est le reflet d'une politique volontariste du ministère de la Culture cherchant à augmenter le nombre de représentations des spectacles au cours d'une saison, ce qui a une influence positive sur l'économie du secteur et l'élargissement des publics visés.

Les données ont pu être collectées pour l'ensemble des structures du périmètre de l'indicateur (opérateurs, CDN, SN). Les années 2021 et 2022 ont pu être reconstituées.

	Unité	Indicateur de contexte	Tendance attendue pour l'évolution	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Réalisation
Nombre moyen de représentations au siège par spectacle et sur une saison	ratio	Non	Stabilité	2,9	2,7	2,6	2	2,9

Pour 2023, l'indicateur (s'appuyant sur la saison automne 2022-juin 23 pour les 7 opérateurs nationaux et l'année civile 2022 pour les CDN et SN) est à 2,9 représentations par spectacle et il est inférieur à la cible fixée à 3,6. Sur la saison écoulée, 5 201 spectacles ont été joués 15 058 fois. Si on analyse les données pour les opérateurs, cela se traduit par 533 spectacles qui ont généré 2737 représentations, soit un ratio de 5,14 représentations par spectacles. Pour les CDN et SN, 4 668 spectacles ont été joués 12 321 fois soit un ratio de 2,6 représentations par spectacles.

Si certains établissements disposent de ratio en progression, la majorité des structures déplorent une baisse en 2022 par rapport à la période d'avant la crise sanitaire. Plusieurs causes sont mises en avant par les structures. Tout d'abord, les derniers reports liés au Covid-19 ont généré la multiplicité des projets avec des contraintes de calendriers à la reprise de l'activité en 2022 : cela a réduit la disponibilité des équipes ; les spectacles ont été plus nombreux sur des durées plus courtes. De plus, la reprise progressive de la fréquentation après la crise sanitaire a conduit à une certaine prudence concernant la jauge mise à la vente. Enfin, les mouvements sociaux de l'automne 2022 et du printemps 2023 ont provoqué de nombreuses annulations (pour un opérateur cela s'est traduit par 43 annulations sur 299 représentations prévues).

## Présentation des crédits et des dépenses fiscales

### 2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>						
01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	265 872 231 265 166 272	68 384 000 255 928	484 014 280 473 963 620		26 070 005	818 270 511 765 455 825
02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	47 452 353 51 249 676	18 253 891 28 053 850	64 292 807 54 328 606		6 752 542	129 999 051 140 384 674
06 – Soutien à l'emploi et structurations des professions			62 719 160 94 103 943			62 719 160 97 094 294
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>313 324 584</b>	<b>86 637 891</b>	<b>611 026 247</b>	<b>0</b>	<b>1 010 988 722</b>	<b>1 010 988 722</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+410 000 (hors titre 2)			+410 000	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-4 759 959 (hors titre 2)			-4 759 959	
Total des AE ouvertes		1 006 638 763 (hors titre 2)			1 006 638 763	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>319 406 299</b>	<b>28 309 778</b>	<b>622 396 169</b>	<b>32 822 547</b>	<b>1 002 934 793</b>	

#### 2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>						
01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	265 872 231 265 162 177	54 106 000 1 428 354	482 014 277 472 342 204		35 680 005	801 992 508 774 612 739
02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	47 452 353 50 551 380	31 604 781 26 536 254	62 392 807 55 721 211		6 752 542	141 449 941 139 561 387
06 – Soutien à l'emploi et structurations des professions			62 719 160 94 103 943			62 719 160 96 180 161
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>313 324 584</b>	<b>85 710 781</b>	<b>607 126 244</b>	<b>0</b>	<b>1 006 161 609</b>	<b>1 006 161 609</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+410 000 (hors titre 2)			+410 000	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+5 282 158 (hors titre 2)			+5 282 158	
Total des CP ouverts		1 011 853 767 (hors titre 2)			1 011 853 767	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>317 789 775</b>	<b>27 964 608</b>	<b>622 167 358</b>	<b>42 432 547</b>	<b>1 010 354 287</b>	



## 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	258 853 451 264 323 953	48 099 839 27 078 367	460 932 559 465 039 057	14 466 000 27 033 670	782 351 849 783 475 047	782 351 849 783 475 047
02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	23 415 718 12 529 828	5 217 000 1 054 128	57 341 468 62 650 145	3 387 781 1 645 562	89 361 967	89 761 967 77 879 662
06 – Soutien à l'emploi et structurations des professions	1 351 938		50 019 160 99 452 352		50 019 160	50 019 160 100 804 290
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>282 269 169</b>	<b>53 316 839</b>	<b>568 293 187</b>	<b>17 853 781</b>	<b>921 732 976</b>	<b>922 132 976</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>278 205 718</b>	<b>28 132 495</b>	<b>627 141 554</b>	<b>28 679 232</b>		<b>962 158 999</b>

## 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	258 853 451 264 382 573	25 849 839 5 185 602	458 932 556 462 850 487	14 466 000 35 433 670	758 101 846	758 101 846 767 852 332
02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	22 666 608 20 255 354	25 217 000 355 547	55 441 468 63 427 139	3 387 781 7 545 562	106 712 857	107 112 857 91 583 602
06 – Soutien à l'emploi et structurations des professions	1 395 018		50 019 160 99 452 352		50 019 160	50 019 160 100 847 370
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>281 520 059</b>	<b>51 066 839</b>	<b>564 393 184</b>	<b>17 853 781</b>	<b>914 833 863</b>	<b>915 233 863</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>286 032 945</b>	<b>5 541 149</b>	<b>625 729 978</b>	<b>42 979 232</b>		<b>960 283 304</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	278 205 718	313 324 584	319 406 299	286 032 945	313 324 584	317 789 775
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	-5 750 531	0	4 193 832	2 076 696	0	2 577 308
Subventions pour charges de service public	283 956 249	313 324 584	315 212 467	283 956 249	313 324 584	315 212 467
Titre 5 – Dépenses d'investissement	28 132 495	86 637 891	28 309 778	5 541 149	85 710 781	27 964 608
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	28 132 495	64 867 110	28 309 778	5 541 149	63 940 000	27 964 608
Subventions pour charges d'investissement	0	21 770 781	0	0	21 770 781	0

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 6 – Dépenses d'intervention	627 141 554	611 026 247	622 396 169	625 729 978	607 126 244	622 167 358
Transferts aux ménages	783 802	1 324 566	1 146 780	777 600	1 349 679	1 057 380
Transferts aux entreprises	188 713 589	171 392 128	194 136 757	188 938 440	172 744 555	194 810 659
Transferts aux collectivités territoriales	61 361 896	73 493 589	59 212 690	58 298 014	66 184 499	57 664 131
Transferts aux autres collectivités	376 282 267	364 815 964	367 899 942	377 715 924	366 847 511	368 635 188
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	28 679 232	0	32 822 547	42 979 232	0	42 432 547
Dotations en fonds propres	28 029 232	0	32 532 547	42 329 232	0	42 142 547
Dépenses de participations financières	650 000	0	290 000	650 000	0	290 000
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>1 010 988 722</b>			<b>1 006 161 609</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-4 349 959			+5 692 158	
<b>Total*</b>	<b>962 158 999</b>	<b>1 006 638 763</b>	<b>1 002 934 793</b>	<b>960 283 304</b>	<b>1 011 853 767</b>	<b>1 010 354 287</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2022	Prévues en LFI pour 2023	Ouvertes en 2023	Ouverts en 2022	Prévus en LFI pour 2023	Ouverts en 2023
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	94 253		410 000	94 253		410 000
<b>Total</b>	<b>94 253</b>		<b>410 000</b>	<b>94 253</b>		<b>410 000</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
10/2023		260 000		260 000				
12/2023		150 000		150 000				
<b>Total</b>		<b>410 000</b>		<b>410 000</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/01/2023		500 181						
<b>Total</b>		<b>500 181</b>						

## ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/02/2023		18 000		18 000				
<b>Total</b>		<b>18 000</b>		<b>18 000</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
24/02/2023		3 879 883		22 134 340				
<b>Total</b>		<b>3 879 883</b>		<b>22 134 340</b>				

## DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
20/11/2023		1 062 795		1 062 795				
<b>Total</b>		<b>1 062 795</b>		<b>1 062 795</b>				

## LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2023						10 220 818		17 932 977
<b>Total</b>						<b>10 220 818</b>		<b>17 932 977</b>

## ■ TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>5 870 859</b>		<b>23 625 135</b>		<b>10 220 818</b>		<b>17 932 977</b>

## ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

**Avertissement**

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2023 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2023. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2023.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

**DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (12)**

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2022	Chiffrage initial 2023	Chiffrage actualisé 2023
730231	<b>Taux de 5,5 % applicable aux théâtres, cirques, concerts, spectacles de variété, sur les droits d'entrée dans les salles de cinéma et des parcs zoologiques</b> Assiette et taux <i>Bénéficiaires 2021 : 10400 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2020 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 278-0 bis - F, G et L</i>	280	315	260
730230	<b>Taux de 10 % applicable aux droits d'admission aux expositions, sites et installations à caractère culturel, ludique, éducatif et professionnel ainsi qu'aux loteries foraines</b> Assiette et taux <i>Bénéficiaires 2021 : 7300 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2020 - Dernière modification : 2020 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 279-b bis, b ter et b nonies</i>	190	200	180
210318	<b>Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art</b> Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2021 : 3089 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2005 - Dernière modification : 2021 - Dernière incidence budgétaire : 2024 - Fin du fait générateur : 2023 - code général des impôts : 244 quater O, 199 ter N, 220 P, 223 O-1-p</i>	53	47	59
730301	<b>Taux de 2,10 % applicable aux droits d'entrée des 140 premières représentations de certains spectacles</b> Assiette et taux <i>Bénéficiaires 2021 : 2290 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1970 - Dernière modification : 2011 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 281 quater, 279 b bis a et 89 ter de l'annexe III</i>	36	53	33
320142	<b>Crédit d'impôt pour dépenses de production de spectacles vivants</b> Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2021 : 392 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2015 - Dernière modification : 2021 - Dernière incidence budgétaire : 2025 - Fin du fait générateur : 2024 - code général des impôts : 220 quinquies, 220 S, 223 O-1-s</i>	17	15	17
210203	<b>Déduction sur cinq ans du prix d'acquisition des oeuvres originales d'artistes vivants</b> Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés	5	3	5

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffre définitif 2022	Chiffre initial 2023	Chiffre actualisé 2023
<i>Bénéficiaires 2021 : 5401 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1987 - Dernière modification : 2019 - Dernière incidence budgétaire : 2030 - Fin du fait générateur : 2025 - code général des impôts : 238 bis AB</i>				
320145	<b>Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques</b> Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2021 : 7 Entreprises - Création : 2020 - Dernière incidence budgétaire : 2025 - Fin du fait générateur : 2024 - code général des impôts : 220 sexdecies, 220 T, 223 O-1-v</i>	4	4	4
740103	<b>Franchise en base pour les auteurs et les interprètes des oeuvres de l'esprit dont le chiffre d'affaires n'excède pas la limite fixée au III de l'article 293 B du CGI</b> Régimes particuliers <i>Bénéficiaires 2021 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1992 - Dernière modification : 2008 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 293 B-III-2°</i>	4	7	3
160201	<b>Exonération des sommes perçues dans le cadre de l'attribution du prix Nobel ou de récompenses internationales de niveau équivalent au prix Nobel dans les domaines littéraire, artistique ou scientifique</b> Bénéfices non commerciaux <i>Bénéficiaires 2021 : 8 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1986 - Dernière modification : 2008 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 92 A et DA : DB5G2222</i>	1	ε	1
160406	<b>Abattement de 50 % sur le bénéfice imposable des jeunes artistes de la création plastique</b> Bénéfices non commerciaux <i>Bénéficiaires 2021 : 299 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2005 - Dernière modification : 2005 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 93-9</i>	1	1	1
320148	<b>Crédit d'impôt pour dépenses d'édition d'œuvres musicales</b> Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2021 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 2021 - Dernière incidence budgétaire : 2025 - Fin du fait générateur : 2024 - code général des impôts : 220 septdecies et 220 Q bis d</i>	2	2	1
110307	<b>Imposition des salaires ou des bénéfices des écrivains, des artistes et des sportifs selon une moyenne triennale ou quinquennale</b> Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2021 : (nombre non déterminé) Ménages - Création : 1953 - Dernière modification : 1994 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 84 A, 100 bis</i>	nc	nc	nc
<b>Coût total des dépenses fiscales</b>		<b>593</b>	<b>647</b>	<b>564</b>

## ■ DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (4)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffre définitif 2022	Chiffre initial 2023	Chiffre actualisé 2023
320129	<b>Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles</b> Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2021 : 334 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2004 - Dernière modification : 2020 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 220 sexies, 220 F, 223 O-1-g</i>	164	219	170
320121	<b>Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques</b> Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2021 : 201 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2003 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 220 sexies, 220 F</i>	139	101	109

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffre définitif 2022	Chiffre initial 2023	Chiffre actualisé 2023
320135	<b>Crédit d'impôt pour les entreprises de création de jeux vidéos</b> Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2021 : 64 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2007 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 220 terdecies, 220 X, 223 O-1-w</i>	51	31	37
110244	<b>Réduction d'impôt au titre des souscriptions en numéraire, réalisées entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2023, au capital de sociétés anonymes agréées ayant pour seule activité le financement d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles</b> Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2021 : 8517 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2006 - Dernière modification : 2020 - Dernière incidence budgétaire : 2024 - Fin du fait générateur : 2023 - code général des impôts : 199 unvicies</i>	34	35	35
<b>Coût total des dépenses fiscales</b>		<b>388</b>	<b>386</b>	<b>351</b>

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant		818 270 511 765 455 825	818 270 511 765 455 825		801 992 508 774 612 739	801 992 508 774 612 739
02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels		129 999 051 140 384 674	129 999 051 140 384 674		141 449 941 139 561 387	141 449 941 139 561 387
06 – Soutien à l'emploi et structurations des professions		62 719 160 97 094 294	62 719 160 97 094 294		62 719 160 96 180 161	62 719 160 96 180 161
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>1 010 988 722</b>	<b>1 010 988 722</b>	<b>0</b>	<b>1 006 161 609</b>	<b>1 006 161 609</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-4 349 959	-4 349 959		+5 692 158	+5 692 158
Total des crédits ouverts	0	1 006 638 763	1 006 638 763	0	1 011 853 767	1 011 853 767
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>1 002 934 793</b>	<b>1 002 934 793</b>	<b>0</b>	<b>1 010 354 287</b>	<b>1 010 354 287</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+3 703 970	+3 703 970		+1 499 480	+1 499 480

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	1 010 988 722	1 010 988 722	0	1 006 161 609	1 006 161 609
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>1 010 988 722</b>	<b>1 010 988 722</b>	<b>0</b>	<b>1 006 161 609</b>	<b>1 006 161 609</b>

Pour le programme « Création », 1 010,99 M€ en AE et 1 006,16 M€ en CP ont été prévus au titre du projet de loi de finances (PLF) pour 2023 et correspondent aux crédits ouverts en LFI.

#### JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Au cours de l'année, le solde des mouvements réglementaires et législatifs a modifié le montant des crédits ouverts à hauteur de -4 349 959 € en AE et de 5 692 158 € en CP.



Ces mouvements se décomposent comme suit :

- ouverture par arrêté du 19 janvier 2023 de 500 181,04 € en AE au titre des reports AENE ;
- ouverture par arrêté du 1<sup>er</sup> février 2023 de 18 000 € en AE et en CP au titre du fonds de concours ;
- ouverture par arrêté du 24 février 2023 de 3 879 883 € en AE et de 22 134 340 € en CP au titre des reports de crédits ;
- annulation par décret de virement n° 2023-1060 du 20 novembre 2023 vers le programme 175 de 10 000 € en AE et en CP au titre de l'aide à l'exposition dédiée à la donation des fonds photographiques du journal « Libération » aux Archives Nationales ;
- ouverture par décret de virement n° 2023-1060 du 20 novembre 2023 de 1 072 795 € en AE et en CP au titre de la masse salariale et d'une prime catégorielle ;
- ouverture par arrêté du 17 octobre 2023 de 160 000 € en AE et en CP au titre du fonds de concours ;
- ouverture par arrêté du 23 octobre 2023 de 100 000 € en AE et en CP au titre du fonds de concours ;
- ouverture par arrêté du 4 décembre 2023 de 100 000 € en AE et en CP au titre du fonds de concours ;
- ouverture par arrêté du 26 décembre 2023 de 50 000 € en AE et en CP au titre du fonds de concours.
- annulation par loi de finances de fin de gestion de 10 220 818 € en AE et 17 932 977 € en CP au titre de la réserve de précaution

## ■ RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	41 644 282	41 644 282	0	41 402 926	41 402 926
Surgels	0	8 328 856	8 328 856	0	8 280 585	8 280 585
Dégels	0	-29 280 316	-29 280 316	0	-29 280 316	-29 280 316
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>0</b>	<b>20 692 822</b>	<b>20 692 822</b>	<b>0</b>	<b>20 403 195</b>	<b>20 403 195</b>

La réserve de précaution s'élevait en début de gestion 2023 à 41,64 M€ en AE et 41,40 M€ en CP. En mai 2023, un surgel a été appliqué d'un montant de 8,33 M€ en AE et 8,28 M€ en CP.

La réserve de précaution a été mobilisée à hauteur de 29,28 M€ en AE et de 29,28 M€ en CP pour financer des dépassements sur le dispositif du FONPEPS, sur les contributions versées à l'ACOSS et sur les caisses de retraite de la Comédie française et de l'Opéra national de Paris.

Le solde de la réserve de précaution a fait l'objet d'un dégel dans le cadre du schéma de fin de gestion.

## Dépenses pluriannuelles

### CONTRATS DE PLAN ÉTAT-RÉGION (CPER)

#### Génération 2015 - 2020

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2023		Consommation 2023		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 - Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	60 535 076		5 523 130			16 603 282	3 430 902
02 - Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	11 354 224		891 250			708 000	150 000
<b>Total</b>	<b>71 889 300</b>		<b>6 414 380</b>			<b>17 311 282</b>	<b>3 580 902</b>

#### CPER 2015 - 2020

Plus aucun engagement n'est effectué depuis 2022 sur cette génération de CPER.

Les crédits de paiement ont été exécutés en 2023, principalement au bénéfice des opérations suivantes :

- action 1 : en Bretagne, 1,17 M€ de CP ont permis de couvrir en quasi-totalité de la première phase de restauration de la Scène nationale le Quartz ;
- action 2 : en Auvergne Rhône-Alpes, les CP consommés ont permis de clôturer l'opération du FRAC pour la réhabilitation de la Halle aux Blés à Clermont-Ferrand à hauteur de 1 M€.

#### Génération 2021 - 2027

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2023		Consommation 2023		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 - Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	61 155 000	7 345 000	3 892 000	13 455 274	7 332 318	26 728 524	10 336 918
02 - Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	6 535 000		880 000		150 000	500 000	150 000
<b>Total</b>	<b>69 690 000</b>		<b>4 772 000</b>	<b>13 455 274</b>	<b>7 482 318</b>	<b>17 311 282</b>	<b>10 486 918</b>

#### CPER 2021-2027

Sur l'action 1, les principales opérations pour cette génération de CPER concernent :

- l'engagement de la phase 1 des travaux de modernisation en Bourgogne Franche-Comté de la Scène nationale le Granit, pour 0,43 M€ ;
- en Bretagne, l'engagement de la seconde phase de la restauration de la Scène nationale le Quartz avec un engagement de 1,5 M€ ;

- en Grand-Est, la construction du nouveau théâtre pour le Centre dramatique national de Thionville NEST pour 0,65 M€ et la réhabilitation du CCN Ballet de Lorraine pour 0,54 M€ ;
- en Île-de-France, 7,6 M€ en AE et près de 4 M€ en CP pour le Centre dramatique national des Amandiers à Nanterre. Ces versements ont permis de solder le montant des engagements prévus pour ces travaux ;
- en Occitanie, la rénovation du Centre culturel de rencontre (CCR) de Sylvanès pour 1 M€ en AE et 0,3 M€ en CP.

Sur l'action 2, en Nouvelle-Aquitaine, un versement a été réalisé pour la création du pôle Art Visuel à Labenne pour 0,15 M€ en CP.

#### CONTRATS DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION (CCT)

##### Génération 2019 - 2022

Action / Opérateur Territoire	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2023		Consommation 2023		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 - Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	439 700		99 650			439 700	110 542
Martinique	439 700		99 650			439 700	110 542
02 - Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	183 000					183 000	54 900
Martinique	183 000					183 000	54 900
<b>Total</b>	<b>622 700</b>		<b>99 650</b>			<b>622 700</b>	<b>165 442</b>

En action 01, les crédits ont bénéficié à la rénovation de la Maison du Bélé dans la ville de Sainte-Marie en Martinique à hauteur de 0,26 M€ en AE et 0,03 M€ en CP.

En action 02, aucune consommation n'a été réalisée sur la période.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) <b>1 006 638 763</b>	CP ouverts en 2023 * (P1) <b>1 011 853 767</b>
AE engagées en 2023 (E2) <b>1 002 934 793</b>	CP consommés en 2023 (P2) <b>1 010 354 287</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) <b>754 974</b>	<i>dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023</i> (P3 = P2 - P4) <b>49 853 263</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>2 948 996</b>	<i>dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023</i> (P4) <b>960 501 024</b>

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) <b>177 083 256</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) <b>0</b>				
	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) <b>177 083 256</b>	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) <b>49 853 263</b>	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 - P3) <b>127 229 993</b>
	AE engagées en 2023 (E2) <b>1 002 934 793</b>	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) <b>960 501 024</b>	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 - P4) <b>42 433 769</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) <b>169 663 762</b></b>
				Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) <b>42 206 616</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 - P5) <b>127 457 146</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31 décembre 2022 (R3) s'élevait à 175 050 991 €. Les engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2023 (R6) s'élèvent désormais à 167 631 497 €.

Les restes à payer concernent majoritairement l'administration centrale, qui représentent 68 % du total des restes à payer du programme.

A titre d'exemple, les restes à payer les plus significatifs en administration centrale concernent les opérations suivantes :

- les travaux de relogement du CNAP à Pantin : 46,98 M€ ;
- les travaux de rénovation de la salle Jean Vilar au théâtre national de la danse de Chaillot : 21,54 M€ ;
- les travaux liés à la réhabilitation des façades du Centre national de la Danse : 20,27 M€ ;
- les travaux liés à l'opération de rénovation de l'auditorium du centre de musique baroque de Versailles : 3,5 M€.

Les restes à payer les plus significatifs dans les services déconcentrés concernent :

- les travaux liés à l'opération Pôle national du cirque dans la métropole du Grand Lyon : 6,47 M€ ;
- la réhabilitation du Musée Guimet en atelier de danse à Lyon : 4,95 M€ ;
- les travaux relatifs au CCN de Tours : 3,63 M€ ;
- les travaux de réhabilitation du CDN de Nanterre (CPER et Hors CPER) : 3,6 M€ ;
- les travaux à la SN la Rose des Vents à Villeneuve d'Ascq : 2,6 M€ ;
- les travaux de réhabilitation de la manufacture de Lodève : 2,25 M€ ;
- les travaux liés à la restauration de la SN Le Quartz à Brest : 1,5 M€ ;
- la participation de l'État aux « Dragons de Calais » par la compagnie la Machine : 1,40 M€ ;
- les travaux de rénovation de la SN Le Manège à Maubeuge : 1 M€.

Les restes à payer des services déconcentrés s'inscrivant dans le cadre des contrats de plan État-région (CPER 2015-2020, CPER 2021-27 et CCT) s'élèvent à 27,51 M€.

L'estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31 décembre 2023 (P5) s'élève désormais à **42 206 616 €**.

## Justification par action

### ACTION

#### 01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant

Action / Sous-action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant		818 270 511 765 455 825	<b>818 270 511</b> <b>765 455 825</b>		801 992 508 774 612 739	<b>801 992 508</b> <b>774 612 739</b>

818,27 M€ en AE et 801,99 M€ en CP étaient prévus en LFI pour 2023.

En cours de gestion, les crédits de l'action 01 ont été abondés par des reports à hauteur de 4,38 M€ en AE et 2,13 M€ en CP.

Au total, le montant des crédits ouverts au titre de l'action 01 pour 2023 s'est élevé à 822,63 M€ en AE et 804,12 M€ en CP et la consommation à 765,46 M€ en AE et 774,61 M€ en CP, le solde (57,18 M€ en AE et 29,71 M€ en CP) ayant été redéployé vers l'action 2 et l'action 6 pour financer d'autres dispositifs.

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	265 872 231	265 166 272	265 872 231	265 162 177
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		95 390		91 295
Subventions pour charges de service public	265 872 231	265 070 882	265 872 231	265 070 882
Titre 5 : Dépenses d'investissement	68 384 000	255 928	54 106 000	1 428 354
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	52 418 000	255 928	38 140 000	1 428 354
Subventions pour charges d'investissement	15 966 000		15 966 000	
Titre 6 : Dépenses d'intervention	484 014 280	473 963 620	482 014 277	472 342 204
Transferts aux ménages	630 399	819 700	688 854	696 700
Transferts aux entreprises	102 813 340	96 580 728	103 935 233	97 267 330
Transferts aux collectivités territoriales	66 240 769	54 745 764	58 165 071	51 294 734
Transferts aux autres collectivités	314 329 772	321 817 428	319 225 119	323 083 440
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		26 070 005		35 680 005
Dotations en fonds propres		26 070 005		35 680 005
<b>Total</b>	<b>818 270 511</b>	<b>765 455 825</b>	<b>801 992 508</b>	<b>774 612 739</b>

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

**Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel : 0,09 M€ en AE et 0,09 M€ en CP**

Ces dépenses, non prévues en LFI et financées par redéploiement, correspondent à des dépenses liées à l'étude en vue de la préfiguration d'un CNAREP sur l'agglomération de Laval, à l'organisation de l'événement « Des Regards sur la danse » (projection de 84 films documentaires sur tout le territoire, dans 18 villes différentes) ainsi qu'au paiement de plusieurs missions d'étude sur la thématique de la transition écologique.

### Subventions pour charges de service public

Les subventions pour charges de service public versées aux opérateurs s'élèvent à 265,07 M€ en AE et en CP et sont réparties comme suit :

Nom de l'opérateur	Prévision LFI 2023 (AE=CP)	Exécution 2023 (AE=CP)
Opéra national de Paris (ONP) et École de danse de Nanterre	101 151 005	99 521 061
Cité de la musique - Philharmonie de Paris (CMPP)	43 068 852	44 068 852
Comédie française	25 954 291	25 581 741
Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV)	21 698 083	21 421 228
Chaillot - Théâtre national de la danse	14 080 000	14 080 000
Théâtre national de l'Odéon	12 930 000	13 147 000
Théâtre national de l'Opéra-Comique	12 910 000	12 910 000
Théâtre national de Strasbourg	10 330 000	10 550 000
Théâtre national de la Colline	10 180 000	10 180 000
Centre national de la Danse (CND)	9 500 000	9 541 000
Ensemble intercontemporain	4 070 000	4 070 000
<b>Total - Subventions pour Charges de Service Public - Action 1</b>	<b>265 872 231</b>	<b>265 070 882</b>

265,87 M€ en AE et en CP étaient prévus au titre de la LFI 2023 pour les dotations aux opérateurs. Le montant total des subventions pour charges de service public versées aux opérateurs a été inférieur de 0,8 M€ en 2023 en AE=CP par rapport à la LFI.

Cette différence est liée à l'application de la mise en réserve de précaution d'une part et d'autre part à des compléments versés en gestion, notamment un complément à hauteur de 1 M€ au titre d'une mesure de trésorerie, versé à la CMPP et un complément à hauteur de 0,22 M€ au titre de la sécurisation versé au Théâtre national de Strasbourg.

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

68,38 M€ en AE et 54,11 M€ en CP étaient prévus en LFI pour les dépenses d'investissement.

Les dépenses initialement prévues sur la catégorie 53 au titre des dépenses d'investissement courant versées aux opérateurs d'un montant de 15,97 M€ ont été exécutés sur la catégorie 72.

52,42 M€ en AE et 38,14 M€ étaient prévus au titre de la LFI concernant les dépenses d'investissement spécifique, en catégorie 51, et se répartissent sur les projets suivants :

Projets	Prévision LFI 2023		Exécution 2023	
	AE	CP	AE	CP
Investissement Projet Berthier-Bastille	11 000 000	11 000 000		
Investissement Centre national de la Danse (CND)	12 300 000	1 000 000		1 200 000
Investissement Théâtre national de Chaillot		12 000 000		
Investissement Entretien autres bâtiments spectacle vivant	29 118 000	14 140 000		
Orgues non protégés			255 928	228 354

Total des dépenses d'investissement en Action 01	52 418 000	38 140 000	255 928	1 428 354
--	------------	------------	---------	-----------

La consommation s'est établie à 0,26 M€ en AE et 1,43 M€ en CP et correspond :

- aux crédits versés pour la rénovation de l'orgue de Chartres (0,26 M€ en AE et 0,23 M€ en CP) ;
- au paiement des crédits pour la rénovation des façades du CND (1,2 M€ en CP).

L'écart entre la LFI et la consommation s'explique par la fongibilité d'une partie des crédits budgétés en titre 5 et de leur exécution en titre 7. Ces crédits ont en effet permis de financer des travaux afférents aux opérateurs, travaux pour lesquels ils ont assuré eux-mêmes la maîtrise d'ouvrage et la dépense. C'est le cas des CP prévus pour la rénovation de la salle Jean Vilar qui ont été versés en catégorie 72 directement à Chaillot, théâtre national de la Danse.

Les crédits du projet Berthier-Bastille ont fait l'objet d'un redéploiement suite à l'abandon de la Cité du théâtre.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention s'élèvent **473,96 M€ en AE et 472,34 M€ en CP** contre **484,01 M€ en AE et 482,01 M€ en CP** prévus en LFI.

Le niveau de consommation des crédits d'intervention est inférieur de **10,05 M€ en AE et de 9,67 M€ en CP** par rapport aux prévisions de la LFI, suite à un redéploiement des crédits vers l'action 06.

Les dépenses d'intervention de l'administration centrale et des services déconcentrés sont réparties en distinguant le fonctionnement et l'investissement de la façon suivante :

	Prévision LFI 2023		Exécution 2023	
	AE	CP	AE	CP
<b>Crédits centraux</b>	<b>79 559 082</b>	<b>79 559 079</b>	<b>79 834 142</b>	<b>79 022 827</b>
Fonctionnement	77 663 697	77 663 697	77 549 573	77 605 100
Investissement	1 895 385	1 895 382	2 284 569	1 417 727
<b>Crédits déconcentrés</b>	<b>404 455 198</b>	<b>402 455 198</b>	<b>394 129 479</b>	<b>393 319 377</b>
Fonctionnement	382 480 198	382 480 198	375 325 509	375 231 065
Investissement	21 975 000	19 975 000	18 803 970	18 088 312
<b>Total des dépenses d'intervention en Action 01</b>	<b>484 014 280</b>	<b>482 014 277</b>	<b>473 963 620</b>	<b>472 342 204</b>

## DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX

### 1. Les dépenses d'intervention en fonctionnement de l'administration centrale

L'exécution des dépenses d'intervention en fonctionnement sur crédits centraux s'élève à **77,55 M€ en AE et 77,61 M€ en CP** à comparer avec la prévision de la LFI de 77,66 M€ en AE et en CP.

La consommation de CP légèrement supérieure aux AE correspond à des restes à payer sur la commande musicale pour des œuvres effectivement livrées en 2023.

Dispositifs	Prévision LFI 2023 (AE=CP)	Exécution 2023 (AE=CP)
Aides à la création et aux nouvelles écritures	3 782 000	3 513 333
Soutien aux artistes et aux équipes artistiques	9 356 537	4 377 000
Soutien aux institutions et lieux de création de diffusion	16 531 455	16 055 000
Recherche, ressources et valorisation du patrimoine du spectacle vivant	13 500 000	14 609 280
Festivals et résidences	11 078 549	11 811 210



Caisses de retraite (Comédie française et Opéra national de Paris)	21 915 156	22 844 987
Structuration des professions et de l'économie du secteur du spectacle vivant		4 394 290
Fonds d'intervention pour la sécurisation des sites	1 500 000	0
<b>Total des dépenses d'intervention en fonctionnement en administration centrale Action 1</b>	<b>77 663 697</b>	<b>77 605 100</b>

**Aides à la création et aux nouvelles écritures : 3,46 M€ en AE et 3,51 M€ en CP exécutés contre 3,78 M€ en AE=CP inscrits en LFI**

Ces crédits ont permis de financer :

- les structures contribuant à la valorisation des écritures contemporaines pour un montant de 2,96 M€ en AE et en CP comme CIRCA la Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon, la Maison Antoine Vitez ou la société des auteurs et compositeurs dramatiques pour des fonds de soutien à la création lyrique et à la création de grandes formes théâtrales ;
- la politique de commande musicale du ministère, à hauteur de 0,05 M€ en CP seulement ;
- des projets multimédias et numériques, pour un montant de 0,5 M€ en AE=CP.

**Soutien aux artistes et aux équipes artistiques : 4,38 M€ en AE=CP exécutés contre 9,36 M€ en AE=CP inscrits en LFI**

Si la règle est l'accompagnement des artistes et des équipes artistiques par les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) conformément aux dispositions prévues par le décret du 8 juin 2015 relatif à l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant, l'administration centrale finance le soutien à des équipes indépendantes, compagnies dramatiques, chorégraphiques ou ensembles musicaux soit de façon pluriannuelle (en raison de leur notoriété et de leur rayonnement national voire international ou par le caractère unique de leur formation), soit pour permettre à des artistes de poursuivre leur activité de création artistique à l'issue d'un mandat à la tête d'un centre dramatique national, d'un théâtre national ou d'un centre chorégraphique national.

Par ailleurs, la déconcentration des crédits s'est poursuivie en 2023, de nombreux dossiers de subvention ont été délégués en DRAC pendant la gestion à hauteur de 2,35 M€ pour le soutien aux équipes.

**Soutien aux institutions et lieux de création et de diffusion : 16,05 M€ en AE=CP exécutés contre 16,53 M€ en AE=CP inscrits en LFI**

Les dépenses exécutées concernent :

- le soutien aux centres dramatiques nationaux (2,14 M€) dont les Tréteaux de France (2,02 M€), centre dramatique national géré sur crédits centraux en raison de son caractère itinérant et dont les missions ainsi que la diffusion sont développées sur l'ensemble du territoire national ;
- les structures non labellisées de création et de diffusion (10,11 M€), principalement dans le domaine théâtral ; et notamment pour le théâtre du Vieux-Colombier, le théâtre du Rond-Point et les théâtres du site de la Cartoucherie de Vincennes (théâtre du Soleil, théâtre de l'Aquarium, théâtre de la Tempête, théâtre de l'Épée de Bois) ainsi que la cité internationale des arts ;
- l'Office national de diffusion artistique (ONDA), soutenu à hauteur de 3,8 M€ en AE=CP au titre de sa mission de renforcement de la diffusion des œuvres théâtrales, musicales et chorégraphiques sur le territoire national et ultramarin et de soutien des échanges entre professionnels français et étrangers dans le cadre européen.

**Recherche, ressources et valorisation du patrimoine du spectacle vivant : 14,6 M€ en AE et en CP exécutés contre 13,5 M€ en AE=CP inscrits en LFI**

Ces crédits permettent de soutenir les structures se distinguant comme pôles de ressources, de recherche et/ou de valorisation du patrimoine du spectacle vivant, telles que ARTCENA, l'Institut de Recherche et Coordination Acoustique/Musique (IRCAM), le Centre de musique baroque de Versailles, etc.

**Festivals et résidences : 11,81 M€ en AE=CP exécutés contre 11,08 M€ en AE=CP inscrits en LFI**

Ces crédits sont destinés au financement des festivals d'envergure nationale ou internationale suivis par l'administration centrale parmi lesquels le Festival d'Avignon, le Festival international d'art lyrique d'Aix-en-Provence ou encore le Festival d'Automne à Paris.

### Caisses de retraite : 22,84 M€ en AE=CP exécutés contre 21,92 M€ en AE=CP inscrits en LFI

Les crédits pour les caisses de retraite inscrits en LFI pour un montant de 21,92 M€ ont été consommés pour un montant total de 22,84 M€ dont 18,53 M€ pour la caisse de retraite de l'Opéra national de Paris et 4,31 M€ pour la caisse de retraite de la Comédie française.

Un soutien complémentaire a été apporté en gestion à ces deux caisses de retraites impactées par la dégradation structurelle de leurs ressources ; le ratio cotisants/cotisés diminuant chaque année.

### Structuration des professions et de l'économie du secteur du spectacle vivant : 4,39 M€ exécutés en AE=CP

Principalement deux types d'intervention permettent de poursuivre la structuration des professions et de soutenir l'économie du secteur :

- les aides aux organismes professionnels, tels que la réunion des opéras de France ou l'association nationale des théâtres de marionnettes et des arts associés (THEMAA), pour un montant total de 0,78 M€.
- l'association pour le soutien au théâtre privé (ASTP), dont la mission est la gestion du fonds de soutien au théâtre privé (alimenté notamment par la taxe sur les spectacles due au titre d'un spectacle d'art dramatique, lyrique ou chorégraphique), en vue de contribuer à l'organisation et à l'amélioration des conditions d'exercice de l'activité théâtrale pour un montant de 3,61 M€ en AE=CP ;

## 2) Les dépenses d'intervention en investissement de l'administration centrale

Projets	Prévision LFI 2023		Exécution 2023	
	AE	CP	AE	CP
Festivals (Aix-en-Provence et Avignon)	230 000	230 000	294 597	50 898
Orgues non protégés			45 346	35 362
Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP)	400 000	400 000	387 089	229 229
Sécurité/équipement des autres lieux	1 265 385	1 265 385	1 557 537	1 102 238
<b>Total des dépenses d'intervention en investissement Action 01</b>	<b>1 895 385</b>	<b>1 895 385</b>	<b>2 284 569</b>	<b>1 417 727</b>

### Festivals d'Aix-en-Provence et d'Avignon

Les crédits d'investissement en faveur du Festival d'Aix-en-Provence (0,29 M€ en AE et 0,05 M€ en CP) correspondent à l'exécution des crédits inscrits dans les conventions conclues au titre de son équipement ainsi qu'au paiement d'opérations des années précédentes.

### Orgues non protégés

L'aide à la création et/ou à la restauration des orgues non protégés a été déconcentrée en LFI 2023. Quelques dossiers restent en administration centrale jusqu'à la finalisation de la déconcentration (Orgue de Die et Orgue de Villeneuve-les-Maguelone).

### Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP)

Les crédits prévus pour l'ASTP en LFI (0,40 M€ en AE=CP) ont été exécutés à hauteur de 0,38 M€ en AE et de 0,23 M€ en CP. Les crédits de paiement s'exécutent selon l'avancée des chantiers (0,23 M€ en CP).

### Sécurité / équipement des autres lieux

Les dépenses d'un montant de 1,56 M€ en AE et 1,10 M€ en CP ont contribué au financement de diverses opérations : IRCAM (0,54 M€ en AE et 0,59 M€ en CP), Cité internationale des arts (0,47 M€ en AE), Théâtre du Rond-Point (0,20 M€ en AE et 0,25 M€ en CP), CIRCA La Chartreuse (0,17 M€ en AE et 0,1 M€ en CP), Artcena (0,08 M€ en AE et 0,03 M€ en CP), à titre d'exemples.

## DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS DÉCONCENTRÉS

**1) Les dépenses d'intervention en fonctionnement de l'administration déconcentrée**

Les crédits ouverts en LFI s'élèvent à 382,48 M€ en AE et CP et ont été exécutés à hauteur de 375,33 M€ en AE et 375,23 M€ en CP.

Ces dépenses ont permis le financement des dispositifs d'intervention gérés par les DRAC en faveur des institutions labellisées ou conventionnées, des artistes, des festivals, des résidences et des lieux structurants de création et de diffusion du spectacle vivant sur l'ensemble des territoires. Elles ont également permis de soutenir la création émergente, de mieux partager les outils de production en faveur des équipes indépendantes et de favoriser l'irrigation des territoires éloignés de l'offre artistique.

**L'ensemble des dépenses de l'action 1 est décliné par dispositifs dans le tableau ci-dessous :**

Typologie des bénéficiaires des crédits d'intervention déconcentrés	Crédits LFI 2023 AE=CP	Exécution 2023 (en CP)	Nombre de bénéficiaires 2023	Montant minimum par bénéficiaire	Montant maximum par bénéficiaire
Centres dramatiques nationaux (CDN)	63 349 966	65 857 446	37	650 000	4 847 000
Scènes nationales (SN)	62 353 000	66 678 802	78	292 000	3 278 000
Opéras nationaux en région, théâtres lyriques d'intérêt national et autres opéras	29 381 506	31 242 668	18	93 000	6 043 817
Orchestres nationaux en région et autres orchestres	22 603 736	21 744 880	23	480 000	2 428 900
Centres chorégraphiques nationaux (CCN)	16 051 353	16 202 634	19	500 000	1 572 000
Scènes de musiques actuelles (SMAC)	13 771 140	12 843 052	92	75 000	350 000
Centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public (CNAREP)	4 739 692	5 323 580	13	250 000	892 000
Centres nationaux de création musicale (CNCM)	3 216 044	2 942 236	8	50 000	673 000
Centre national de la marionnette (CNMA)	1 504 000	1 529 236	7	7 000	390 000
Pôles nationaux du cirque (PNC)	4 515 000	4 648 624	14	270 000	415 000
Centres de développement chorégraphique nationaux (CDCN)	4 326 535	4 885 352	13	100 000	371 000
<b>Sous-total structures labellisées et réseaux</b>	<b>225 811 546</b>	<b>233 898 546</b>	<b>322</b>	<b>7 000</b>	<b>6 043 817</b>
Scènes conventionnées d'intérêt national (SCIN)	11 936 656	12 970 965	121	50 000	437 000
Structures non labellisées de création et de diffusion théâtre et arts associés	12 650 656	11 136 795	94	10 000	1 269 000
Structures non labellisées de création et de diffusion musicales	5 295 546	5 775 772	110	10 000	838 700
Structures non labellisées de création et de diffusion pluridisciplinaires	3 915 631	11 669 694	247	10 000	349 000
Structures non labellisées de création et de diffusion chorégraphique	2 115 497	2 338 757	16	10 000	760 000
Lieux de fabrication arts de la rue (AFA)	2 159 745	2 314 517	102	10 000	172 800
<b>Sous-total aides aux lieux non labellisés</b>	<b>38 073 606</b>	<b>46 206 501</b>	<b>690</b>	<b>10 000</b>	<b>1 269 000</b>
Équipes théâtres et arts associés	32 372 799	33 093 615	646	5 000	50 000
Ensembles musicaux et vocaux	17 878 585	19 987 571	313	5 000	90000
Compagnies chorégraphiques	11 848 291	12 946 576	295	5 000	75 000
<b>Sous-total aides aux équipes</b>	<b>62 099 675</b>	<b>65 927 762</b>	<b>1 254</b>	<b>10 000</b>	<b>970 000</b>
Soutien à des festivals dramatiques et arts associés	2 452 757	4 227 950	168	1 500	862750
Soutien à des festivals musicaux	5 517 862	8 460 741	329	2 000	862 000
Soutien à des festivals chorégraphiques	1 140 374	1 897 850	58	2 000	353 324
Soutien à des festivals pluridisciplinaires	663 531	2 532 131	139	1 000	331 204
Plan festival en régions	8 600 000				
<b>Sous-total aides aux festivals</b>	<b>18 374 524</b>	<b>17 118 672</b>	<b>694</b>	<b>1 000</b>	<b>862 000</b>

Soutien à des résidences dramatiques et arts associés	2 723 010	4 758 769	242	3 000	60 000
Soutien à des résidences musicales	2 318 301	1 298 848	100	2 000	180 000
Soutien à des résidences chorégraphiques	1 915 914	1 427 888	91	3 000	60 000
Soutien à des résidences pluridisciplinaires	388 000	400 640	80	3 000	20 000
<b>Sous-total aides aux résidences</b>	<b>7 405 225</b>	<b>7 886 145</b>	<b>513</b>	<b>2 000</b>	<b>180 000</b>
Valorisation des écritures contemporaines	465 475	604 240	43	1 500	195 000
Organismes régionaux et départementaux	366 000	589 000	60	5 000	320 000
Recherche Patrimoine	364 000	187 000	3	7 000	190 000
Recherche Création	93 000	130 500	8	5 000	45 000
Contrats de filière musique	500 000	425 400	7		
Dispositif d'aide aux projets – Économie sociale et solidaire (ESS)	500 000	101 800			
Dispositif d'aide à l'écriture – Commandes musicales	566 000	547 000	60	5 000	25 000
Dispositif d'aide – accompagnement théâtre	245 000	250 000	16	12 000	25 000
Dispositif d'aide spécifique - création et diffusion Cirque et Arts de la rue	1 194 000	1 008 500	62	1 000	40 000
Plan Théâtres en région	8 000 000				
Fonds d'Intervention Sécurité		350 000	8	10 000	180 000
<b>Sous-total autres dispositifs</b>	<b>12 233 475</b>	<b>4 192 440</b>	<b>260</b>	<b>1 500</b>	<b>320 000</b>
Consolidation des budgets artistiques	13 481 721				
Mondes Nouveaux	5 000 000				

### Les structures labellisées et réseaux

Les structures labellisées constituent un réseau dédié à la production et à la diffusion des œuvres des différentes disciplines du spectacle vivant qui maillent l'ensemble du territoire national. Leur nombre est de 322 en 2023.

Les dépenses d'intervention s'élèvent à 233,90 M€ en AE=CP en 2023 alors que la LFI était de 225,81 M€. L'écart de 8,09 M€ correspond à des moyens complémentaires alloués en cours de gestion pour abonder les budgets des institutions labellisées à savoir :

- une aide exceptionnelle de 4,1 M€ en AE=CP pour compenser une partie des surcoûts énergétiques liés à l'inflation, dont 0,47 M€ pour l'Outre-mer pour faire face à l'augmentation tarifaire des frais d'approche ;
- un financement de 3,21 M€ en AE=CP pour des dépenses liées à la mise au plancher et au soutien des structures dans leur processus de labellisation ;
- quelques aides ponctuelles et ciblées pour répondre en fin de gestion à des situations financières très difficiles.

### Les lieux non labellisés

L'exécution des crédits destinés à soutenir les différents lieux non labellisés du spectacle vivant est supérieure aux prévisions de la LFI : 46,2 M€ d'exécution contre 38,1 M€ en LFI, soit un écart de 8,1 M€.

Cet écart se retrouve principalement sur la ligne « structures non labellisées de création et de diffusion pluridisciplinaires » (+7,8 M€). Des dépenses liées aux équipes, aux résidences ainsi que la subvention du théâtre de l'Athénée (2 M€) y sont imputées alors qu'elles n'étaient pas prévues initialement en PLF. Ces lieux ont également bénéficié de mesures de soutien à hauteur de 0,65 M€ notamment pour les dépenses liées aux surcoûts énergétiques.

### Les équipes conventionnées et non conventionnées

L'exécution des crédits (65,93 M€) destinés à soutenir les équipes du spectacle vivant est supérieure aux prévisions de la LFI (62,1 M€). Cela s'explique par le renforcement du soutien aux équipes artistiques afin d'accompagner la réforme des aides déconcentrées aux spectacles vivants (ADSV), ainsi qu'un soutien à la

production, financé par délégation des crédits centraux. En 2023, la mesure 5 du plan théâtres destinée à accompagner la reprise des spectacles s'est poursuivie à hauteur de 0,99 M€.

### **Le soutien aux festivals**

L'entrée en vigueur d'un nouveau cadre d'intervention en faveur des festivals en janvier 2022 s'est traduite par un soutien complémentaire du ministère à hauteur de 8,4 M€ au bénéfice des festivals en région qui s'est poursuivi en 2023 dans une logique de renforcement de la diffusion de certaines esthétiques peu présentes sur les territoires concernés et d'aménagement culturel du territoire, là où il existe peu ou pas de structures de diffusion.

Ces crédits ont été délégués aux DRAC sur l'action 01 du programme 131, mais elles concernent également les festivals et biennales relevant des arts visuels, de la photographie, du design et des métiers d'art. L'écart entre la prévision et la consommation 2023 concerne donc une partie des dépenses relatives aux festivals des arts visuels exécutées sur l'action 02.

### **Le soutien aux résidences**

7,89 M€ ont été consommés pour une prévision en LFI de 7,41 M€. Cette exécution s'explique par l'attribution de moyens complémentaires, financés notamment par la mesure résidence du plan théâtres.

### **Les autres dispositifs**

Le dispositif d'aides à l'écriture musicale a été consommé à hauteur de 0,74 M€ en AE versées à la commande et 0,55 M€ en CP, versés à la réception de la partition du compositeur.

Les dispositifs d'aide au compagnonnage théâtre et à la création-diffusion Cirque et Art de la rue ont été exécutés pour un montant total de 1,26 M€.

Les crédits prévus en LFI pour le plan Théâtres ont été délégués en cours de gestion à hauteur de 4,63 M€ en AE=CP avec : 1,61 M€ pour la mesure Itinérance, 2,03 M€ pour la mesure Résidence et 0,99 M€ pour la mesure Reprise. A ce plan, s'ajoute 0,46 M€ pour les aides relatives au Fonds de production et 0,4 M€ pour les commissions Rue et Cirque. Soit un total de 8,67 M€.

Le Fonds d'intervention sécurité, prévu en LFI en crédits centraux, a été exécuté, en partie, en crédits déconcentrés et ciblé sur des manifestations dans l'espace public nécessitant une mise en sécurité particulière à hauteur de 0,35 M€.

Enfin, 0,41 M€ ont été alloués aux scènes nationales pour les pôles européens de production et 1,07 M€ au titre du plan théâtres en région, pour développer l'itinérance.

## **2) Les dépenses d'intervention en investissement de l'administration déconcentrée**

18,80 M€ en AE et 18,09 M€ en CP ont été consommés, tandis que la prévision en LFI s'élevait à 21,98 M€ en AE et 19,98 M€ en CP.

### **• Crédits consommés dans le cadre des Contrats de projets État - Régions (CPER)**

La consommation des crédits CPER s'est élevée à 13,72 M€ en AE et 9,06 M€ en CP contre une prévision de 7,35 M€ en AE et 9,53 M€ en CP en LFI.

#### **Pour la génération des CPER 2015-2020**

Les CP ont été exécutés à hauteur de 1,69 M€ en faveur notamment de la restauration de la Scène nationale le Quartz de Brest pour 1,17 M€.

#### **Pour la génération des CPER 2021-2027**

Les principales opérations pour cette génération sont les suivantes :

- en Bourgogne Franche-Comté, l'engagement de la première phase des travaux de modernisation de la Scène nationale le Granit, 0,43 M€ ;

- en Bretagne, le lancement de la seconde phase pour la restauration de la Scène nationale le Quartz avec un engagement de 1,5 M€ ;
- en Grand Est, CDN de Thionville NEST, 0,65 M€ engagés en 2023 portant sur le concours et la maîtrise d'œuvre pour la construction du nouveau théâtre ;
- le projet de réhabilitation de l'ex-faculté de pharmacie à Nancy pour y loger le CCN Ballet de Lorraine s'est précisé et une première subvention de 0,54 M€ en AE a été engagée pour la maîtrise d'ouvrage ;
- en Île-de-France, la phase 2 et 3 de l'opération de reconstruction du théâtre, le CDN des Amandiers pour 7,6 M€ en AE et près de 4 M€ en CP ;
- en Occitanie, la rénovation du Centre Culturel de Rencontre (CCR) de Sylvanès a été engagée pour 1 M€ avec une avance de 0,3 M€ en CP.

### Dans le cadre du CCT 2019-2022

En Martinique, les engagements réalisés concernent exclusivement la poursuite de la rénovation de la Maison du Bélé dans la ville de Sainte-Marie avec un engagement de 0,26 M€.

#### • Crédits consommés hors CPER

La consommation des crédits dédiés aux investissements s'élève à 5,09 M€ en AE et 9,03 M€ en CP contre une prévision de 14,63 M€ en AE et 10,46 M€ en CP.

L'exécution inférieure en AE et en CP est due aux redéploiements de crédits d'investissement pour des opérations fléchées CPER dont les travaux ont été décalés.

Ces crédits, dédiés à des opérations d'investissement pour lesquelles l'État n'a pas la maîtrise d'ouvrage, ont permis de financer, par exemple, les opérations suivantes :

- en Haut de France, un engagement de 0,5 M€ et une avance de 30 % pour le changement de cintres de l'opéra de Lille.
- en Île-de-France, la suite de l'opération initiée en 2022 d'acquisition de matériels scéniques et de rénovation du théâtre les Bouffes du nord (0,73 M€ en AE et 0,74 M€ en CP) portant le subventionnement de l'État à 1,2 M€ sur les 2 M€ attendus.
- en Occitanie, la rénovation de la Bastide et l'aménagement de bureaux de la Scène nationale le Zef à Marseille avec un engagement de 0,63 M€ et une avance de 30 %.

Par ailleurs, l'investissement en « petits équipements », nécessaire pour accompagner les labels du spectacle vivant dans la transition écologique, ont représenté 3,14 M€ en AE=CP en région en 2023.

### DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Les dépenses de dotation en fonds propres versées aux opérateurs s'élèvent à 27,03 M€ en AE et 35,43 M€ en CP et se répartissent comme suit :

Nom de l'opérateur	Prévision LFI 2023		Exécution 2023	
	AE	CP	AE	CP
Opéra national de PARIS (ONP) et École de danse de Nanterre	5 000 000	5 000 000	4 750 000	4 750 000
Cité de la musique - Philharmonie de Paris	2 450 000	2 450 000	4 327 500	4 327 500
Comédie française	556 000	556 000	4 055 505	4 055 505
Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV)	5 000 000	5 000 000	4 750 000	4 750 000
Chaillot - théâtre national de la danse	725 000	725 000	1 688 750	10 688 750
Théâtre national de l'Odéon	445 000	445 000	1 532 750	1 532 750
Théâtre national de l'Opéra-Comique	400 000	400 000	875 000	875 000
Théâtre national de Strasbourg	400 000	400 000	1 460 000	1 460 000
Théâtre national de la Colline	560 000	560 000	1 032 000	1 032 000

Centre national de la Danse (CND)	430 000	430 000	708 500	708 500
Ensemble Intercontemporain			50 000	50 000
Centre national d'art et de culture Georges Pompidou			840 000	250 000
Établissement public du musée et domaine national de Versailles				500 000
<b>Total dotations en fonds propre - Action 1</b>	<b>15 966 000</b>	<b>15 966 000</b>	<b>26 070 005</b>	<b>35 680 005</b>

**L'exécution supérieure de 10,10 M€ en AE et 19,71 M€ en CP** par rapport à la LFI s'explique par :

- des redéploiements de crédits de la catégorie 51 permettant le versement de dotations complémentaires à certains opérateurs pour financer les opérations suivantes : des travaux de mise aux normes énergétiques sur le site des ateliers de Sarcelles ainsi que la rénovation des infrastructures de la scène et le remplacement de l'éclairage par LED à la Comédie française (3,53 M€ en AE=CP) ; la finalisation du bâtiment administratif de l'EPPGHV (0,7 M€ en CP) ; des travaux de mise en sécurité et des infrastructures scéniques au TN de l'Odéon (1,11 M€ en AE=CP) ; des études en vue des travaux sur la cage de scène à l'Opéra-comique (0,49 M€ en AE=CP) ; la rénovation des cintres et de la sonorisation ainsi que le remplacement de l'éclairage par LED et scéniques au TN de Strasbourg (1,08 M€ en AE=CP) ; des études pour le réaménagement de l'accueil du TN de la Colline (0,50 M€ en AE=CP) ; la poursuite du portail numérique au CND (0,30 M€) ; des achats d'instruments nécessaires à l'ensemble intercontemporain (0,05 M€ en AE=CP) ;

- le versement de 1 M€ en AE et 10 M€ en CP à Chaillot théâtre national de la danse pour la rénovation de la salle Jean Vilar ;

- la contribution du ministère au remboursement d'une partie de l'avance accordée par l'Agence France Trésor pour le rachat de la salle Pleyel en 2009, qui s'est traduite par le versement d'une subvention d'investissement de 2 M€ en AE et en CP à la Cité de la Musique - Philharmonie de Paris ;

- une subvention de 0,84 M€ en AE et de 0,25 M€ en CP versée au centre national d'art et de culture Georges Pompidou qui assume la maîtrise d'ouvrage au titre du financement des travaux de rénovation de l'institut de recherche et coordination acoustique/musique (IRCAM) ;

- une subvention de 0,5 M€ en CP, versée à l'établissement public du musée et du domaine national de Versailles qui assume la maîtrise d'ouvrage au titre du financement des travaux de rénovation de l'auditorium partagé avec le Centre de musique baroque de Versailles (CMBV).

## ACTION

### 02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels		129 999 051 140 384 674	<b>129 999 051</b> <b>140 384 674</b>		141 449 941 139 561 387	<b>141 449 941</b> <b>139 561 387</b>

130 M€ en AE et 141,45 M€ en CP ont été ouverts en LFI au titre de l'action 02.

Le montant total exécuté s'est élevé à **140,38 M€ en AE et 139,56 M€ en CP**, soit une exécution supérieure de 10,39 M€ en AE et une exécution inférieure de 1,89 M€ en CP par rapport à la LFI, liée



notamment au besoin en AE pour la relocalisation du CNAP à Pantin et au redéploiement de CP vers l'action 6 au titre du financement des dispositifs de soutien.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	47 452 353	51 249 676	47 452 353	50 551 380
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		1 108 091		409 795
Subventions pour charges de service public	47 452 353	50 141 585	47 452 353	50 141 585
Titre 5 : Dépenses d'investissement	18 253 891	28 053 850	31 604 781	26 536 254
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	12 449 110	28 053 850	25 800 000	26 536 254
Subventions pour charges d'investissement	5 804 781		5 804 781	
Titre 6 : Dépenses d'intervention	64 292 807	54 328 606	62 392 807	55 721 211
Transferts aux ménages	694 167	327 080	660 825	360 680
Transferts aux entreprises	12 578 788	11 563 566	12 809 322	11 550 866
Transferts aux collectivités territoriales	7 252 820	4 466 926	8 019 428	6 369 397
Transferts aux autres collectivités	43 767 032	37 971 034	40 903 232	37 440 268
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		6 752 542		6 752 542
Dotations en fonds propres		6 462 542		6 462 542
Dépenses de participations financières		290 000		290 000
<b>Total</b>	<b>129 999 051</b>	<b>140 384 674</b>	<b>141 449 941</b>	<b>139 561 387</b>

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

### Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel : 1,11 M€ en AE et 0,41 M€ en CP

Ces dépenses, non prévues en LFI et financées par redéploiement de crédits de l'action 2, correspondent à :

- une étude préalable pour le bâtiment des réserves de la cité de la Céramique (0,8 M€ en AE) ;
- des prestations de promotion et de communication (1 immeuble 1 œuvre, Parlement de la photo, Mondes Nouveaux par exemple) pour un montant total de 0,29 M€ en AE et 0,34 M€ en CP ;
- des prestations d'audits pour montant total de 0,04 M€ en CP ;
- des Schémas d'orientation pour les arts visuels (SODAVI) des Aides individuelles à la création (AIC) et des Allocations d'installation d'atelier (AIA) pour un total de 0,01 M€ en AE et de 0,03 M€ en CP.

### Subventions pour charges de service public

Les subventions pour charges de service public versées aux opérateurs s'élèvent à 50,14 M€ en AE et en CP et sont réparties comme suit :

Nom de l'opérateur	Prévision LFI 2023 (AE=CP)	Exécution 2023 (AE=CP)
Académie de France à Rome	4 958 328	4 800 749
Centre national des arts Plastiques	8 463 886	9 553 524
Cité de la Céramique Sèvres et Limoges	5 574 274	5 585 682
Mobilier national	28 455 865	30 201 630
<b>Total Subventions pour charges de service public - Action 2</b>	<b>47 452 353</b>	<b>50 141 585</b>



Alors que 47,45 M€ étaient prévus au titre de la LFI 2023 pour les dotations aux opérateurs, le montant total versé a été supérieur **de 2,69 M€** en AE et en CP. Cette différence est liée à l'application de la mise en réserve de précaution d'une part et d'autre part aux versements de complément en gestion, à savoir :

- 0,04 M€ au titre de la prime exceptionnelle au bénéfice des agents contractuels, en application du décret n° 2023-952 du 16 octobre 2023 ;
- 1 M€ au titre d'un transfert de masse salariale au Mobilier national ;
- 0,4 M€ au titre du plan Métiers d'art versé au Mobilier national ;
- 0,16 M€ versé à la cité de céramique – Sèvres ;
- 1,09 M€ versé au CNAP réparti entre le loyer des espaces de réserves et de bureaux sur l'esplanade de la Défense, la commande publique nationale d'un mémorial en hommage aux victimes du génocide Tutsi, une valorisation de la commande « Performance », l'anniversaire de « Graphisme en France » et la commande d'un logo pour les labels dans le champ des arts visuels.

#### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses initialement prévues sur la catégorie 53 au titre des dépenses d'investissement courant versées aux opérateurs d'un montant de 5,8 M€ ont été exécutés sur la catégorie 72.

Par ailleurs, en catégorie 51, 12,45 M€ en AE et 25,80 M€ en CP étaient prévus au titre de la LFI.

Projets	Prévision LFI 2023		Exécution 2023	
	AE	CP	AE	CP
Investissement Musée de Sèvres (hangar de stockage)	6 900 000	1 000 000		
Relocalisation du CNAP sur le site de Pantin	1 200 000	21 200 000	25 800 000	24 000 000
Investissements Entretien autres bâtiments	4 349 110	3 600 000	2 248 019	2 470 309
Commande publique déconcentrée			5 831	65 946
<b>Total des dépenses d'investissement en Action 02</b>	<b>12 449 110</b>	<b>25 800 000</b>	<b>28 053 850</b>	<b>26 536 254</b>

Finalement, la consommation s'est établie à 28,05 M€ en AE et 26,54 M€ en CP et correspond :

- à l'avenant signé avec l'OPPIC pour la relocalisation du CNAP sur le site de Pantin (25,8 M€ en AE et 24 M€ de CP) ;

- aux versements à l'OPPIC dans la convention-cadre à hauteur de -0,49 M€ en AE (montant négatif avec la clôture de plusieurs engagements juridiques) et 1,8 M€ en CP répartis entre :

- les études sur la réalisation de nouvelles réserves à Sèvres-Cité de céramique (0,13 M€ en CP) ;
- les travaux d'étanchéité à la fondation des artistes (0,15 M€ en CP) ;
- des études sur la restauration du clos-couvert à la fondation des artistes (0,28 M€ en CP) ;
- les travaux urgents sur le parvis du Palais de Tokyo (0,05 M€ en AE et 1,03 M€ en CP) ;
- une étude sur le schéma directeur et sur des diagnostics pour le Palais de Tokyo (0,2 M€ en AE et 1,03 M€ en CP) ;
- les études sur l'aménagement de la régie et des combles au Jeu de Paume (0,09 M€ en CP) ;

- aux versements de 2,74 M€ en AE et 0,67 M€ en CP pour la phase 2 des travaux de la façade de la Savonnerie à Lodève ;

- aux versements au titre de la commande publique déconcentrée à hauteur de 0,01 M€ en AE et 0,07 M€ en CP gérés au niveau des services déconcentrés.

#### DÉPENSES D'Intervention

Les dépenses d'intervention s'élèvent à **54,33 M€ en AE et 55,72 M€ en CP**, contre 64,29 M€ en AE et 62,39 M€ en CP prévus en LFI.

Le niveau de consommation des crédits d'intervention est donc inférieur de **9,96 M€ en AE et de 6,67 M€ en CP**, à la suite d'un redéploiement des crédits vers l'action 06.

Les dépenses d'intervention de l'administration centrale et des services déconcentrés sont réparties en distinguant le fonctionnement et l'investissement de la façon suivante :

	Prévision LFI 2023		Exécution 2023	
	AE	CP	AE	CP
<b>Crédits centraux</b>	<b>17 693 638</b>	<b>17 693 638</b>	<b>16 338 005</b>	<b>16 097 009</b>
Fonctionnement	16 293 638	16 293 638	15 824 532	15 824 532
Investissement	1 400 000	1 400 000	513 473	272 477
<b>Crédits déconcentrés</b>	<b>46 599 169</b>	<b>44 699 169</b>	<b>37 990 601</b>	<b>39 624 202</b>
Fonctionnement	36 474 169	36 474 169	33 531 139	33 535 759
Investissement	10 125 000	8 225 000	4 459 463	6 088 444
<b>Total des dépenses d'intervention en Action 02</b>	<b>64 292 807</b>	<b>62 392 807</b>	<b>54 328 606</b>	<b>55 721 211</b>

DÉPENSES D'Intervention sur crédits centraux

### 1) Les dépenses d'intervention en fonctionnement de l'administration centrale

L'exécution des dépenses d'intervention en fonctionnement sur crédits centraux s'élève à **15,82 M€ en AE et en CP** à comparer avec la prévision de la LFI de 16,29 M€ en AE et en CP.

Le tableau ci-dessous retrace la répartition des crédits par domaine d'intervention :

Dispositifs	Prévision LFI 2023 (AE=CP)	Exécution 2023 (AE=CP)
Aides à la création et à la diffusion	2 304 934	1 365 032
Soutien aux lieux de création et de diffusion	12 178 705	12 320 000
Métiers d'art, design et mode	1 810 000	2 139 500
<b>Total des dépenses d'intervention en fonctionnement Action 2</b>	<b>16 293 639</b>	<b>15 824 532</b>

#### Aides à la création et à la diffusion

1,37 M€ ont permis de financer les actions en faveur de la photographie, de l'art urbain ou de la valorisation de la scène française ainsi que le soutien à la Biennale de Venise (0,25 M€) versé à l'institut français.

Les autres crédits prévus en LFI ont été redéployés au bénéfice des DRAC ou des opérateurs des arts visuels.

#### Soutien aux lieux de création et de diffusion

Les crédits pour le Jeu de Paume ont été exécutés à hauteur de 4,93 M€, contre 4,73 M€ inscrits en LFI. Un complément de 0,2 M€ a été versé au titre du renforcement du modèle économique de la structure.

Le Palais de Tokyo a perçu un montant total de 7,3 M€ contre 6,90 M€ prévus en LFI, l'établissement ayant reçu un complément de 0,4 M€.

Une subvention de 0,09 M€ a été versée au réseau Platform à l'occasion des 40 ans des FRAC (Fonds régionaux d'art contemporain).

#### Métiers d'art, design et mode

Les crédits en faveur des métiers d'art, de la mode et du design inscrits en LFI pour un montant de 1,81 M€ en AE et en CP ont été exécutés à hauteur de 2,14 M€ en AE et CP, permettant de financer principalement l'institut national des métiers d'art (1,08 M€ en AE et en CP) et l'association nationale pour le développement des arts de la mode (0,16 M€ en AE et en CP).

Pour initier le plan relatif à la stratégie nationale en faveur des métiers d'art, 0,55 M€ ont été versés à l'INMA et à l'Institut français.

### 2) Les dépenses d'intervention en investissement de l'administration centrale

L'exécution des dépenses d'intervention en fonctionnement sur crédits centraux s'élève à **0,51 M€ en AE et 0,27 M€ en CP** à comparer avec la prévision de la LFI de 1,4 M€ en AE et en CP.

Projets	Prévision LFI 2023		Exécution 2023	
	AE	CP	AE	CP
Palais de Tokyo	650 000	650 000		
Autres institutions de création et de diffusion	750 000	750 000	513 473	272 477
<b>Total des dépenses d'intervention en investissement Action 02</b>	<b>1 400 000</b>	<b>1 400 000</b>	<b>513 473</b>	<b>272 477</b>

Les crédits ouverts en LFI s'élèvent à 36,47 M€ en AE et CP et ont été exécutés à hauteur de **33,53 M€ en AE et 33,54 M€ en CP**.

Typologie des bénéficiaires des crédits d'intervention déconcentrés	Crédits LFI 2023 AE=CP	Exécution 2023 (CP)	Nombre de bénéficiaires 2023	Montant minimum attribué par bénéficiaire	Montant maximum attribué par bénéficiaire
Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC)	9 291 600	10 017 239	22	20 000	676 000
Centres d'art conventionnés d'intérêt national (CACIN)	8 023 219	8 994 500	56	35 000	864 000
Structures AV hors opérateurs et réseaux	2 727 000	3 513 475	152	1 000	500 000
Schémas d'orientation pour les arts visuels (SODAVI)	1 135 000	883 846	32	10 000	128 888
Aides aux projets	597 000	1 375 900	194	1 000	50 000
Aides individuelles à la création	1 605 000	1 538 834	282	1 500	8 000
Allocation d'installation d'atelier	535 000	778 292	215	300	8 000
Ateliers de fabrique artistique (AFA)	300 000	461 410	29	4 000	40 500
Festivals & Biennales	1 750 000	2 935 880	100	3 000	677 000
Soutien à des résidences en arts visuels	1 523 350	1 602 449	166	2 000	62 000
Associations professionnelles et structures ressources	230 000	512 157	23	1 300	48 000
Métiers d'art, design, mode	557 000	727 404	13	5 000	317 000
Photographie	200 000	194 373	10	1 676	27 000
Labellisations en cours, résidences et renforcement des marges artistiques	3 000 000				
Mondes Nouveaux	5 000 000				
<b>Total dépenses d'intervention fonctionnement – action 2</b>	<b>36 474 169</b>	<b>33 535 759</b>	<b>1 275</b>		

La consommation totale s'élève à 33,53 M€ alors que la LFI était de 36,47 M€ en AE et en CP.

Les écarts constatés concernent principalement :

- les lieux labellisés (FRAC et CACIN) qui ont perçu des compléments pour faire face à la hausse du coût de l'énergie (0,25 M€) et pour renforcer leur marge artistique (0,5 M€)
- les lieux non labellisés dont le nombre de structures subventionnées prévu en LFI (139) a augmenté pour atteindre 152 ;
- les aides au projet qui bénéficient de délégations de crédits centraux en DRAC pour les programmes de résidences d'artistes en entreprise « Art et mondes du travail » (0,14 M€) et pour le dispositif consacré aux espaces collectifs d'artistes (0,23 M€).

## 2) Les dépenses d'intervention en investissement de l'administration déconcentrée

Les dépenses déconcentrées d'intervention en investissement ont été exécutées à hauteur de **4,46 M€ en AE et 6,09 M€ en CP**, contre 10,12 M€ en AE et 8,22 M€ en CP prévus dans la LFI. Des redéploiements vers l'action 06 ont été réalisés.

### • Crédits consommés dans le cadre du CPER

#### Dans le cadre de la génération de CPER (2015-2020) :

Les travaux d'aménagement pour réhabilitation de la Halle aux Blés à Clermont-Ferrand qui accueillera le FRAC Auvergne Rhône-Alpes ont pris fin en 2023 avec le paiement du solde d'1 M€ en CP.

#### Dans le cadre de la génération de CPER (2021-2027) :

Une première tranche pour les travaux engagés l'an passé pour la création du pôle arts plastiques à Labenne a été payée pour 0,15 M€ en CP.

#### Dans le cadre du CCT 2019-2022 :

Aucune opération n'a été effectuée durant cet exercice.

#### • Crédits consommés hors CPER

La consommation de ces crédits s'est élevée à **4,45 M€ en AE et 4,83 M€ en CP** contre une prévision en LFI de 8,92 M€ en AE et 6,45 M€ en CP.

2,26 M€ en AE et 2,27 M€ en CP ont été consacrés aux acquisitions d'œuvres pour les 22 FRAC en région qui s'inscrivent pleinement dans une logique d'investissement à travers l'enrichissement des collections. Cette politique a pour objectif de doter chaque région de France d'une collection d'art contemporain de très haut niveau, dans une perspective de soutien aux artistes et de sensibilisation du public le plus large à la création contemporaine grâce, notamment, à une diffusion en dehors des lieux institutionnels de l'art contemporain. Près de 40 000 œuvres, produites par plus de 6 000 artistes, ont déjà été acquises.

Par ailleurs, la commande publique déconcentrée a bénéficié de crédits à hauteur de 1,97 M€ en AE et 1,77 M€ en CP.

DÉPENSES D'opérations financières

#### Dotation en fonds propres

Les dépenses de dotation en fonds propres versées aux opérateurs s'élèvent à 6,46 M€ en AE et en CP et se répartissent comme suit :

Nom de l'opérateur	Prévision LFI 2023		Exécution 2023	
	AE	CP	AE	CP
Académie de France à Rome	427 781	427 781	406 392	406 392
Centre national des arts plastiques	2 550 000	2 550 000	2 820 500	2 820 500
Cité de la Céramique Sèvres et Limoges	410 000	410 000	389 500	389 500
Mobilier national	2 417 000	2 417 000	2 296 150	2 296 150
Palais de Tokyo			500 000	500 000
Réunion des musées nationaux			50 000	50 000
<b>Total dotations en fonds propre – Action 2</b>	<b>5 804 781</b>	<b>5 804 781</b>	<b>6 462 542</b>	<b>6 462 542</b>

Cette exécution s'explique par les variations suivantes :

- l'application de la mise en réserve sur les crédits de la LFI ;
- des compléments au CNAP d'un montant total de 0,27 M€ en AE et en CP pour : une commande publique nationale d'un mémorial en hommage aux victimes du génocide Tutsi ; la commande en partenariat avec le réseau national des artothèques ; la restauration et la réinstallation du rideau de la Comédie française, œuvre historique d'Olivier Debré ;
- un versement au Palais de Tokyo de 0,5 M€ en AE et en CP financé à partir de crédits d'intervention en investissement pour les investissements courants de l'établissement
- un versement à la Réunion des Musées Nationaux de 0,05 M€ en AE et en CP au titre du Grand Palais Mobile.

#### Dépenses de participations financières

Les dépenses exécutées sur cette catégorie, d'un montant de 0,29 M€ en AE et en CP, correspondent à la subvention d'investissement versée au Palais de Tokyo pour financer le remplacement des blocs secours.

Nom du bénéficiaire	Prévision LFI 2022		Exécution 2022	
	AE	CP	AE	CP
Palais de Tokyo			290 000	290 000
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>290 000</b>	<b>290 000</b>

**ACTION****06 – Soutien à l'emploi et structurations des professions**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
06 – Soutien à l'emploi et structurations des professions		62 719 160 97 094 294	<b>62 719 160</b> <b>97 094 294</b>		62 719 160 96 180 161	<b>62 719 160</b> <b>96 180 161</b>

62,72 M€ en AE et en CP étaient prévus en LFI pour 2023 au titre de l'action 06.

En cours de gestion, les crédits de cette action ont été abondés par des redéploiements en provenance des actions 01 et 02 pour plus de 34,37 M€

La consommation a finalement atteint le montant de **97,09 M€ en AE et 96,18 M€ en CP**.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		2 990 351		2 076 218
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		2 990 351		2 076 218
Titre 6 : Dépenses d'intervention	62 719 160	94 103 943	62 719 160	94 103 943
Transferts aux entreprises	56 000 000	85 992 463	56 000 000	85 992 463
Transferts aux autres collectivités	6 719 160	8 111 480	6 719 160	8 111 480
<b>Total</b>	<b>62 719 160</b>	<b>97 094 294</b>	<b>62 719 160</b>	<b>96 180 161</b>

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Aucun crédit n'était prévu en LFI en titre 3. Les dépenses ont été financées par des redéploiements du titre 6.

En 2023, ces dépenses correspondent :

- aux frais de gestion versés à l'agence de services et de paiement (ASP) au titre du fonctionnement du FONPEPS pour un montant total de 1,97 M€ en AE et en CP ;
- à l'engagement du marché pour la mise en œuvre du projet de « La Relève » ayant pour objectif de diversifier le vivier des nominations dans le monde de la Culture pour un montant de 1,01 M€ en AE et de 0,09 M€ en CP ;
- à des factures d'audit et conseils pour un montant de 0,01 M€ en CP.

## DÉPENSES D'intervention

Les dépenses d'intervention de l'action 06 s'élèvent à **99,45 M€ en AE et en CP** contre 50,02 M€ en AE et en CP prévus en LFI.

Dispositifs	Prévision LFI 2023 (AE=CP)	Exécution 2023 (AE=CP)
Soutien à l'emploi et accompagnement professionnel des artistes	34 000 000	59 477 740
Structuration des professions et de l'économie des secteurs SV et AV	6 719 160	3 773 200

Compensation des contributions sociales et contribution diffuseur	22 000 000	30 853 003
<b>Total des dépenses d'intervention en fonctionnement Action 6</b>	<b>62 719 160</b>	<b>94 103 943</b>

### 1. Soutien à l'emploi et accompagnement professionnel des artistes

Les crédits prévus en LFI à hauteur de 34 M€ en AE et en CP ont finalement été exécutés à hauteur de 59,48 M€ en AE et en CP. Cette sur-exécution de 25,48 M€ en AE et en CP a été financée par le redéploiement de crédits en provenance des actions 01 et 02 ainsi que par un rétablissement de crédits à hauteur de 1,18 M€ (correspondants au reliquat de crédits non utilisés du fonds de sécurisation des revenus des auteurs du spectacle vivant).

Les dépenses se répartissent entre différents dispositifs :

- une mesure d'aide à la garde de jeunes enfants pour les artistes et les techniciens intermittents du spectacle (AGEDATI) pour un montant de 0,98 M€ en AE et en CP ;
- l'accord EDEC (engagement développement et compétence) pour un montant de 0,16 M€ en AE et en CP ;
- le soutien du secteur des cafés-culture géré par le GIP Cafés Cultures et l'association Culture Bar Bars pour un montant total de 0,14 M€ en AE et en CP ;
- le fonds de professionnalisation géré par Audiens pour un montant de 2,3 M€ en AE et en CP ;
- le FONPEPS géré par le GIP Cafés Cultures pour un montant de 0,7 M€ ;
- le FONPEPS géré par l'ASP (agence de services et de paiement) a donné lieu aux versements d'un montant total de 56,32 M€. Mais compte-tenu des délais de traitement des dossiers et de la trésorerie de l'ASP, les aides réellement versées aux entreprises par l'ASP représentent un montant de 52,6 M€ qui se répartissent entre les aides suivantes :
  - le dispositif de soutien à l'emploi dans le secteur de l'édition phonographique (ADEP) : 1,5 M€ ;
  - le dispositif de soutien à l'emploi du plateau artistique de spectacles vivants diffusés dans des salles de petite jauge (APAJ), y compris les mesures exceptionnelles : 9,1 M€ ;
    - l'aide unique à l'embauche en CDI ou en CDD (AESP) y compris les mesures exceptionnelles : 41,4 M€.
- la prime à l'emploi pérenne du spectacle et prime aux contrats de longues durées, toutes deux en extinction : 0,6 M€.

Par ailleurs, une cellule d'écoute a été mise en place par Audiens pour accompagner les victimes de VHSS dans le secteur ; elle est financée à partir des crédits du Plan Artistes-Auteurs pour un montant de 0,06 M€.

### Structuration des professions et de l'économie des secteurs du spectacle vivant et des arts visuels

Les crédits prévus en LFI à hauteur de 6,72 M€ en AE et en CP ont été exécutés à hauteur de 3,77 M€ en AE et en CP et se répartissent ainsi :

- 2,56 M€ en AE et en CP pour les différents organismes professionnels et syndicaux du spectacle vivant ;
- 1,21 M€ en AE et en CP pour les associations professionnelles et structures ressources du secteur des arts visuels.

Le solde de ces crédits a fait l'objet d'un redéploiement vers les autres dispositifs de soutien à l'emploi pour lesquels les crédits étaient insuffisants.

#### 1. Compensation des contributions sociales

Les crédits prévus en LFI s'élevaient à 22 M€ en AE et en CP et étaient destinés d'une part à la compensation de la hausse de la CSG pour les artistes-auteurs (18,5 M€) et d'autre part pour la contribution Diffuseurs (3,5 M€).



Les estimations réalisées par l'ACOSS ont été réajustées en cours d'année et ont donné lieu à un appel de fonds de 30,9 M€ intégralement payé comprenant : 25,2 M€ pour la compensation CSG et 5,7 M€ pour la contribution Diffuseurs.

## Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>AFR - Académie de France à Rome (P131)</b>	<b>6 088 157</b>	<b>6 088 157</b>	<b>5 386 109</b>	<b>5 386 109</b>	<b>5 207 141</b>	<b>5 207 141</b>
Subventions pour charges de service public	5 677 487	5 677 487	4 958 328	4 958 328	4 800 749	4 800 749
Dotations en fonds propres	410 670	410 670			406 392	406 392
Subventions d'investissement			427 781	427 781		
<b>ASP - Agence de services et de paiement (P149)</b>	<b>61 738 135</b>	<b>61 738 135</b>			<b>56 323 000</b>	<b>56 323 000</b>
Transferts	61 738 135	61 738 135			56 323 000	56 323 000
<b>CMN - Centre des monuments nationaux (P175)</b>					<b>20 000</b>	<b>20 000</b>
Transferts					20 000	20 000
<b>CNAC-GP - Centre national d'art et de culture - Georges Pompidou (P175)</b>					<b>840 000</b>	<b>250 000</b>
Dotations en fonds propres					840 000	250 000
<b>EPV - Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles (P175)</b>	<b>4 000 000</b>					<b>500 000</b>
Dotations en fonds propres	4 000 000					500 000
<b>CND - Centre national de la danse (P131)</b>	<b>10 305 417</b>	<b>10 305 417</b>	<b>9 930 000</b>	<b>9 930 000</b>	<b>10 249 500</b>	<b>10 249 500</b>
Subventions pour charges de service public	9 412 617	9 412 617	9 500 000	9 500 000	9 541 000	9 541 000
Dotations en fonds propres	892 800	892 800			708 500	708 500
Subventions d'investissement			430 000	430 000		
<b>EPCMP - Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris (P131)</b>	<b>46 708 803</b>	<b>51 708 803</b>	<b>45 518 852</b>	<b>45 518 852</b>	<b>48 396 352</b>	<b>48 396 352</b>
Subventions pour charges de service public	42 356 803	42 356 803	43 068 852	43 068 852	44 068 852	44 068 852
Dotations en fonds propres	4 352 000	9 352 000			4 327 500	4 327 500
Subventions d'investissement			2 450 000	2 450 000		
<b>CNAP - Centre national des arts plastiques (P131)</b>	<b>6 353 165</b>	<b>12 253 165</b>	<b>11 013 886</b>	<b>11 013 886</b>	<b>12 374 024</b>	<b>12 374 024</b>
Subventions pour charges de service public	9 605 165	9 605 165	8 463 886	8 463 886	9 553 524	9 553 524
Dotations en fonds propres	-3 252 000	2 648 000			2 820 500	2 820 500
Subventions d'investissement			2 550 000	2 550 000		
<b>Comédie Française (P131)</b>	<b>27 930 590</b>	<b>28 330 590</b>	<b>26 510 291</b>	<b>26 510 291</b>	<b>29 637 246</b>	<b>29 637 246</b>
Subventions pour charges de service public	25 488 830	25 488 830	25 954 291	25 954 291	25 581 741	25 581 741
Dotations en fonds propres	2 441 760	2 841 760			4 055 505	4 055 505
Subventions d'investissement			556 000	556 000		
<b>Ensemble intercontemporain (P131)</b>	<b>4 204 826</b>	<b>4 204 826</b>	<b>4 070 000</b>	<b>4 070 000</b>	<b>4 120 000</b>	<b>4 120 000</b>
Subventions pour charges de service public	4 104 826	4 104 826	4 070 000	4 070 000	4 070 000	4 070 000
Dotations en fonds propres	100 000	100 000			50 000	50 000
<b>EPPGHV - Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette (P131)</b>	<b>25 658 492</b>	<b>25 658 492</b>	<b>26 698 083</b>	<b>26 698 083</b>	<b>26 171 228</b>	<b>26 871 228</b>
Subventions pour charges de service public	22 010 492	22 010 492	21 698 083	21 698 083	21 421 228	21 421 228
Dotations en fonds propres	3 648 000	3 648 000			4 750 000	5 450 000
Subventions d'investissement			5 000 000	5 000 000		
<b>EPCCSL - Etablissement public Cité de la céramique - Sèvres et Limoges (P131)</b>	<b>5 900 046</b>	<b>5 900 046</b>	<b>5 984 274</b>	<b>5 984 274</b>	<b>5 975 182</b>	<b>5 975 182</b>
Subventions pour charges de service public	4 463 154	4 463 154	5 574 274	5 574 274	5 585 682	5 585 682
Dotations en fonds propres	1 436 892	1 436 892			389 500	389 500
Subventions d'investissement			410 000	410 000		
<b>Opéra comique (P131)</b>	<b>13 026 438</b>	<b>13 026 438</b>	<b>13 310 000</b>	<b>13 310 000</b>	<b>13 785 000</b>	<b>13 785 000</b>

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	12 498 438	12 498 438	12 910 000	12 910 000	12 910 000	12 910 000
Dotations en fonds propres	528 000	528 000			875 000	875 000
Subventions d'investissement			400 000	400 000		
<b>Opéra national de Paris (P131)</b>	<b>105 950 021</b>	<b>105 950 021</b>	<b>106 151 005</b>	<b>106 151 005</b>	<b>104 271 061</b>	<b>104 271 061</b>
Subventions pour charges de service public	101 150 021	101 150 021	101 151 005	101 151 005	99 521 061	99 521 061
Dotations en fonds propres	4 800 000	4 800 000			4 750 000	4 750 000
Subventions d'investissement			5 000 000	5 000 000		
<b>CNM - Centre national de la musique (P334)</b>	<b>413 800</b>	<b>413 800</b>			<b>535 000</b>	<b>535 000</b>
Transferts	413 800	413 800			535 000	535 000
<b>CNSAD - Conservatoire national supérieur d'art dramatique (P361)</b>	<b>25 000</b>	<b>25 000</b>				
Subventions pour charges de service public	25 000	25 000				
<b>CNSMD Paris - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (P361)</b>	<b>200 000</b>	<b>200 000</b>				
Subventions pour charges de service public	200 000	200 000				
<b>Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture (P361)</b>	<b>15 000</b>	<b>15 000</b>			<b>16 000</b>	<b>16 000</b>
Transferts	15 000	15 000			16 000	16 000
<b>Chaillot – Théâtre national de la Danse (P131)</b>	<b>14 864 760</b>	<b>21 864 760</b>	<b>14 805 000</b>	<b>14 805 000</b>	<b>15 768 750</b>	<b>24 768 750</b>
Subventions pour charges de service public	13 918 760	13 918 760	14 080 000	14 080 000	14 080 000	14 080 000
Dotations en fonds propres	946 000	7 946 000			1 688 750	10 688 750
Subventions d'investissement			725 000	725 000		
<b>TNC - Théâtre national de la Colline (P131)</b>	<b>11 297 650</b>	<b>11 297 650</b>	<b>10 740 000</b>	<b>10 740 000</b>	<b>11 212 000</b>	<b>11 212 000</b>
Subventions pour charges de service public	9 997 050	9 997 050	10 180 000	10 180 000	10 180 000	10 180 000
Dotations en fonds propres	1 300 600	1 300 600			1 032 000	1 032 000
Subventions d'investissement			560 000	560 000		
<b>CELRL - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (P113)</b>	<b>50 000</b>	<b>15 000</b>				<b>35 000</b>
Transferts	50 000	15 000				35 000
<b>TNO - Théâtre national de l'Odéon (P131)</b>	<b>15 081 931</b>	<b>15 081 931</b>	<b>13 375 000</b>	<b>13 375 000</b>	<b>14 679 750</b>	<b>14 679 750</b>
Subventions pour charges de service public	12 539 731	12 539 731	12 930 000	12 930 000	13 147 000	13 147 000
Dotations en fonds propres	2 542 200	2 542 200			1 532 750	1 532 750
Subventions d'investissement			445 000	445 000		
<b>CNC - Centre national du cinéma et de l'image animée (P334)</b>	<b>118 000</b>	<b>118 000</b>				
Transferts	118 000	118 000				
<b>TNS - Théâtre national de Strasbourg (P131)</b>	<b>11 606 185</b>	<b>11 606 185</b>	<b>10 730 000</b>	<b>10 730 000</b>	<b>12 010 000</b>	<b>12 010 000</b>
Subventions pour charges de service public	10 123 875	10 123 875	10 330 000	10 330 000	10 550 000	10 550 000
Dotations en fonds propres	1 482 310	1 482 310			1 460 000	1 460 000
Subventions d'investissement			400 000	400 000		
<b>Parcs nationaux (P113)</b>					<b>9 000</b>	<b>9 000</b>
Transferts					9 000	9 000
<b>Etablissement public du Mobilier National (P131)</b>	<b>2 400 000</b>	<b>2 400 000</b>	<b>30 872 865</b>	<b>30 872 865</b>	<b>32 497 780</b>	<b>32 497 780</b>
Subventions pour charges de service public			28 455 865	28 455 865	30 201 630	30 201 630
Dotations en fonds propres	2 400 000	2 400 000			2 296 150	2 296 150
Subventions d'investissement			2 417 000	2 417 000		
<b>Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais (P175)</b>					<b>50 000</b>	<b>50 000</b>
Dotations en fonds propres					50 000	50 000
<b>Institut Français (P185)</b>	<b>612 000</b>	<b>612 000</b>			<b>810 000</b>	<b>810 000</b>
Transferts	612 000	612 000			810 000	810 000
<b>Universités et assimilés (P150)</b>	<b>200 000</b>	<b>200 000</b>			<b>808 000</b>	<b>388 000</b>
Transferts	200 000	200 000			808 000	388 000

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>				
Transferts	40 000	40 000				
<b>Réseau des œuvres universitaires et scolaires (P231)</b>	<b>21 000</b>	<b>21 000</b>			<b>20 000</b>	<b>20 000</b>
Transferts	21 000	21 000			20 000	20 000
<b>INED - Institut national d'études démographiques (P172)</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>				
Transferts	10 000	10 000				
<b>Pôle emploi (P102)</b>	<b>13 021 090</b>	<b>13 021 090</b>				
Transferts	13 021 090	13 021 090				
<b>Total</b>	<b>387 840 506</b>	<b>402 105 506</b>	<b>335 095 365</b>	<b>335 095 365</b>	<b>405 786 014</b>	<b>415 011 014</b>
Total des subventions pour charges de service public	283 572 249	283 572 249	313 324 584	313 324 584	315 212 467	315 212 467
Total des dotations en fonds propres	28 029 232	42 329 232			32 032 547	41 642 547
Total des transferts	76 239 025	76 204 025			58 541 000	58 156 000
Total des subventions d'investissement			21 770 781	21 770 781		

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023, leur réalisation 2022 est sans objet.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

### EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	Réalisation 2022 Prévision 2023 Réalisation 2023	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
			sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
AFR - Académie de France à Rome	0 0 0	46 47 46	3 0 5	0 0 0	0 0 0	0 0 0	
CND - Centre national de la danse	0 0 0	99 99 97	11 0 11	3 0 3	0 0 0	0 0 0	
EPCMPP - Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris	0 0 0	488 489 498	36 0 17	14 0 13	0 0 0	0 0 0	
CNAP - Centre national des arts plastiques	49 57 56	21 20 20	2 0 4	1 0 2	1 0 2	0 0 0	
Comédie Française	0 0 0	399 399 386	57 0 61	0 0 0	0 0 0	0 0 0	
Ensemble intercontemporain	0 0 0	43 46 46	3 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	
EPPGHV - Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette	0 0 0	206 206 211	0 0 8	0 0 0	0 0 8	0 0 0	
EPCCSL - Etablissement public Cité de la céramique - Sèvres et Limoges	184 194 179	40 45 44	9 0 10	0 0 0	0 0 10	0 0 0	
Opéra comique	0 0 0	90 92 90	74 0 93	6 0 9	0 0 0	0 0 0	

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
Opéra national de Paris	0	1 450	50	48	0	0
	0	1 499	0	0	0	0
	0	1 452	58	54	4	0
Chaillot – Théâtre national de la Danse	0	135	5	0	0	0
	0	137	0	0	0	0
	0	125	4	3	0	0
TNC - Théâtre national de la Colline	0	91	37	10	0	0
	0	95	0	0	0	0
	0	90	10	10	0	0
TNO - Théâtre national de l'Odéon	0	126	9	9	0	0
	0	131	0	0	0	0
	0	128	11	11	0	0
TNS - Théâtre national de Strasbourg	0	94	4	4	0	0
	0	97	0	0	0	0
	0	89	4	4	0	0
Etablissement public du Mobilier National	322	0	0	0	0	0
	0	348	0	0	0	0
	0	337	53	0	0	0
<b>Total</b>	<b>555</b>	<b>3 328</b>	<b>300</b>	<b>95</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
	<b>251</b>	<b>3 750</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>235</b>	<b>3 659</b>	<b>349</b>	<b>109</b>	<b>24</b>	<b>0</b>

\* Les emplois sous plafond 2023 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2023 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023

## SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ETAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
<b>Emplois sous plafond 2023 *</b>	<b>3 750</b>	<b>3 659</b>

\* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2023 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2023 en ETP	0	15

Le schéma d'emplois réalisé en 2023 résulte des besoins des établissements de renforcer leurs équipes dans un contexte de reprise d'activité post crise sanitaire. Le schéma d'emplois se décline principalement du fait des évolutions suivantes : -15 ETP pour la Cité de la musique - Philharmonie de Paris, +7 pour la Comédie-Française, +6 ETP pour le Théâtre national de Strasbourg, le Théâtre national de l'Odéon et le Centre national des arts plastiques ainsi que +5 ETP pour le Mobilier national.

## FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
AFR - Académie de France à Rome	0	0	0
CND - Centre national de la danse	0	0	0
EPCMP - Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris	0	0	0
CNAP - Centre national des arts plastiques	0	0	0
Comédie Française	0	0	0

Intitulé de l'opérateur	Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
Ensemble intercontemporain	0	0	0
EPPGHV - Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette	0	0	0
EPCCSL - Etablissement public Cité de la céramique - Sèvres et Limoges	0	0	0
Opéra comique	0	0	0
Opéra national de Paris	0	0	0
Chaillot – Théâtre national de la Danse	0	0	0
TNC - Théâtre national de la Colline	0	0	0
TNO - Théâtre national de l'Odéon	0	0	0
TNS - Théâtre national de Strasbourg	0	5 000	0
Etablissement public du Mobilier National	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>5 000</b>	<b>0</b>

## Opérateurs

### OPÉRATEUR

AFR - Académie de France à Rome

#### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Après deux années marquées par la pandémie, la pleine concrétisation en 2022 du projet de la direction, nommée en septembre 2020 à la tête de la Villa Médicis, a trouvé son rythme de croisière en 2023.

Dans le cadre de sa mission de résidence, l'Académie a accueilli 95 créateurs et chercheurs, dont deux promotions de pensionnaires. La deuxième édition du programme « Résidence Pro », traduction pédagogique de cette mission centrale de l'Académie a permis d'accueillir 470 élèves des lycées professionnels de la région Grand-Est et des lycées agricoles de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'Académie a par ailleurs poursuivi une programmation culturelle ambitieuse, en organisant la troisième édition de son « Festival de Film » (4 000 participants) et la deuxième édition de son « Festival des cabanes » (près de 40 000 visiteurs). Les expositions *ORIENT EXPRESS & Cie : itinéraire d'un mythe moderne* (28 500 visiteurs), *Una Linea Storta Tesa* qui présente le travail des pensionnaires (17 800 visiteurs) et *Histoire des pierres* (26 000 visiteurs) ont quant à elles rencontré un vaste succès.

Enfin, l'établissement a poursuivi ses efforts d'entretien, de conservation et de valorisation du patrimoine. L'année 2023 a notamment vu rouvrir les appartements historiques de la Villa Médicis, réaménagés par l'architecte et designer India Mahdavi dans le cadre du programme « Réenchanter la Villa Médicis » initié en 2022 avec le réaménagement des salons de réceptions par Kim Jones et Silvia Venturini Fendi.

Au total, ce sont ainsi plus de 140 000 visiteurs et professionnels qui ont été accueillis dans les murs de la Villa en 2023, dans le cadre de sa programmation ou de ses visites guidées, soit un niveau à nouveau record.

#### Gouvernance et pilotage stratégique

Sam Stourdzé, a été nommé directeur pour un premier mandat par décret du président de la République en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020. Ses orientations sont fixées par la lettre de mission du 3 mars 2021. Marie-Cécile Zinsou a quant à elle été nommée présidente le 28 octobre 2021 pour un premier mandat de 3 ans.

Enfin, un nouveau contrat d'objectifs et de performance a été adopté lors du conseil d'administration du 14 mars 2022.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P175 – Patrimoines</b>	<b>829</b>	<b>829</b>	<b>855</b>	<b>855</b>	<b>843</b>	<b>843</b>
Dotations en fonds propres	829	829			821	821
Transferts					22	22
Subventions d'investissement			855	855		
<b>P131 – Création</b>	<b>6 088</b>	<b>6 088</b>	<b>5 386</b>	<b>5 386</b>	<b>5 207</b>	<b>5 207</b>
Subventions pour charges de service public	5 677	5 677	4 958	4 958	4 801	4 801
Dotations en fonds propres	411	411			406	406
Subventions d'investissement			428	428		
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>						
Subventions pour charges de service public						
<b>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>	<b>17</b>	<b>17</b>			<b>45</b>	<b>36</b>
Dotations en fonds propres	17	17				
Transferts					45	36
<b>P363 – Compétitivité</b>	<b>500</b>	<b>500</b>				
Dotations en fonds propres	500	500				
<b>Total</b>	<b>7 435</b>	<b>7 435</b>	<b>6 241</b>	<b>6 241</b>	<b>6 095</b>	<b>6 086</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

Sur le programme 131 « Création » les écarts entre les crédits votés en LFI 2023 et l'exécution s'expliquent par l'application de la mise en réserve de précaution, soit -157 k€ en fonctionnement et -22 k€ en investissement.

Sur le programme 175 « Patrimoines », l'écart de -34 k€ en AE=CP sur la subvention d'investissement s'explique par l'application de la mise en réserve de précaution. Ce programme a par ailleurs financé des actions éducatives pour un montant de +22 k€ en AE=CP.

Enfin, l'établissement a été lauréat de l'appel à projets « Fonds d'accompagnement à la transformation numérique et à la cybersécurité des établissements du ministère de la Culture ». Il a bénéficié à ce titre d'un financement du programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la Culture » de 45 k€ en AE et 36 k€ en CP.



## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	3 006	3 011	Subventions de l'État	4 801	4 801
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	92	98	– subventions pour charges de service public	4 801	4 801
			– crédits d'intervention( transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	6 463	6 740	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		322
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 000	1 086	Revenus d'activité et autres produits	3 882	5 762
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	1 000	1 086	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	76	15
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	900	922
<b>Total des charges</b>	<b>9 469</b>	<b>9 751</b>	<b>Total des produits</b>	<b>8 683</b>	<b>10 884</b>
Résultat : bénéfice		1 133	Résultat : perte	786	
Total : équilibre du CR	9 469	10 884	Total : équilibre du CR	9 469	10 884

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	762		Capacité d'autofinancement		1 282
Investissements	2 423	1 852	Financement de l'actif par l'État	1 227	1 272
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	815	427
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières		5	Augmentation des dettes financières		6
<b>Total des emplois</b>	<b>3 185</b>	<b>1 857</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>2 042</b>	<b>2 987</b>
Augmentation du fonds de roulement		1 130	Diminution du fonds de roulement	1 143	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
6 561	4 406	7 412

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	3 006	3 006	3 013	3 013
Fonctionnement	5 410	5 463	5 728	5 522
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 978	2 423	1 560	1 947
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>10 394</b>	<b>10 892</b>	<b>10 302</b>	<b>10 482</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	92	92	0	0

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>8 151</b>	<b>8 270</b>
Subvention pour charges de service public	4 801	4 801
Autres financements de l'État	1 227	1 227
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	2 123	2 242
<b>Recettes fléchées</b>	<b>1 598</b>	<b>3 053</b>
Financements de l'État fléchés	0	36
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	1 598	3 017
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>9 749</b>	<b>11 323</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>841</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>1 143</b>	<b>0</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Accueil des pensionnaires et des résidents	0 0	1 410 1 341	1 455 1 374	0 0	0 0	0 0	0 0	1 410 1 341	1 455 1 374
Activités culturelles	819 778	1 561 1 870	1 561 1 693	0 0	0 0	0 0	0 0	2 380 2 648	2 380 2 472
Patrimoine	693 596	1 169 1 385	1 155 1 324	0 0	0 0	1 928 1 469	2 373 1 854	3 789 3 450	4 220 3 775
Support	1 495 1 639	1 271 1 133	1 293 1 130	0 0	0 0	50 91	50 92	2 815 2 862	2 837 2 861
<b>Total</b>	<b>3 006</b> <b>3 013</b>	<b>5 410</b> <b>5 728</b>	<b>5 463</b> <b>5 522</b>	<b>0</b> <b>0</b>	<b>0</b> <b>0</b>	<b>1 978</b> <b>1 560</b>	<b>2 423</b> <b>1 947</b>	<b>10 394</b> <b>10 302</b>	<b>10 892</b> <b>10 482</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>1 143</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	5
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	800	1 501
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>1 943</b>	<b>1 506</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>851</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	663
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	187
<b>Total des besoins</b>	<b>1 943</b>	<b>2 356</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>841</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	800	1 515
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>800</b>	<b>2 356</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>1 143</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 143	0
<b>Total des financements</b>	<b>1 943</b>	<b>2 356</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>49</b>	<b>47</b>	<b>51</b>
– sous plafond	46	47	46
– hors plafond	3		5
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

En 2023, l'établissement rémunère 46 ETPT pour un plafond fixé à 47 ETPT. La sous-exécution de 1 ETPT est liée à une vacance frictionnelle. Le schéma d'emploi par rapport à l'exécuté 2022 est donc neutre.

En outre, il rémunère 5 ETPT hors plafond, correspondant principalement à des contractuels de droit local intervenant en renfort du projet.

## OPÉRATEUR

CND - Centre national de la danse

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

#### Principaux faits structurants de l'année 2023

En 2023, le Centre National de la Danse a poursuivi ses missions d'accompagnement des professionnels, de transmission de la culture chorégraphique et de valorisation des ressources documentaires et audiovisuelles en 2023.

La fréquentation de l'établissement s'est élevée à 14 142 spectateurs dont 8 775 places payantes, avec une part de 10 % de public jeune et 9 % de public scolaire.

Le CN D a par ailleurs développé ses dispositifs de formation et d'EAC, en renforçant leur ancrage territorial. C'est le cas d'ELAN, école d'égalité des chances qui s'est déployée à Lyon en 2023, en complémentarité de l'école de Pantin et de la manifestation « 1 km de danse » qui fait l'objet d'un essaimage auprès de trois villes partenaires pour une édition augmentée en 2024 (Château-Thierry, La Rochelle et Sète).

Parallèlement au renforcement de son ancrage physique, l'établissement déploie une nouvelle stratégie numérique avec le lancement du « Double numérique », investissement conséquent qui a bénéficié d'une subvention du ministère de la culture et demande de repenser l'organisation globale des services du CN D.

Enfin, la rénovation de l'ensemble des façades béton de l'établissement (2025-2027) fait l'objet d'un travail préparatoire réunissant les différentes parties prenantes (le maître d'œuvre, la maîtrise d'ouvrage déléguée, l'école et la tutelle). Des travaux pour accélérer la transition écologique du bâtiment sont effectués en parallèle (isolation des toitures, pose de panneaux solaires, verdissement des terrasses).

#### Gouvernance et pilotage stratégique

Le CND est dirigé, depuis 2019, par Catherine Tsekenis (lettre de mission signée le 22 décembre 2022 pour un second mandat de trois ans).

Le mandat du président du CN D, Rémi Babinet, est arrivé à échéance en décembre 2023

### FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P185 – Diplomatie culturelle et d'influence</b>						<b>3</b>
Transferts						3
<b>P362 – Écologie</b>		452				
Dotations en fonds propres		452				
<b>P131 – Création</b>	<b>10 305</b>	<b>10 305</b>	<b>9 930</b>	<b>9 930</b>	<b>10 250</b>	<b>10 250</b>

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	9 413	9 413	9 500	9 500	9 541	9 541
Dotations en fonds propres	893	893			709	709
Subventions d'investissement			430	430		
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>144</b>	<b>144</b>			<b>139</b>	<b>139</b>
Subventions pour charges de service public	27	27				
Transferts	117	117			139	139
<b>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>					<b>26</b>	<b>26</b>
Transferts					26	26
<b>P147 – Politique de la ville</b>	<b>50</b>	<b>50</b>			<b>50</b>	<b>50</b>
Transferts	50	50			50	50
<b>Total</b>	<b>10 500</b>	<b>10 952</b>	<b>9 930</b>	<b>9 930</b>	<b>10 465</b>	<b>10 467</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'écart de +41 k€ entre les crédits prévus en LFI 2023 et l'exécution 2023 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-199 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions exceptionnelles au titre de différents projets :
  - L'initiative « 1 km de danse » (+36 k€ en AE=CP) ;
  - La manifestation « Des regards sur la danse » (+5 k€ en AE = CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle de soutien de fin de gestion (+199 k€ en AE=CP).

En investissement sur ce même programme l'écart de +279 k€ entre les crédits votés en LFI et l'exécution 2023 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-21,5 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle au titre du « Double numérique » (+300 k€ en AE=CP).

Par ailleurs, sur le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », l'établissement a bénéficié de crédits d'intervention au titre :

- De l'action éducative et culturelle de l'établissement, notamment en matière de formation (+73 k€ en AE=CP) ;
- Du dispositif d'aide à la recherche et au patrimoine danse (+30 k€ en AE=CP) ;
- De dispositifs conduits en région Auvergne-Rhône-Alpes (+36 k€ en AE=CP).

Il est en outre à noter que sur le programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la Culture » l'établissement a bénéficié de l'appel à projet « Appui au développement international des EP et SCN » (+26 k€ en AE=CP).

Enfin, d'autres programmes ministériels ont contribué au financement de l'établissement soit :

- Le programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » au titre d'un événement international (+3 k€ en CP) ;
- Le programme 147 « Politique de la ville » au titre du dispositif Élan.

## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	7 090	6 933	Subventions de l'État <i>– subventions pour charges de service public</i> <i>– crédits d'intervention( transfert)</i>	9 461 9 461	9 620 9 620
Fonctionnement autre que les charges de personnel	5 585	5 708	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	101	118
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 354	1 164	Revenus d'activité et autres produits	2 761	2 558
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	1 354	1 164	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		473
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	1 354	862
<b>Total des charges</b>	<b>12 675</b>	<b>12 641</b>	<b>Total des produits</b>	<b>12 323</b>	<b>12 296</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	352	344
Total : équilibre du CR	12 675	12 641	Total : équilibre du CR	12 675	12 641

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	352	515	Capacité d'autofinancement		
Investissements	1 442	689	Financement de l'actif par l'État	558	709
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>1 794</b>	<b>1 205</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>558</b>	<b>709</b>
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	1 236	496

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
6 387	3 698	6 340

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	7 090	7 090	4 648	4 648
Fonctionnement	4 025	4 231	4 345	3 868
Intervention	0	0	0	0
Investissement	625	1 442	594	693
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>11 740</b>	<b>12 763</b>	<b>9 588</b>	<b>9 208</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>11 206</b>	<b>11 302</b>
Subvention pour charges de service public	9 217	9 414
Autres financements de l'État	611	586
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	101	43
Recettes propres	1 277	1 260
<b>Recettes fléchées</b>	<b>311</b>	<b>517</b>
Financements de l'État fléchés	191	392
Autres financements publics fléchés	20	25
Recettes propres fléchées	100	100
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>11 517</b>	<b>11 819</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>2 611</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>1 246</b>	<b>0</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses artistiques	1 133	1 182	1 190	0	0	96	96	2 411	2 419
	751	1 186	950	0	0	83	60	2 020	1 761
Education artistique et culturelle - Médiation	273	265	313	0	0	0	0	537	586
	170	291	279	0	0	0	0	461	449
Fonctions supports	3 001	1 858	1 992	0	0	494	1 311	5 352	6 304
	2 069	2 156	2 008	0	0	477	602	4 702	4 679
Patrimoine culturel	1 143	274	289	0	0	35	35	1 452	1 467
	678	255	195	0	0	35	30	968	904
Services aux professionnels	1 517	431	431	0	0	0	0	1 948	1 948
	971	436	412	0	0	0	0	1 406	1 383
Valorisation culturelle et commerciale	24	15	15	0	0	0	0	39	39
	8	22	25	0	0	0	0	31	33
<b>Total</b>	<b>7 090</b>	<b>4 025</b>	<b>4 231</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>625</b>	<b>1 442</b>	<b>11 740</b>	<b>12 763</b>
	<b>4 648</b>	<b>4 345</b>	<b>3 868</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>594</b>	<b>693</b>	<b>9 588</b>	<b>9 208</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>1 246</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	4
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	125	220
Autres décaissements non budgétaires	0	2 742
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>1 371</b>	<b>2 966</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	25
<b>Total des besoins</b>	<b>1 371</b>	<b>2 966</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>2 611</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	3
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	117	144
Autres encaissements non budgétaires	0	160
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>117</b>	<b>2 919</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>1 254</b>	<b>47</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	717	72
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	537	0
<b>Total des financements</b>	<b>1 371</b>	<b>2 966</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>110</b>	<b>99</b>	<b>108</b>
– sous plafond	99	99	97
– hors plafond	11		11
<i>dont contrats aidés</i>	3		3
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.



En 2023, l'établissement rémunère 97 ETPT pour un plafond fixé à 99 ETPT. La sous-exécution de 2 ETPT est liée à un important turn-over, notamment à la direction administrative.

En outre, il rémunère 11 ETPT hors plafond, correspondant pour 8 d'entre eux à des intervenants pédagogiques et pour 3 d'entre eux à des contrats aidés.

## OPÉRATEUR

EPCMPP - Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

#### Principaux faits structurants de l'année 2023

En 2023, la Cité de la musique - Philharmonie de Paris (CMPP) a mis en œuvre son projet musical en accueillant 1 453 308 visiteurs pour l'ensemble de ses propositions. Ainsi, 515 853 personnes ont assisté à des concerts, 285 986 ont visité le musée et les expositions (« Musicanimale », « Fela Kuti », « Basquiat », « Zidane Parreno »), 35 971 ont assisté à des activités pour adultes et 494 956 personnes aux activités pour les enfants et familles.

L'établissement a notamment programmé 462 concerts et spectacles payants incluant des orchestres et ensembles internationaux tels que le London Symphony Orchestra ou le Berliner Philharmoniker et des orchestres et ensembles nationaux tels que l'Orchestre national de Lille ou l'Orchestre national du Capitole de Toulouse. L'Orchestre de Paris, dont la direction musicale est assurée par Klaus Mäkelä, a proposé 59 concerts. L'activité festivalière a également été riche grâce aux 13 concerts payants de *Days off*, ainsi qu'aux 34 concerts de Jazz à la Villette.

Parallèlement à cette riche activité, l'établissement a engagé les travaux de parachèvement de l'équipement inauguré en 2015, aux côtés de l'agence Jean Nouvel. Ces derniers portent sur les espaces extérieurs (accès, « grottes ») et intérieurs (foyer, salle Pierre Boulez).

#### Gouvernance et pilotage stratégique

Par décret du président de la République en date du 27 octobre 2021, Olivier Mantei a été nommé directeur général de l'établissement public. Il a reçu sa lettre de mission, signée de la ministre de la Culture et de la maire de Paris, le 10 octobre 2023.

Présidente depuis 2016, Patricia Barbizet a été renouvelée pour un second mandat de personnalité qualifiée le 29 septembre 2021. Atteinte par la limite d'âge en avril 2022, elle a assuré l'intérim de ses propres fonctions jusqu'au 8 décembre 2023. Elle sera remplacée début 2024 par Gwenola Chambon.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement</b>						<b>5</b>
Transferts						5
<b>P131 – Création</b>	<b>46 709</b>	<b>51 709</b>	<b>45 519</b>	<b>45 519</b>	<b>48 396</b>	<b>48 396</b>
Subventions pour charges de service public	42 357	42 357	43 069	43 069	44 069	44 069
Dotations en fonds propres	4 352	9 352			4 328	4 328
Subventions d'investissement			2 450	2 450		
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>3 360</b>	<b>3 360</b>			<b>3 525</b>	<b>3 525</b>
Transferts	3 360	3 360			3 525	3 525
<b>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>	<b>40</b>	<b>40</b>			<b>80</b>	<b>67</b>
Transferts	40	40			80	67
<b>P230 – Vie de l'élève</b>	<b>100</b>	<b>100</b>			<b>100</b>	<b>100</b>
Subventions pour charges de service public	100	100			100	100
<b>P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale</b>	<b>20</b>	<b>20</b>				
Subventions pour charges de service public	20	20				
<b>P123 – Conditions de vie outre-mer</b>	<b>60</b>	<b>60</b>			<b>40</b>	<b>40</b>
Transferts	60	60			40	40
<b>P363 – Compétitivité</b>	<b>500</b>	<b>500</b>				
Subventions pour charges de service public	500	500				
<b>P147 – Politique de la ville</b>	<b>280</b>	<b>280</b>			<b>297</b>	<b>297</b>
Transferts	280	280			297	297
<b>P359 – Présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022 (fermé en 2022)</b>	<b>304</b>	<b>304</b>				
Transferts	304	304				
<b>Total</b>	<b>51 373</b>	<b>56 373</b>	<b>45 519</b>	<b>45 519</b>	<b>52 438</b>	<b>52 430</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'écart de +1 000 k€ entre les crédits prévus en LFI 2023 et l'exécution 2023 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-1 181 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle de soutien à la trésorerie de l'établissement (+1 000 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle de fin de gestion (+1 181 k€).

En investissement sur ce même programme l'écart de +1 878 k€ en AE=CP s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-122 k€ en AE=CP) ;
- Une participation au remboursement de l'AFT pour l'acquisition de la Salle Pleyel (+2 000 k€ en AE=CP).

Par ailleurs, l'établissement a été destinataire de subventions complémentaires en provenance d'autres programmes ministériels soit :

- Le programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la culture » au titre de l'exposition sur Fela Kuti (15 k€ en AE) et d'un projet d'indexation numérique (65 k€ en AE=CP) ;
- Le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la Culture » au titre des Olympiades Culturelles (200 k€ en AE=CP), du dispositif Démos (3 325 k€ en AE=CP).

Il est à noter que d'autres programmes gouvernementaux participent au financement de ce dispositif. Il s'agit des :

- Programme 209 « Solidarité des pays en développement » (+5 k€ en CP) ;
- Programme 230 « Vie de l'élève » (+100 k€ en AE=CP) ;
- Programme 123 « Conditions de vie en Outre-Mer » (+40 k€ en AE=CP) ;
- Programme 147 « Politiques de la Ville » (+297 en AE=CP).

## COMPTES FINANCIERS 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTES DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	52 939	53 194	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention( transfert)	44 708 44 708	47 227 47 227
Fonctionnement autre que les charges de personnel	65 871	63 874	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	14 821	15 483
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	13 450	14 670	Revenus d'activité et autres produits	54 753	53 670
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	13 450	14 670	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	14 250	3 437
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		12 851
<b>Total des charges</b>	<b>118 810</b>	<b>117 068</b>	<b>Total des produits</b>	<b>114 282</b>	<b>116 380</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	4 528	689
Total : équilibre du CR	118 810	117 068	Total : équilibre du CR	118 810	117 068

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	5 328	2 307	Capacité d'autofinancement		
Investissements	15 517	6 610	Financement de l'actif par l'État	9 352	4 379
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	11 518	11 518
			Autres ressources	165	576
Remboursement des dettes financières	15 355	15 363	Augmentation des dettes financières		1 903
<b>Total des emplois</b>	<b>36 200</b>	<b>24 280</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>21 035</b>	<b>18 376</b>
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	15 165	5 904

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Alors que le budget initial 2023 prévoyait un niveau inédit de déficit, soit -4 528 k€, le compte de résultat 2023 s'achève à un niveau proche de l'équilibre, soit -689 k€.

L'amélioration de +3 839 k€ s'explique principalement par la progression des produits de +2 098 k€, largement alimentée par un soutien exceptionnel de l'État en fin de gestion (soit un peu plus de 2 millions). Il faut toutefois saluer le fait que l'établissement soit parvenu à réduire ses charges de -1 742 k€ en dépit du contexte inflationniste et d'une hausse importante de la masse salariale (+255 k€).

Ce résultat permet de réduire l'insuffisance de financement initiale de -3 021 k€, sans toutefois éviter un prélèvement sur fonds de roulement pour -5 904 k€. Le niveau de ce dernier, soit 23 020 k€, est par ailleurs à apprécier à la lumière d'un investissement largement sous-exécuté en raison de reports sur 2024. Ce sont ainsi plus de 8 898 k€ qui sont amenés à être reprogrammés dès le début d'année 2024.

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
20 196	1 660	15 595

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	53 229	53 229	53 872	53 872
Fonctionnement	48 576	52 449	46 453	50 264
Intervention	0	0	0	0
Investissement	15 035	27 035	7 130	18 083
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>116 840</b>	<b>132 713</b>	<b>107 456</b>	<b>122 220</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>89 956</b>	<b>92 334</b>
Subvention pour charges de service public	41 348	43 208
Autres financements de l'État	23	13 411
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	9 734	252
Recettes propres	38 852	35 463
<b>Recettes fléchées</b>	<b>29 216</b>	<b>24 963</b>
Financements de l'État fléchés	8 770	3 802
Autres financements publics fléchés	16 515	16 785
Recettes propres fléchées	3 931	4 376
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>119 172</b>	<b>117 296</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>13 541</b>	<b>4 923</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Concerts et spectacles	23 214	16 708	16 708	0	0	50	50	39 972	39 972	
	24 271	16 276	15 806	0	0	446	211	40 993	40 287	
Éditions, informations et Ressources numériques	2 182	869	908	0	0	77	77	3 128	3 167	
	2 124	905	877	0	0	95	162	3 124	3 164	
Éducation artistique et culturelle - Médiation	9 043	5 281	5 291	0	0	26	26	14 350	14 360	
	8 721	5 030	5 021	0	0	34	38	13 785	13 780	
Fonctions support (TOM)	12 725	22 793	26 678	0	0	14 467	26 542	49 985	65 945	
	12 791	21 259	25 456	0	0	6 115	17 417	40 165	55 664	
Musées et expositions temporaires	5 118	2 221	2 160	0	0	415	340	7 754	7 618	
	4 989	2 476	2 594	0	0	441	256	7 906	7 839	
Valorisation culturelle et commerciale	947	704	704	0	0	0	0	1 651	1 651	
	976	507	510	0	0	0	0	1 483	1 486	
Valorisation culturelle et commerciale v										
<b>Total</b>	<b>53 229</b>	<b>48 576</b>	<b>52 449</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15 035</b>	<b>27 035</b>	<b>116 840</b>	<b>132 713</b>	
	<b>53 872</b>	<b>46 453</b>	<b>50 264</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 130</b>	<b>18 083</b>	<b>107 456</b>	<b>122 220</b>	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>13 541</b>	<b>4 923</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	3 837	3 837
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	4 930
Autres décaissements non budgétaires	0	0
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>17 378</b>	<b>13 690</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>17 378</b>	<b>13 690</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	2 000	2 000
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	3 317
Autres encaissements non budgétaires	0	4 582
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>2 000</b>	<b>9 899</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>15 378</b>	<b>3 791</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	6 153	1 311
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	9 226	2 479
<b>Total des financements</b>	<b>17 378</b>	<b>13 690</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Les dépenses sont exécutées à hauteur de 92 % en AE et 92 % en CP. On note ainsi :

- Une exécution très proche du BI pour la destination édition (-4 k€ en AE et -3 k€ en CP soit -0,1 %) ;
- Une sur-exécution contenue des enveloppes liées aux activités principales de l'établissement, qu'il s'agisse des dépenses liées aux concerts (+1 021 k€ en AE et +315 k€ en CP, soit +1 %) ou aux musées (+152 k€ en AE et +221 k€ en CP soit +3 %) ;
- Une légère sous-exécution des destinations EAC (-565 k€ en AE et -580 k€ en CP soit -4 %) et valorisation commerciale (-168 k€ en AE et -165 k€ en CP soit -10 %) et une sous-exécution importante des dépenses liées aux fonctions support (-9 820 k€ en AE et -10 281 k€ en CP soit -16 %).

Ce niveau d'exécution par enveloppe rend compte de la stratégie de l'établissement pour préserver le cœur de son activité mais n'offre qu'une lecture partielle de la gestion 2023. En effet, les dépenses de personnel progressent pour la quasi-totalité des enveloppes et les dépenses de fonctionnement ne sont contenues qu'à hauteur de 4 %. La baisse des dépenses, pour -9 384 k€ en AE et -10 493 k€ en CP, est donc la résultante des reports d'investissement pour près de 9 millions de CP.

C'est également l'investissement qui explique l'amélioration du solde budgétaire de +8 618 k€, puisque les recettes sont exécutées à un niveau inférieur au BI (-1 876 k€). Cela est lié au fait que l'établissement escomptait près de 5 millions d'euros de fonds issus d'appels à projets gouvernementaux.

Ainsi, l'exercice reste déficitaire de -4 923 k€, ce qui conduit à un prélèvement sur trésorerie de -3 791 k€, la minoration résultant d'opérations de TVA créditrices. Cette dernière s'établit à 15 595 k€ à mettre en regard des reports d'investissement.

## ■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>524</b>	<b>489</b>	<b>515</b>

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
– sous plafond	488	489	498
– hors plafond	36		17
<i>dont contrats aidés</i>	14		13
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

En 2023, l'établissement rémunère 498 ETPT pour un plafond porté à 506 ETPT suite à l'intégration des personnels Démos sous plafond de l'établissement. La sous-exécution de -8 ETPT est la résultante du moindre recours aux CDD (-56 %) dans un contexte de tension sur les dépenses de personnels.

En outre, l'établissement rémunère 17 ETPT hors plafond, correspondant pour 4 ETPT à des CDDU et à des contrats aidés pour 13 ETPT.

## OPÉRATEUR

CNAP - Centre national des arts plastiques

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

#### Principaux faits structurants de l'année 2023

L'année 2023 marque un retour à la normale en matière de soutien à la création et aux professionnels, après plusieurs années de gestion de dispositifs exceptionnels en faveur des artistes auteurs et des professionnels du secteur des arts visuels qui avaient été fortement impactés par la crise sanitaire de 2020. Il convient néanmoins de noter le lancement d'un projet exceptionnel dénommé « CURA » visant à accompagner des curateurs pour développer des expositions au sein des scènes nationales du territoire.

Par ailleurs, le Cnap a poursuivi sa politique d'acquisitions et de commandes avec notamment la mise œuvre de plusieurs commandes nationales initiées en 2022 : la commande photographique nationale intitulée « *Performance* » sur la thématique du sport dans le cadre des Olympiades de la culture, la commande nationale d'estampes « *Les Temps changent* » en partenariat avec l'association de développement et de recherche sur les Artothèques (ADRA), la production ou l'installation de 10 nouvelles œuvres (sur les 15 acquises) dans le cadre de la commande nationale d'œuvres à protocole réactivable dans l'espace public, la commande « *Créer un vase* » qui se substitue en 2023 aux acquisitions courantes dans le domaine des arts décoratifs, du design et des métiers d'art. Le Cnap a par ailleurs lancé en 2023 l'appel à projet de commande d'une œuvre d'art en mémoire du génocide des Tutsis dont il a été chargé.

Il est également à noter que l'année a été marquée par la réinstallation à la Comédie Française du rideau de scène d'Olivier Debré, à l'issue d'une restauration exceptionnelle de cette œuvre monumentale. L'œuvre ainsi restaurée a pu être inaugurée le 27 septembre 2023, 36 ans après avoir été dévoilée au public pour la première fois.

Enfin, 2023 est une année déterminante pour le Cnap avec le démarrage en octobre 2023 des travaux de construction et d'aménagement du nouveau siège à Pantin, qui permettra de réunir sur cet unique site

l'ensemble de ses bureaux et collections à échéance 2027. D'ici là, la fin des baux de ses implantations à La Défense ont conduit le Cnap à rechercher un site temporaire. Cette recherche a abouti fin 2023 et l'établissement installera ses bureaux et une partie de ses réserves d'œuvres à CAP18, Paris 18<sup>e</sup>, de 2024 à 2027.

## Gouvernance et pilotage stratégique

Béatrice Salmon a été nommée directrice de l'établissement en 2019 et a été renouvelée dans ses fonctions pour un second mandat de 3 ans par arrêté du ministre de la Culture en date du 28 octobre 2022.

Le conseil d'administration du Cnap a été renouvelé par arrêté du ministre de la Culture du 7 mars 2022, qui en confie la présidence à l'artiste plasticien Fabrice Hybert.

L'année 2022 est la dernière année du quatrième contrat d'objectifs et de performance (COP) adopté par le conseil d'administration de l'établissement le 28 juin 2019. Ce contrat qui décline les orientations fixées à l'établissement par le décret statutaire du 23 avril 2015 sur la période 2019-2022 constituait un contrat de transition en vue de l'installation de l'ensemble des bureaux et réserves d'œuvres de l'établissement sur le futur site de Pantin.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P175 – Patrimoines</b>	<b>160</b>	<b>160</b>			<b>125</b>	<b>125</b>
Dotations en fonds propres	160	160			125	125
<b>P131 – Création</b>	<b>6 353</b>	<b>12 253</b>	<b>11 014</b>	<b>11 014</b>	<b>12 374</b>	<b>12 374</b>
Subventions pour charges de service public	9 605	9 605	8 464	8 464	9 554	9 554
Dotations en fonds propres	-3 252	2 648			2 821	2 821
Subventions d'investissement			2 550	2 550		
<b>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>	<b>20</b>	<b>20</b>				
Transferts	20	20				
<b>P363 – Compétitivité</b>	<b>270</b>	<b>270</b>				
Transferts	270	270				
<b>P147 – Politique de la ville</b>	<b>40</b>	<b>40</b>				
Transferts	40	40				
<b>Total</b>	<b>6 843</b>	<b>12 743</b>	<b>11 014</b>	<b>11 014</b>	<b>12 499</b>	<b>12 499</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

En fonctionnement, sur le programme 131 « Création », l'écart de +1 090 k€ entre les crédits votés en LFI 2023 et l'exécution 2023 s'explique par les mouvements suivants :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-386 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle correspondant au montant toutes taxes comprises de la redevance due par le Cnap à l'établissement public Paris la Défense aux termes de la convention d'occupation temporaire n° 2018-5500 relative aux locaux recevant les réserves du Cnap (+1 140 k€ en AE=CP) ;



- Le versement de subventions complémentaires au titre de différentes commandes :
  - Les frais de gestion liées à la commande publique nationale d'un mémorial en hommage aux victimes du génocide Tutsi (+50 k€ en AE=CP) ;
  - La commande publique nationale photographique « Performance » (+60 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions complémentaires au titre de deux projets de soutien en faveur du secteur professionnel :
  - La participation de l'établissement à la publication de la trentième édition de la revue Graphisme en France (+40 k€ en AE=CP) ;
  - La commande d'un logotype pour les labels du champ des arts visuels (+38 k€ en AE=CP).
- Le versement d'une subvention visant à financer une prime exceptionnelle au bénéfice des agents contractuels, en application du décret 2023-952 du 16 octobre 2023 (+6 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle de soutien en fin de gestion (+142 k€ en AE=CP).

En investissement sur ce même programme, l'écart de +271 k€ en AE=CP s'explique par :

- L'application de la mise en réserve sur la dotation en fonds propres (-128 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions au titre de différentes commandes :
  - Les dépenses liées à la commande publique nationale d'un mémorial en hommage aux victimes du génocide Tutsi (+350 k€ en AE=CP) ;
  - La commande publique nationale « Les temps changent » (+25 k€ en AE=CP) ;
- Une subvention au titre de la restauration et de la réinstallation du rideau d'Olivier Débré dans la Salle Richelieu (+24 k€ en AE=CP).

En outre, l'établissement a bénéficié d'une subvention pour charges d'investissement en provenance du programme 175 « Patrimoines » dans le cadre du « Fonds du patrimoine » (+125 k€ en AE=CP).

## COMPTES FINANCIERS 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTES DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	1 428	1 283	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention( transfert)	8 464 8 464	9 554 9 554
Fonctionnement autre que les charges de personnel	9 377	8 905	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	1 615	1 709	Autres subventions	28	57
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	640	662	Revenus d'activité et autres produits	697	1 582
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	640	617	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		46	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		790
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	640	662
<b>Total des charges</b>	<b>12 421</b>	<b>11 897</b>	<b>Total des produits</b>	<b>9 189</b>	<b>11 192</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	3 232	705
Total : équilibre du CR	12 421	11 897	Total : équilibre du CR	12 421	11 897

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources		
			Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	
Insuffisance d'autofinancement	3 232	1 495	Capacité d'autofinancement		
Investissements	4 072	87 341	Financement de l'actif par l'État	2 423	2 946
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		83 482
Remboursement des dettes financières	21	49	Augmentation des dettes financières	27	44
<b>Total des emplois</b>	<b>7 324</b>	<b>88 885</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>2 449</b>	<b>86 472</b>
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	4 875	2 413

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

A noter : L'intégration de la donation Lambert a été finalisée en 2023. Elle augmente la valeur des immobilisations de 82,7 millions d'euros.

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
11 747	5 773	9 868

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	1 428	1 428	1 394	1 394
Fonctionnement	9 453	8 737	18 350	7 535
Intervention	1 615	1 615	1 709	1 709
Investissement	2 852	4 072	3 640	4 649
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>15 349</b>	<b>15 853</b>	<b>25 093</b>	<b>15 287</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>10 586</b>	<b>11 712</b>
Subvention pour charges de service public	8 078	8 364
Autres financements de l'État	2 423	2 423
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	28	26
Recettes propres	57	900
<b>Recettes fléchées</b>	<b>1 140</b>	<b>1 760</b>
Financements de l'État fléchés	1 140	1 721
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	40
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>11 726</b>	<b>13 473</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>4 127</b>	<b>1 815</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial	Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Bâtiments	0	0	4 627	3 777	0	0	0	33	4 627	3 810
	0	0	14 413	3 621	0	0	570	15	14 983	3 636
Collections / Activités scientifiques et de recherche	931	909	1 227	1 390	0	0	2 704	3 604	4 862	5 925
	909	909	1 397	1 625	0	0	2 929	4 190	5 235	6 724
Fonctions support	281	275	1 160	994	0	0	148	435	1 590	1 711
	275	275	846	590	0	0	140	444	1 262	1 308
Programmation / Diffusion culturelle	61	60	163	219	0	0	0	0	225	281
	60	60	127	164	0	0	0	0	187	224
Soutien à la création et aux professionnels	154	151	2 276	2 357	1 615	1 615	0	0	4 045	4 126
	151	151	1 566	1 536	1 709	1 709	0	0	3 426	3 395
<b>Total</b>	<b>1 428</b>	<b>1 394</b>	<b>9 453</b>	<b>8 737</b>	<b>1 615</b>	<b>1 615</b>	<b>2 852</b>	<b>4 072</b>	<b>15 349</b>	<b>15 853</b>
			<b>18 350</b>	<b>7 535</b>	<b>1 709</b>	<b>1 709</b>	<b>3 640</b>	<b>4 649</b>	<b>25 093</b>	<b>15 287</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>4 127</b>	<b>1 815</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	21	49
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	-30
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>4 148</b>	<b>1 833</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>4 148</b>	<b>1 833</b>

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	27	44
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	-90
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>27</b>	<b>-46</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>4 121</b>	<b>1 879</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	2 641	1 769
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 480	110
<b>Total des financements</b>	<b>4 148</b>	<b>1 833</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>23</b>	<b>20</b>	<b>24</b>
– sous plafond	21	20	20
– hors plafond	2		4
<i>dont contrats aidés</i>	1		2
<i>dont apprentis</i>	1		2
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>	<b>49</b>	<b>57</b>	<b>56</b>
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	49	57	56
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

En 2023, l'établissement rémunère un peu plus de 20 ETPT pour un plafond fixé à 20 ETPT. La sous-exécution est inférieure à 1 ETPT et correspond à une légère vacance frictionnelle.

L'établissement rémunère en outre 4 ETPT hors plafond correspondant pour moitié à des contrats aidés.

Enfin, 56 ETPT ont été rémunérés par l'État, soit un niveau très légèrement inférieur aux prévisions du fait de la friction.

## OPÉRATEUR

Comédie Française

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

#### Principaux faits structurants de l'année 2023

En 2023, la Comédie-Française a présenté 4 créations et 8 reprises en salle Richelieu, parmi lesquelles on peut citer *L'opéra de quat'sous* de Bertolt Brecht mis en scène par Thomas Ostermeier, en coproduction avec le Festival d'Aix-en-Provence.

Au total, ce sont 370 représentations qui ont eu lieu, auxquelles il faut ajouter les tournées (64 représentations), rassemblant un total de 299 716 spectateurs. L'activité numérique a également été dense avec 3 captations qui ont pu faire l'objet de diffusion audiovisuelle ou au cinéma, élargissant ainsi le public du théâtre.

La Comédie-Française poursuit son action en direction des publics, en diversifiant ses programmes à destination des publics scolaires, en situation de handicap, du champ social, en centre pénitentiaire, etc. Son action de formation se concrétise notamment à travers l'Académie, formée chaque année de 9 jeunes issus d'écoles supérieures d'art, dont certains poursuivent des activités avec le théâtre à l'issue de leur formation, notamment pour les actions d'éducation artistique et culturelle.

#### Gouvernance et pilotage stratégique

Éric Ruf a été nommé pour un premier mandat d'administrateur général de la Comédie-Française le 16 juillet 2014 sur proposition de la ministre de la Culture.

Son mandat a été renouvelé une première fois pour trois ans par décret du président de la République du 24 juillet 2019, puis pour un dernier mandat le 20 juillet 2022.

### FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P175 – Patrimoines</b>	<b>1 012</b>	<b>1 012</b>			<b>1 000</b>	<b>1 000</b>
Dotations en fonds propres	1 012	1 012			1 000	1 000
<b>P131 – Création</b>	<b>27 931</b>	<b>28 331</b>	<b>26 510</b>	<b>26 510</b>	<b>29 637</b>	<b>29 637</b>
Subventions pour charges de service public	25 489	25 489	25 954	25 954	25 582	25 582
Dotations en fonds propres	2 442	2 842			4 056	4 056
Subventions d'investissement			556	556		
<b>P230 – Vie de l'élève</b>	<b>40</b>	<b>40</b>			<b>40</b>	<b>40</b>
Subventions pour charges de service public	40	40			40	40
<b>P363 – Compétitivité</b>	<b>500</b>	<b>500</b>				
Subventions pour charges de service public	500	500				
<b>P147 – Politique de la ville</b>	<b>25</b>	<b>25</b>			<b>50</b>	<b>50</b>
Transferts	25	25			50	50
<b>Total</b>	<b>29 508</b>	<b>29 908</b>	<b>26 510</b>	<b>26 510</b>	<b>30 727</b>	<b>30 727</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'écart de -372 k€ entre les crédits prévus en LFI 2023 et l'exécution 2023 s'explique par l'application de la mise en réserve de précaution.

En investissement sur ce même programme l'écart de +3 500 k€ en AE=CP s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-28 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention pour conduire des travaux de mise-aux-normes (+300 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions visant à améliorer la performance énergétique de l'établissement (+2 211 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention pour la réfection de l'ascenseur guignol (+450 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions afin de lancer plusieurs études (+567 k€ en AE=CP).

Par ailleurs, l'établissement a bénéficié cette année encore d'une subvention d'investissement du programme 175 « Patrimoines » au titre des travaux de menuiserie à Richelieu (+1 000 k€ en AE=CP).

Enfin, plusieurs programmes gouvernementaux participent au financement de l'action d'éducation artistique et culturelle de l'établissement soit :

- Le programme 230 « Vie de l'élève » (+40 k€ en AE=CP) ;
- Le programme 147 « Politique de la Ville » (+50 k€ en AE=CP).

## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	31 036	30 919	Subventions de l'État	25 056	25 056
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>			– subventions pour charges de service public	25 056	25 056
			– crédits d'intervention( transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	11 253	10 560	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		264
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 976	1 974	Revenus d'activité et autres produits	17 234	16 558
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	1 976	1 974	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	1 432	500
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		1
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	1 567	1 572
<b>Total des charges</b>	<b>42 289</b>	<b>41 479</b>	<b>Total des produits</b>	<b>42 289</b>	<b>41 878</b>
Résultat : bénéfice		399	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	42 289	41 878	Total : équilibre du CR	42 289	41 878

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	1 023		Capacité d'autofinancement		299
Investissements	5 766	4 949	Financement de l'actif par l'État	528	5 134
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		820
			Autres ressources	60	61
Remboursement des dettes financières	86	89	Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>6 875</b>	<b>5 038</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>588</b>	<b>6 315</b>
Augmentation du fonds de roulement		1 276	Diminution du fonds de roulement	6 286	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Alors que l'établissement a été fortement impacté par les mouvements sociaux de début d'année, l'exercice s'achève sur un résultat de +399 k€, soit un niveau similaire au CF 2022 et en progression par rapport au BI 2023. Ce bénéfice rend compte d'une gestion maîtrisée de l'établissement.

En effet, la Comédie-Française parvient à contenir ses charges malgré le contexte inflationniste (-810 k€) et à développer les produits issus de son activité. L'exécution des produits inférieure au prévisionnel (-412 k€) est le fait d'une sur-budgétisation initiale du niveau des reprises. Retraité de ces écritures comptables, les produits d'exploitation progressent en réalité de +514 k€, portés à part égale par une hausse des subventions et des recettes propres.

Il en résulte une amélioration significative de la capacité d'autofinancement de l'établissement qui s'établit à +299 k€ contre -1 023 k€ au BI. Cette dernière ne contribue cependant que marginalement à l'amélioration notable des ressources de l'établissement (+5 726 k€), principalement liée aux financements consentis par l'État, en particulier pour la conduite des opérations d'amélioration thermique à Sarcelles en 2024 ou de rénovation de Richelieu à partir de 2025.

Le niveau du fonds de roulement, même s'il est porté à 25 652 k€ fin 2023 (contre 15 988 k€ prévus au BI), doit ainsi être lu à la lumière de ces investissements à venir et des subventions versées à cette fin depuis 2 ans.

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
30 139	18 697	30 634

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	31 036	31 036	31 006	31 006
Fonctionnement	9 188	9 188	8 905	8 297
Intervention	0	0	0	0
Investissement	5 203	5 766	8 226	4 866
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>45 427</b>	<b>45 990</b>	<b>48 137</b>	<b>44 169</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	125	125

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>36 201</b>	<b>37 713</b>
Subvention pour charges de service public	25 056	25 056
Autres financements de l'État	0	1 040
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	11 146	11 617
<b>Recettes fléchées</b>	<b>3 528</b>	<b>6 544</b>
Financements de l'État fléchés	528	4 134
Autres financements publics fléchés	50	50
Recettes propres fléchées	2 950	2 360
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>39 729</b>	<b>44 257</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>89</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>6 260</b>	<b>0</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses artistiques	3 315	3 529	3 529	0	0	0	0	6 843	6 843
	3 170	3 139	3 104	0	0	0	0	6 309	6 274
Éducation artistique et culturelle - Médiation	102	40	40	0	0	0	0	142	142
	108	61	59	0	0	0	0	169	167
Fonctions supports (Théâtre en ordre de marche)	27 049	5 154	5 154	0	0	5 203	5 766	37 406	37 969
	27 246	5 223	4 749	0	0	8 226	4 866	40 695	36 862
Valorisation culturelle et commerciale	570	465	465	0	0	0	0	1 035	1 035
	481	482	384	0	0	0	0	963	865
<b>Total</b>	<b>31 036</b>	<b>9 188</b>	<b>9 188</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 203</b>	<b>5 766</b>	<b>45 427</b>	<b>45 990</b>
	<b>31 006</b>	<b>8 905</b>	<b>8 297</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 226</b>	<b>4 866</b>	<b>48 137</b>	<b>44 169</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée



## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>6 260</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	86	89
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	2 393	2 180
Autres décaissements non budgétaires	0	637
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>8 739</b>	<b>2 906</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>495</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	1 163
<b>Total des besoins</b>	<b>8 739</b>	<b>3 401</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>89</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	60	61
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	760	1 128
Autres encaissements non budgétaires	0	2 123
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>820</b>	<b>3 401</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>7 919</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	3 929	669
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	3 990	0
<b>Total des financements</b>	<b>8 739</b>	<b>3 401</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Les dépenses ont été exécutées à hauteur de 106 % en AE et 94 % en CP. Cette sous-exécution en CP masque cependant un contexte inflationniste qui a des conséquences sur les dépenses par destination suivantes :

- Affichées avec une sous-exécution importante en CP (-1 108 k€ soit -3 %) les dépenses liées aux fonctions support ne décroissent en fait qu'à la faveur d'un décalage d'opérations d'investissement (-899 k€ en CP) puisque les dépenses de personnel sont sur-exécutées de +197 k€ et que le fonctionnement n'est sous-exécuté qu'en raison de restes à payer décaissables dès janvier 2024 (474 k€) ;
- La sous-exécution des dépenses artistiques (-534 k€ en AE et -569 k€ en CP soit -8 %) s'explique ainsi par la nécessité de contenir la progression des dépenses de personnel et de fonctionnement en optimisant les productions et l'exploitation.

Ces moindres dépenses, pour -1 821 k€ en CP (les AE progressant quant à elles pour permettre le lancement de l'opération Richelieu) ne contribuent que pour un tiers au rétablissement du solde budgétaire. L'amélioration de +6 349 k€ est à trouver du côté des financements exceptionnels consentis par l'État, puisque les ressources propres sont exécutées à un niveau légèrement inférieur au prévisionnel (-118 k€) du fait d'un montant important d'encaissements en attente de titrage.

Ainsi, le solde budgétaire de 89 k€ se compose d'un déficit de fonctionnement pour -854 k€ et d'un excédent d'investissement pour +943 k€. Il permet toutefois d'alimenter cette année encore la trésorerie qui s'établit à 30 634 k€, soit un niveau légèrement supérieur à 2022.

## ■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>456</b>	<b>399</b>	<b>447</b>
– sous plafond	399	399	386
– hors plafond	57		61
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

En 2023 l'établissement rémunère 386 ETPT pour un plafond fixé à 399 ETPT. La sous-exécution de -13 ETPT résulte d'une refonte des modalités de décompte des emplois.

En outre, l'établissement rémunère 61 ETPT hors plafond qui correspondent à des CDDU.

## OPÉRATEUR

### Ensemble intercontemporain

## ■ ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

### Principaux faits structurants de l'année 2023

L'année 2023 marque la fin d'un cycle, puisque c'est la dixième et dernière saison placée sous la direction musicale de Matthias Pintscher. Cette saison se caractérise par une activité soutenue et des projets très variés, et a été conçue comme une rétrospective des 10 ans passés sous la direction de Matthias Pintscher.

Les 56 concerts ou spectacles proposés ont réuni 30 000 spectateurs renouant ainsi avec les fréquentations de l'avant crise. Le nombre de spectateurs moyen par représentation est en outre en très forte hausse, signe d'un certain retour à la normale.

Cette saison, les projets pluridisciplinaires ont progressé (16 projets contre 12 en 2021-2022) avec notamment la reprise du *Harlekin dansé* de Stockhausen, la production d'un spectacle dans la chorégraphie de Noé Soulier avec les étudiants des classes de danse du CNSMDP au Carreau du Temple, d'un *Pierrot Lunaire* (et *Suite Lyrique* de Berg) chorégraphié et dansé par Saburo Teshigawara et Rihoko Sato, et de collaborations avec des jeunes chorégraphes choisis par le Paris Dance Project de Benjamin Millepied.

Enfin, la saison 2022-2023 a été marquée par l'investissement de l'Ensemble intercontemporain au sein du nouveau cursus du Conservatoire « Artist Diploma – Création interprétation » consacré au répertoire contemporain. Cette formation, d'une durée de deux ans, a recruté sur concours quinze artistes qui constituent l'ensemble « NEXT ». Fort d'une collaboration historique avec le Conservatoire de Paris, l'Ensemble intercontemporain est le partenaire privilégié de ce cursus, permettant aux étudiants de bénéficier de l'expertise de ses musiciens dans le répertoire contemporain

### Gouvernance et pilotage stratégique

Olivier Leymarie est directeur général de l'association depuis décembre 2017. Pierre Bleuse a succédé à Matthias Pintscher en tant que nouveau directeur musical en septembre 2023. Depuis mai 2022, la présidence de l'association est assurée par Emma Lavigne.

Un avenant au quatrième contrat d'objectifs et de performance (COP) de l'ensemble a été signé en mars 2023 et couvre l'année 2023 en attendant la signature d'un nouveau COP en 2024.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P131 – Création</b>	<b>4 205</b>	<b>4 205</b>	<b>4 070</b>	<b>4 070</b>	<b>4 120</b>	<b>4 120</b>
Subventions pour charges de service public	4 105	4 105	4 070	4 070	4 070	4 070
Dotations en fonds propres	100	100			50	50
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>10</b>	<b>10</b>				
Transferts	10	10				
<b>Total</b>	<b>4 215</b>	<b>4 215</b>	<b>4 070</b>	<b>4 070</b>	<b>4 120</b>	<b>4 120</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », les crédits sont exécutés à hauteur de la LFI 2023. Certains mouvements sont cependant à noter soit :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-58 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle de fin de gestion (+58 k€ en AE=CP).

En investissement, sur ce même programme, l'écart entre les crédits votés en LFI 2023 et l'exécution 2023 s'explique par le versement d'une subvention exceptionnelle au titre du parc instrumental (+50 k€ en AE=CP).

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
<i>Budget initial Compte financier *</i>					
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>46</b>	<b>46</b>	<b>46</b>
– sous plafond	43	46	46
– hors plafond	3		
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
--	-------------------------	-----------------------	------------------

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

En 2023, l'opérateur rémunère 46 ETPT et consomme intégralement son plafond.

## OPÉRATEUR

EPPGHV - Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

#### Principaux faits structurants de l'année 2023

Fort d'une programmation toujours ambitieuse et à nouveau porté par un très haut niveau de ressources propres, l'établissement conforte en 2023 la dynamique retrouvée en 2022 en particulier grâce à l'organisation de deux expositions : « Tim Burton » et « Ramsès et l'or des pharaons » qui ont attiré plus d'un million de visiteurs.

Par ailleurs, la fréquentation payante des spectacles atteint 195 821 spectateurs (+17 % par rapport à 2022 et un niveau supérieur à 2019) et témoigne de l'adhésion du public aux propositions de la Villette avec un taux de remplissage moyen de 88,71 % en 2023 et un nombre d'abonnement toujours plus importants à chaque ouverture de saison.

Le déploiement des Micro-folies s'est poursuivi à un rythme soutenu avec 472 implantations fin 2023 (425 en France et 47 à l'international) soit plus de 116 Micro-Folies ouvertes sur 1 an en vue de l'objectif prioritaire des 700 à horizon 2026. De nouvelles collections pour le musée numérique ont été lancées, comme celle du Centre-Val de Loire, à Chambord, et 110 « Micro-festivals » ont été organisés avec les acteurs locaux, socio-éducatifs, artistiques et culturels.

Enfin, l'établissement a poursuivi son vaste programme d'investissements initié fin 2019 et accéléré par l'accueil des festivités des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris (JOP) à l'Été 2024. Les abords du site ont notamment été sécurisés pour permettre l'installation du « Parc des nations » pendant les JOP.

#### Gouvernance et pilotage stratégique

Nommé président en juin 2015 et renouvelé pour 5 ans en 2020, Didier Fusillier a démissionné pour prendre la présidence de la Réunion des musées nationaux-Grand Palais le 1<sup>er</sup> septembre 2023. Sophie-Justine Lieber, nommée directrice générale de l'EPPGHV par arrêté du 7 octobre 2022, assure l'intérim de la présidence.

Un contrat d'objectifs et de performance couvrant la période 2020-2024 a été élaboré et approuvé par le conseil d'administration du 2 décembre 2020. Il s'articule avec un accord d'intéressement couvrant la période 2020-2022, renégocié pour 1 an en 2023.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur</b>		<b>71</b>				
Transferts		71				
<b>P362 – Écologie</b>	<b>2 200</b>	<b>2 689</b>				
Dotations en fonds propres		2 029				
Transferts	2 200	660				
<b>P131 – Création</b>	<b>25 658</b>	<b>25 658</b>	<b>26 698</b>	<b>26 698</b>	<b>26 171</b>	<b>26 871</b>
Subventions pour charges de service public	22 010	22 010	21 698	21 698	21 421	21 421
Dotations en fonds propres	3 648	3 648			4 750	5 450
Subventions d'investissement			5 000	5 000		
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>4 030</b>	<b>4 030</b>			<b>3 615</b>	<b>3 615</b>
Subventions pour charges de service public	3 880	3 880			3 455	3 455
Transferts	150	150			160	160
<b>P363 – Compétitivité</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>				
Dotations en fonds propres	5 000	5 000				
<b>P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire</b>	<b>500</b>	<b>732</b>			<b>647</b>	<b>496</b>
Transferts	500	732			647	496
<b>P147 – Politique de la ville</b>	<b>50</b>	<b>50</b>			<b>50</b>	<b>50</b>
Transferts	50	50			50	50
<b>P359 – Présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022 (fermé en 2022)</b>	<b>144</b>	<b>384</b>				
Transferts	144	384				
<b>Total</b>	<b>37 582</b>	<b>38 614</b>	<b>26 698</b>	<b>26 698</b>	<b>30 483</b>	<b>31 032</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'écart de -277 k€ entre les crédits prévus en LFI 2023 et l'exécution 2023 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-777 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle visant à prendre en charge une partie des frais de sécurisation numériques de l'établissement (+500 k€ en AE=CP).

En investissement sur ce même programme l'écart de -250 k€ en AE et +450 k€ en CP s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-250 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle au titre de l'achèvement de l'opération du « Pavillon Jardins » (+700 k€ en CP).

Par ailleurs, l'établissement a perçu des subventions complémentaires en provenance du programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la Culture » soit :

- Des subventions pour charges de service public affectées à la conduite du programme Micro-Folies au titre du déploiement national et de l'animation du réseau (+3 455 k€ en AE=CP) ;
- Des crédits d'intervention visant à soutenir l'édition 2023 du projet « Free style » dans le cadre de l'Été Culturel (+130 k€ en AE=CP) ;
- Des crédits d'intervention dans le cadre des Olympiades culturelles (+30 k€ en AE=CP).

Enfin, l'établissement a bénéficié du financement d'autres programmes gouvernementaux soit :

- Le programme 112 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » au titre du Fonds national d'aménagement et de développement du Territoire (+647 k€ en AE et +496 k€ en CP) ;
- Le programme 147 « Politique de la Ville » au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (+50 k€ en AE=CP).

## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	13 847	15 312	Subventions de l'État	23 252	24 589
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>101</i>	<i>89</i>	– subventions pour charges de service public	23 252	24 589
			– crédits d'intervention( transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	41 489	43 537	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)		90	Autres subventions	507	359
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	10 500	11 376	Revenus d'activité et autres produits	29 897	34 140
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>10 500</i>	<i>11 376</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>3 000</i>	<i>2 530</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		<i>1</i>	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		<i>12</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>7 500</i>	<i>8 704</i>
<b>Total des charges</b>	<b>55 336</b>	<b>58 939</b>	<b>Total des produits</b>	<b>53 656</b>	<b>59 088</b>
Résultat : bénéfice		149	Résultat : perte	1 680	
Total : équilibre du CR	55 336	59 088	Total : équilibre du CR	55 336	59 088

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	1 680		Capacité d'autofinancement		279
Investissements	22 489	15 536	Financement de l'actif par l'État	6 955	5 946
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	202	1 046
			Autres ressources	300	12
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>24 170</b>	<b>15 536</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>7 457</b>	<b>7 283</b>
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	16 712	8 253

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Alors que le BI prévoyait une perte de 1 680 k€ l'exercice 2023 s'achève sur un bénéfice de +149 k€ et un budget porté à près de 60 millions, soit un niveau encore jamais atteint par l'établissement.

Après avoir augmenté de 10 % en 2022, les charges de fonctionnement progressent à nouveau de plus de 7 % en 2023 (soit +3 063 k€) reflétant la pleine activité de l'établissement post crise sanitaire. Ces dépenses se sont aussi structurellement modifiées dans le contexte inflationniste avec un poids des dépenses incompressibles plus important, à l'appui notamment d'une augmentation des fluides de près de 3 millions.

L'amélioration du résultat de +1 829 k€ est donc liée à la forte dynamique des produits. Au-delà du soutien renouvelé de l'État à cet établissement, les ressources propres progressent de 3 495 k€ sous l'effet de

redevances en hausse (parts variables importantes et remise en concurrence de plusieurs espaces) et du succès de l'exposition Ramsès.

Il en ressort une capacité d'autofinancement de 279 k€, soit presque 2 millions de plus que le prévisionnel permettant de consolider la situation patrimoniale de l'établissement alors que le programme d'investissement est exécuté à hauteur de 15 536 k€ soit un niveau inférieur au prévisionnel (-6 954 k€) mais jamais observé.

L'ampleur de ce programme génère toutefois un prélèvement sur le fonds de roulement de -8 253 k€, portant ce dernier à 16 041 k€. Ce dernier devra être mobilisé au profit des travaux de mise à niveau du site pré et post Jeux olympiques.

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
19 633	4 038	13 311

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	13 847	13 847	15 612	15 612
Fonctionnement	28 165	30 969	30 045	32 432
Intervention	0	0	0	0
Investissement	17 884	22 489	9 233	17 675
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>59 896</b>	<b>67 305</b>	<b>54 890</b>	<b>65 719</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée



(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>47 956</b>	<b>51 922</b>
Subvention pour charges de service public	20 312	25 062
Autres financements de l'État	7 795	4 157
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	709	487
Recettes propres	19 140	22 216
<b>Recettes fléchées</b>	<b>2 400</b>	<b>2 134</b>
Financements de l'État fléchés	2 100	1 201
Autres financements publics fléchés	0	500
Recettes propres fléchées	300	433
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>50 356</b>	<b>54 057</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>16 949</b>	<b>11 662</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses artistiques	0	12 847	12 847	0	0	0	0	12 847	12 847
	0	14 425	14 431	0	0	0	0	14 425	14 431
Éducation artistique et culturelle - Médiation	0	3 580	3 580	0	0	160	176	3 740	3 756
	0	3 718	3 709	0	0	101	150	3 819	3 859
Exploitation et valorisation du site	0	7 199	9 996	0	0	17 339	21 772	24 537	31 769
	0	6 350	8 676	0	0	8 189	16 622	14 538	25 298
Fonctions support	13 847	2 630	2 637	0	0	385	541	16 862	17 025
	15 612	3 320	3 320	0	0	942	898	19 873	19 830
Valorisation culturelle	0	1 909	1 908	0	0	0	0	1 909	1 908
	0	2 233	2 297	0	0	2	5	2 234	2 302
<b>Total</b>	<b>13 847</b>	<b>28 165</b>	<b>30 969</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>17 884</b>	<b>22 489</b>	<b>59 896</b>	<b>67 305</b>
		<b>30 045</b>	<b>32 432</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9 233</b>	<b>17 675</b>	<b>54 890</b>	<b>65 719</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>16 949</b>	<b>11 662</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	3 000	6 240
Autres décaissements non budgétaires	0	-1 158
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>19 949</b>	<b>16 744</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	5 566
<b>Total des besoins</b>	<b>19 949</b>	<b>16 744</b>

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
---------	------------------------	----------------------------

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	3 000	10 135
Autres encaissements non budgétaires	0	288
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>3 000</b>	<b>10 423</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>16 949</b>	<b>6 322</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	11 950	11 887
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	4 999	0
<b>Total des financements</b>	<b>19 949</b>	<b>16 744</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Les dépenses ont été exécutées à hauteur de 91,6 % en AE et 97,6 % en CP, les restes à payer négatifs illustrant l'achèvement de différentes opérations d'investissement. Dans le détail, les variations suivantes sont à signaler :

- Une sur-exécution des dépenses artistiques (1 697 k€ en AE et 1 704 k€ en CP, soit +13 %) liée au paiement en avance de phase de projets 2024 afin de desserrer les contraintes qui pèsent sur cet exercice atypique marqué par les jeux olympiques ;
- Une sous-exécution des dépenses de valorisation du site (-9 999 k€ en AE et -6 471 k€ en CP, soit -20 %) liée à la déprogrammation provisoire d'opérations structurantes (Rouvray et Grande Halle) dans un contexte de mobilisation forte des équipes techniques jusqu'à l'été 2024 et de tension sur l'autofinancement ;
- Une sur-exécution des dépenses support (+2 891 k€ en AE et +2 684 k€ en CP, soit +16 %) sous l'effet de l'inflation qui affecte le fonctionnement courant et conduit à une négociation annuelle obligatoire élevée.

Dans ce contexte, et malgré les reports d'investissement, les dépenses sont exécutées à un niveau inédit de 54 890 k€ en AE et 65 719 k€ et contribuent peu au rétablissement du solde.

L'amélioration de +5 287 k€ est ainsi à trouver du côté des recettes, avec des ressources propres qui progressent de +3 209 k€. Il faut saluer en particulier la performance des activités de valorisation commerciales qui dégagent 12 760 k€ soit une marge de plus de 200 %.

Le déficit budgétaire est ainsi ramené à -11 662 k€ ce qui limite le prélèvement sur trésorerie à -10 423 k€. Celle-ci s'établit à 13 311 k€, l'écart avec le fonds de roulement s'expliquant en grande partie par le fait qu'un volume important d'acomptes de contrats de locations d'espaces pour les JOP ont été facturés mais non encaissés sur 2023 d'où une augmentation du besoin de trésorerie de près de 3 M€.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>206</b>	<b>206</b>	<b>219</b>
– sous plafond	206	206	211
– hors plafond			8

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			8
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

En 2023, l'établissement rémunère 211 ETPT, pour un plafond porté à 215 ETPT soit +9 ETPT pour le projet Micro Folies. La sous-exécution de 4 ETPT est liée à moins d'embauches par rapport aux prévisions de l'établissement.

Enfin, l'établissement rémunère 8 ETPT hors plafond correspondant à des CDD ponctuels et à des recrutements pour les Jeux Olympiques et Paralympiques.

## OPÉRATEUR

EPCCSL - Etablissement public Cité de la céramique - Sèvres et Limoges

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

#### Principaux faits structurants de l'année 2023

L'exposition « Formes vivantes » créée au MNAD de Limoges en 2022, a été présentée au Musée National de la Céramique de Sèvres en 2023. Cette exposition, mettant en lumière la représentation du vivant dans l'art de la céramique de la Renaissance à nos jours, a connu un grand succès auprès du public. L'exposition itinérante « La Manufacture à l'Hôpital », qui invite à explorer les coulisses du processus de création de la porcelaine de Sèvres, a par ailleurs reçu le Prix européen « Art Explora ». De son côté, le Musée national Adrien Dubouché a proposé une programmation en partenariat avec les acteurs locaux de la céramique, et a célébré les 30 ans du CRAFT.

En 2023, la Cité de la Céramique Sèvres-Limoges a poursuivi sa stratégie de diffusion commerciale en présentant à la Galerie de Sèvres, place André Malraux à Paris, les œuvres créées en collaboration avec les artistes Kimsooja, Françoise Pérovitch, Giuseppe Penone et Noémie Goudal. L'établissement a par ailleurs été présent sur des foires internationales (TEFAF, Art Basel).

Enfin, d'un point de vue bâtiminaire, la programmation d'une nouvelle réserve (« nouveau Magot ») a avancé d'une manière significative, ainsi que le projet de rénovation du « Magot » historique.

#### Gouvernance et pilotage stratégique

Depuis le départ de Romane Sarfati en septembre 2022, l'établissement était placé sous la direction intérimaire d'Irène Basilis, inspectrice générale des affaires culturelles. René-Jacques Mayer lui a succédé le 5 décembre 2023 afin de poser les bases du rapprochement entre la Cité de la Céramique Sèvres-Limoges et le Mobilier national, qui prendra la forme d'un nouvel établissement public fédéral unique.

Dans cette perspective, Hervé Lemoine, président du Mobilier national, a succédé à Catherine Mayenobe à la tête du Conseil d'administration à cette même date.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P131 – Création</b>	<b>5 900</b>	<b>5 900</b>	<b>5 984</b>	<b>5 984</b>	<b>5 975</b>	<b>5 975</b>
Subventions pour charges de service public	4 463	4 463	5 574	5 574	5 586	5 586
Dotations en fonds propres	1 437	1 437			390	390
Subventions d'investissement			410	410		
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>					<b>20</b>	<b>20</b>
Transferts					20	20
<b>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>	<b>38</b>	<b>38</b>			<b>58</b>	<b>53</b>
Dotations en fonds propres	38	38			33	33
Transferts					25	20
<b>Total</b>	<b>5 938</b>	<b>5 938</b>	<b>5 984</b>	<b>5 984</b>	<b>6 053</b>	<b>6 048</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'écart de +12 k€ entre les crédits votés en LFI 2022 et l'exécution 2022, tient compte des éléments suivants :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-168 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention visant à financer une prime exceptionnelle au bénéfice des agents contractuels, en application du décret 2023-952 du 16 octobre 2023 (+12 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle de soutien en fin de gestion (+168 k€ en AE=CP).

En investissement sur ce même programme, l'écart de -20 k€ en AE=CP s'explique par l'application de la mise en réserve de précaution.

Sur le programme 224 « Soutien aux politiques publiques du ministère de la Culture », l'établissement a par ailleurs bénéficié :

- D'une subvention de fonctionnement au titre d'un projet numérique de photothèque (+20 k€ en AE=CP) ;
- D'une subvention d'investissement au titre du plan de rénovation des logements ministériels (+33 k€ en AE=CP).

Enfin, il est à noter que le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » a financé un projet en collaboration avec l'ENSBA dans le cadre de l'Olympiade Culturelle (+20 k€ en AE=CP)

## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	3 279	3 035	Subventions de l'État	5 406	5 628
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	27		– subventions pour charges de service public	5 406	5 628
			– crédits d'intervention( transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	5 975	5 351	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		80
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	510	671	Revenus d'activité et autres produits	2 616	2 205
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	510	671	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	410	316
<b>Total des charges</b>	<b>9 253</b>	<b>8 386</b>	<b>Total des produits</b>	<b>8 022</b>	<b>7 913</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	1 231	473
Total : équilibre du CR	9 253	8 386	Total : équilibre du CR	9 253	8 386

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	1 131	118	Capacité d'autofinancement		
Investissements	3 114	2 130	Financement de l'actif par l'État	390	422
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	767	240
			Autres ressources	1 070	1 034
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>4 245</b>	<b>2 248</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>2 226</b>	<b>1 696</b>
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	2 019	552

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Alors que le BI prévoyait un résultat de -1231 k€, l'établissement parvient à contenir la perte à hauteur de -473 k€.

L'amélioration de +752 k€ repose principalement sur une baisse des charges pour -867 k€, sous l'effet de problématiques organisationnelles. En effet, le manque d'effectifs dans certaines directions opérationnelles et l'important *turn over* ont conduit cette année encore à une sous-exécution de la masse salariale malgré les revalorisations salariales dans le secteur public (-244 k€) ainsi qu'à un ralentissement du traitement de la dépense (-624 k€).

Ce résultat permet de réduire l'insuffisance d'autofinancement à -118 k€, soit presque 1 million de moins que les prévisions initiales (-1 131 k€). Toutefois, la situation patrimoniale de l'établissement reste fragile puisque

le fonds de roulement connaît un prélèvement de -552 k€ en dépit d'une programmation d'investissement largement sous-exécutée (-984 k€).

Par conséquent le niveau final du fonds de roulement porté à 9 255 k€ (contre 5 620 k€ prévus aux BI), soit plus d'un an de fonctionnement, reflète davantage la gestion accidentée de ces deux dernières années que la santé financière de l'établissement. Il convient par ailleurs de préciser que ce dernier devra permettre de couvrir le chantier des collections pour 4,5 M€.

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
7 962	3 574	6 842

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	3 314	3 314	3 183	3 183
Fonctionnement	5 325	5 430	4 861	4 299
Intervention	0	0	0	0
Investissement	3 510	3 114	2 469	1 729
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>12 149</b>	<b>11 857</b>	<b>10 514</b>	<b>9 211</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	27	27

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>8 144</b>	<b>7 909</b>
Subvention pour charges de service public	5 406	5 586
Autres financements de l'État	0	390
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	2 737	1 934
<b>Recettes fléchées</b>	<b>1 695</b>	<b>245</b>
Financements de l'État fléchés	390	33
Autres financements publics fléchés	0	40
Recettes propres fléchées	1 305	173
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>9 838</b>	<b>8 154</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>2 019</b>	<b>1 057</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Bâtiments et domaines	0	1 938	2 016	0	0	2 306	1 900	4 244	3 916	
	0	1 732	1 560	0	0	1 595	964	3 327	2 524	
Collections	0	598	598	0	0	279	238	878	836	
	0	563	165	0	0	91	86	654	250	
Fonctions support	3 314	1 135	1 142	0	0	468	468	4 917	4 924	
	3 183	924	1 047	0	0	350	294	4 457	4 524	
Production culturelle	0	409	409	0	0	0	0	409	409	
	0	274	321	0	0	10	0	284	321	
Production et commercialisation de porcelaine	0	813	903	0	0	457	508	1 270	1 411	
	0	929	808	0	0	396	385	1 326	1 194	
Publics	0	432	362	0	0	0	0	432	362	
	0	439	398	0	0	27	0	466	398	
<b>Total</b>	<b>3 314</b>	<b>5 325</b>	<b>5 430</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 510</b>	<b>3 114</b>	<b>12 149</b>	<b>11 857</b>	
	<b>3 183</b>	<b>4 861</b>	<b>4 299</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 469</b>	<b>1 729</b>	<b>10 514</b>	<b>9 211</b>	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>2 019</b>	<b>1 057</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	625	518
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>2 644</b>	<b>1 575</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>2 644</b>	<b>1 575</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	515	455
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>515</b>	<b>455</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>2 129</b>	<b>1 120</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	266	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 863	1 120
<b>Total des financements</b>	<b>2 644</b>	<b>1 575</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

En comptabilité budgétaire, les dépenses sont exécutées à hauteur de 87 % en AE et 78 % en CP. Si les dépenses liées aux publics sont légèrement sur-exécutées, on observe des sous-exécutions sensibles sur l'ensemble des autres destinations. Les plus significatives touchent :

- Les dépenses liées aux collections (-223 k€ en AE et -586 k€ en CP, soit -70 %), en raison de la notification tardive de différents marchés (maintenance du logiciel de gestion Micromusée, AMO du chantier des collections) ;
- Les dépenses liées aux domaines (-917 k€ en AE et -1 392 k€ en CP, soit -36 %) en raison de difficultés rencontrées avec des prestataires (absence de factures pour les fluides, résiliation du marché d'entretien) et au report d'une opération de remplacement des chaudières ;
- Les dépenses liées aux fonctions support (-459 k€ en AE et -399 k€ en CP, soit -8 %) sous l'effet d'un fonctionnement dégradé, et en particulier de la vacance de trois postes relatifs à l'hygiène et la sécurité ne permettant pas l'aboutissement des chantiers prévus au BI.

Ces moindres dépenses représentent -1 635 k€ en AE et -2 646 k€ en CP avec une contribution forte de l'enveloppe d'investissement (-1041 k€ en AE et -1 385 k€ en CP). Elles ne permettent cependant pas d'absorber des recettes moins importantes que prévu sous l'effet de performances en retrait (-189 k€ sur les ventes de la manufactures) ou de budgétisations initiales optimistes (recettes issues des prêts à Abu Dhabi ramenées à 153 k€ pour 766 k€ budgétés, inscription des fonds issus de l'appel à projet « Résilience 2 » pour 600 k€, etc.).

Ainsi, si le solde budgétaire connaît une amélioration de +962 k€ par rapport au BI, il s'établit toutefois à -1 057 k€. La trésorerie est ainsi prélevée de -1 120 k€ pour s'établir à 6 842 k€.

## ■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>49</b>	<b>45</b>	<b>54</b>
– sous plafond	40	45	44
– hors plafond	9		10
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			10
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>	<b>184</b>	<b>194</b>	<b>179</b>
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	184	194	179
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

En 2023, l'établissement rémunère 44 ETPT pour un plafond porté à 45 ETPT. Il convient toutefois de préciser que ce niveau d'exécution intègre des vacances visant à soutenir le fonctionnement de l'établissement pour 6 ETPT.

179 ETPT ont par ailleurs été rémunérés par l'État, soit un niveau très inférieur aux prévisions liées aux nombreuses vacances évoquées *supra*.



## OPÉRATEUR

Opéra comique

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

#### Principaux faits structurants de l'année 2023

Le Théâtre national de l'Opéra-Comique a présenté en 2023 neuf productions, un festival et des concerts pour un total de 105 représentations dont 49 lyriques. A celles-ci s'ajoutent 105 représentations en tournée soit 210 représentations au total.

Les neuf productions d'opéra 2023 ont réuni 46 500 spectateurs. La programmation 2023 s'appuyait à la fois sur des créations (Une nouvelle production de *Carmen*, de *Zémire et Azor*, *La fille de Madame Angot*), des reprises (*Le Voyage dans la lune*, *Fantasio* et *L'inondation*), ainsi que des coproductions (*Le Bourgeois Gentilhomme*, *Breaking the waves* et *Macbeth Underworld*). A ces spectacles, s'ajoutent notamment les « Pléiades », petites formes déclinées des opéras, les colloques.

La transmission du répertoire de l'Opéra-Comique aux jeunes talents lyriques de demain est un des axes du projet de Louis Langrée qui s'est concrétisé en 2023 avec la constitution de l'Académie de l'Opéra-Comique dans un cadre budgétaire contenu et un modèle économique reposant très largement sur le mécénat.

#### Gouvernance et pilotage stratégique

L'établissement est placé sous la direction du chef d'orchestre Louis Langrée depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2021. Il dispose d'une lettre de mission en date du 3 mars 2022 et inscrit son action dans un contrat d'objectifs et de performance 2023-2026 en cours d'adoption.

Jean-Yves Larroutou a été nommé président du conseil d'administration de l'établissement public par décret du 6 septembre 2023, pour un troisième mandat.

### FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P131 – Création</b>	<b>13 026</b>	<b>13 026</b>	<b>13 310</b>	<b>13 310</b>	<b>13 785</b>	<b>13 785</b>
Subventions pour charges de service public	12 498	12 498	12 910	12 910	12 910	12 910
Dotations en fonds propres	528	528			875	875
Subventions d'investissement			400	400		
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>150</b>	<b>150</b>			<b>210</b>	<b>210</b>
Subventions pour charges de service public	150	150			210	210
<b>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>					<b>13</b>	<b>13</b>
Transferts					13	13
<b>P230 – Vie de l'élève</b>					<b>90</b>	<b>90</b>
Subventions pour charges de service public					90	90
<b>P363 – Compétitivité</b>	<b>713</b>	<b>713</b>				
Subventions pour charges de service public	713	713				

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P147 – Politique de la ville</b>	<b>35</b>	<b>35</b>			<b>50</b>	<b>50</b>
Transferts	35	35			50	50
<b>P348 – Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs</b>					<b>466</b>	
Dotations en fonds propres					466	
<b>Total</b>	<b>13 924</b>	<b>13 924</b>	<b>13 310</b>	<b>13 310</b>	<b>14 614</b>	<b>14 148</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'exécution 2023 est exécutée à hauteur de la LFI 2023 en raison de :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-292 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle de soutien de fin de gestion (+292 k€ en AE=CP).

En investissement sur le programme 131 « Création », l'écart de +475 k€ entre les crédits votés en LFI et l'exécution 2023 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-20 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle pour projets de sécurisation (+60 k€ en AE=CP) ;
- Le financement d'une étude sur la cage de scène (+435 k€ en AE=CP).

Par ailleurs, d'autres programmes ministériels ont contribué au financement de projets de cet établissement soit :

- Le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » au titre de « La mêlée des chœurs » (+210 k€ en AE=CP) ;
- Le programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la Culture » au titre du développement à l'international de l'établissement (+13 k€ en AE=CP).

Enfin, il est à noter que l'établissement a été bénéficiaire de crédits en provenance d'autres programmes gouvernementaux :

- Le programme 230 « Vie de l'élève » a apporté sa contribution à « La mêlée des chœurs » (+90 k€ en AE=CP) ;
- Le programme 147 « Politiques de la ville » a soutenu la Maîtrise populaire (+50 k€ en AE=CP) ;
- Le programme 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs » a financé des travaux de rénovation énergétique dans le cadre de l'appel à projet « Résilience 2 » (+466 k€ en AE).

## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	14 799	13 788	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention( transfert)	12 479 12 479	12 880 12 880
Fonctionnement autre que les charges de personnel	8 173	9 603	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	850	764	Revenus d'activité et autres produits	9 564	10 489
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	850	764	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		5
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	850	637
<b>Total des charges</b>	<b>22 972</b>	<b>23 391</b>	<b>Total des produits</b>	<b>22 043</b>	<b>23 369</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	929	21
Total : équilibre du CR	22 972	23 391	Total : équilibre du CR	22 972	23 391

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	929		Capacité d'autofinancement		100
Investissements	561	681	Financement de l'actif par l'État	380	875
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières		54	Augmentation des dettes financières		35
<b>Total des emplois</b>	<b>1 490</b>	<b>734</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>380</b>	<b>1 010</b>
Augmentation du fonds de roulement		276	Diminution du fonds de roulement	1 110	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Alors que le BI avait été voté avec près de 1 M€ de perte, l'établissement achève l'exercice en parvenant à contenir le déficit à hauteur de -21 k€.

Si l'établissement s'est engagé dans un pilotage étroit de ses charges, notamment de personnel (-1 011 k€), ces dernières augmentent de +419 k€ sous l'effet de l'inflation. L'amélioration de +907 k€ s'explique donc par une hausse des produits de +1 327 k€ résultant à la fois des soutiens complémentaires octroyés par l'État (notamment dans le cadre de la participation de l'établissement à la coupe du monde de rugby) mais aussi des performances de l'établissement qui affiche un niveau significatif de recettes propres (5 229 k€).

Ce résultat permet de générer une capacité d'autofinancement de +100 k€ soutenue par des financements complémentaires d'investissement, notamment pour accompagner la transition écologique de

l'établissement. La hausse des ressources (+630 k€) permet ainsi de faire face à une programmation d'investissement plus élevée que prévue (+120 k€) et d'abonder le fonds de roulement de +276 k€.

Au 31 décembre, il s'établit à 4 592 k€ soit +2 729 k€ par rapport au BI ce qui permettra à l'établissement d'aborder plus sereinement les travaux sur la cage de scène qui devront avoir lieu dans les prochaines années.

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
6 312	4 391	5 892

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	14 799	14 799	13 763	13 763
Fonctionnement	7 220	7 316	8 548	8 447
Intervention	0	0	0	0
Investissement	505	561	588	681
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>22 524</b>	<b>22 676</b>	<b>22 900</b>	<b>22 891</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>21 573</b>	<b>22 329</b>
Subvention pour charges de service public	12 479	12 762
Autres financements de l'État	380	758
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	297	2
Recettes propres	8 417	8 806
<b>Recettes fléchées</b>	<b>0</b>	<b>495</b>
Financements de l'État fléchés	0	495
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>21 573</b>	<b>22 824</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>1 103</b>	<b>67</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Bâtiment / Monuments historiques	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	125 131	181 181	125 131	181 181
Dépenses artistiques	6 105 5 993	4 223 5 102	4 223 4 986	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	10 329 11 096	10 329 10 979
Education artistique et culturelle	990 294	108 362	108 362	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	1 098 656	1 098 656
Théâtre en ordre de marche	7 704 7 436	2 830 2 945	2 927 2 964	0 0	0 0	380 458	380 500	0 0	10 914 10 839	11 010 10 899
Valorisation culturelle et commerciale	0 40	58 139	58 136	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	58 179	58 176
<b>Total</b>	<b>14 799 13 763</b>	<b>7 220 8 548</b>	<b>7 316 8 447</b>	<b>0 0</b>	<b>0 0</b>	<b>505 588</b>	<b>561 681</b>	<b>0 0</b>	<b>22 524 22 900</b>	<b>22 676 22 891</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>1 103</b>	<b>67</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	1 621	1 278
Autres décaissements non budgétaires	0	576
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>2 724</b>	<b>1 922</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>2 724</b>	<b>1 922</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	980	611
Autres encaissements non budgétaires	800	890
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>1 780</b>	<b>1 501</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>944</b>	<b>420</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	181	-304
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	763	724
<b>Total des financements</b>	<b>2 724</b>	<b>1 922</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Les dépenses sont exécutées à 102 % en AE et 101 % en CP, soit un niveau proche du prévisionnel qui résulte principalement de :

- L'optimisation des dépenses de personnel, qui contribuent à la baisse des destinations EAC (-442 k€ en AE=CP soit -40 %) et support (-76 k€ en AE et -111 k€ en CP, soit -1 %) ;
- Besoins plus importants que prévus sur la destination dépenses artistiques (+767 k€ en AE et +651 k€ en CP, soit +6 %) liés au paiement en avance de phase de 292 k€ de dépenses de production, à une activité de tournée plus importante que prévue ainsi qu'à un besoin de renforts techniques due à la programmation de cette année.

L'évolution de ces dernières contribuent à l'augmentation des charges pour +215 k€ mais sont à mettre en regard des recettes qui croissent pour +1 251 k€. Cette progression est en effet liée pour 884 k€ à la progression des recettes propres : réalisation de 100 % de la cible de billetterie, recettes de tournée ayant doublé en deux ans (332 k€), niveau record de mécénat (4 099 k€), etc.

Fort de ce bilan, l'établissement est en mesure de ramener son déficit de -1 103 k€ à -67 k€ et de limiter le prélèvement sur sa trésorerie à 420 k€ (l'écart résultant d'un solde négatif de TVA). Cette dernière s'établit donc à 5 892 k€ en fin d'année 2023.

## ■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>164</b>	<b>92</b>	<b>183</b>
– sous plafond	90	92	90
– hors plafond	74		93
<i>dont contrats aidés</i>	6		9
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

En 2023, l'opérateur rémunère 90 ETPT pour un plafond fixé à 92 ETPT. Cela s'explique par de le gel de deux postes à la technique.

## OPÉRATEUR

Opéra national de Paris

## ■ ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

### Principaux faits structurants de l'année 2023

L'année 2023 marque une amélioration de la situation économique avec un exercice qui se clôture sur un bénéfice de +2,3 M€, soit un retour à l'équilibre des comptes, pour la première fois depuis 2017. Cela témoigne du grand succès rencontré par l'établissement en 2023.

Les spectacles lyriques ont réalisé de très belles performances, en particulier les reprises des spectacles // *Trovatore*, *Carmen*, *Lucia di Lammermoor*, *Bohème*, *Les Contes d'Hoffmann*. Si les nouvelles créations appellent un constat plus nuancé, il convient de souligner le succès de l'opéra contemporain de John Adams

*Nixon in China* et l'opéra baroque rarement présenté qu'est *l'Ariodonte* de Haendel. Les ballets ont une fois encore été largement plébiscités, à l'instar du très populaire *Casse-Noisette*, ou des soirées dédiées à Bédart, Kylián et Robbins qui affichaient presque 100 % de remplissage.

Les recettes des visites du Palais Garnier ont atteint un niveau historique (1,2 million de visiteurs et 12 M€ de chiffre d'affaires), grâce notamment à une fréquentation touristique très forte.

Par ailleurs, l'année 2023 a vu la montée en puissance du programme l'Opéra en Guyane, initié en 2022 et entièrement couvert par de nouvelles recettes de mécénat. Enfin en 2023 a également débuté le programme d'Apprentissage de l'Orchestre (ADO), structuré autour de 2 orchestres lyriques de jeunes et en partenariat avec onze conservatoires parisiens et de Seine-Saint-Denis.

### Gouvernance et pilotage stratégique

Directeur préfigurateur depuis juillet 2019, Alexander Neef a été nommé directeur général par décret présidentiel du 1<sup>er</sup> septembre 2020. Celui-ci a été reconduit pour un second mandat jusqu'en 2032.

Le conseil d'administration est présidé par Jean-Pierre Clamadieu. Celui-ci a été nommé par un décret du président de la République en date du 24 juillet 2019 et occupera ces fonctions pendant 5 ans.

Un contrat d'objectifs et de moyens (COM) couvrant la période 2022-2026, a été présenté au cours du Conseil d'administration d'octobre 2023. Il a été adopté au CA du 7 mars 2024.

### FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P131 – Création</b>	<b>105 950</b>	<b>105 950</b>	<b>106 151</b>	<b>106 151</b>	<b>104 271</b>	<b>104 271</b>
Subventions pour charges de service public	101 150	101 150	101 151	101 151	99 521	99 521
Dotations en fonds propres	4 800	4 800			4 750	4 750
Subventions d'investissement			5 000	5 000		
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>13</b>	<b>13</b>				
Transferts	13	13				
<b>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>					<b>50</b>	<b>40</b>
Transferts					50	40
<b>P123 – Conditions de vie outre-mer</b>					<b>15</b>	<b>15</b>
Transferts					15	15
<b>P363 – Compétitivité</b>	<b>25 000</b>	<b>25 000</b>				
Subventions pour charges de service public	5 000	5 000				
Dotations en fonds propres	20 000	20 000				
<b>P147 – Politique de la ville</b>	<b>50</b>	<b>50</b>			<b>50</b>	<b>50</b>
Transferts	50	50			50	50
<b>P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État</b>	<b>305</b>	<b>305</b>				
Dotations en fonds propres	305	305				
<b>P349 – Transformation publique</b>					<b>2 015</b>	<b>2 015</b>
Subventions pour charges de service public					2 015	2 015
<b>Total</b>	<b>131 318</b>	<b>131 318</b>	<b>106 151</b>	<b>106 151</b>	<b>106 401</b>	<b>106 391</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

Sur le programme 131 « Création », l'écart entre la LFI 2023 et la réalisation s'explique par l'application de la mise en réserve de précaution soit -1 630 k€ en AE=CP en fonctionnement -250 k€ en AE=CP en investissement.

D'autres programmes ministériels ont contribué au financement de projets de cet établissement. Ainsi, le programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la Culture » au titre d'un projet de solution informatique dans le cadre du « Fonds d'accompagnement à la transformation numérique et à la cybersécurité » (+50 k€ en AE et +40 k€ en CP).

Enfin, il est à noter que l'établissement a été bénéficiaire de crédits en provenance d'autres programmes gouvernementaux :

- Le programme 123 « Conditions de vie en Outre-Mer » a financé le projet « Opéra en Guyane » (+15 k€ en AE=CP) ;
- Le programme 147 « Politiques de la ville » a soutenu l'action « L'opéra pour moi aussi » (+50 k€ en AE=CP) ;
- Le programme 349 « Transformation publique » via le « Fonds de transition de l'action publique » a poursuivi son accompagnement de la transformation de l'établissement (+2 015 k€ en AE=CP).

## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	158 279	157 460	Subventions de l'État	100 931	101 317
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>			– subventions pour charges de service public	100 931	101 317
			– crédits d'intervention( transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	82 198	81 629	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	167	201
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	21 000	23 847	Revenus d'activité et autres produits	129 740	139 857
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	21 000	23 847	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		1 999
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		1	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		3
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	13 600	10 871
<b>Total des charges</b>	<b>240 477</b>	<b>239 089</b>	<b>Total des produits</b>	<b>230 838</b>	<b>241 374</b>
Résultat : bénéfice		2 286	Résultat : perte	9 639	
Total : équilibre du CR	240 477	241 374	Total : équilibre du CR	240 477	241 374

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée



## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources		
			Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	
Insuffisance d'autofinancement	2 239		Capacité d'autofinancement		13 261
Investissements	27 681	21 019	Financement de l'actif par l'État	6 040	5 376
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources	9 157	8 803
Remboursement des dettes financières		81	Augmentation des dettes financières		18
<b>Total des emplois</b>	<b>29 920</b>	<b>21 099</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>15 197</b>	<b>27 457</b>
Augmentation du fonds de roulement		6 358	Diminution du fonds de roulement	14 723	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Pour la première fois depuis 2017, l'établissement clôture l'exercice avec un bénéfice de +2 286 k€ soit une amélioration de +11 924 k€ par rapport au BI.

En dépit du contexte inflationniste, l'établissement est parvenu à maîtriser ses dépenses exécutées à hauteur de 239 089 k€, soit -1 388 k€. Dans le même temps, ses produits ont largement progressé puisqu'ils s'établissent à 241 374 k€, soit +10 536 k€. Cela s'explique par des écritures exceptionnelles (2 M€ d'indemnisation datant de 2018) et par les très belles performances de l'activité. Ainsi, malgré l'annulation de 16 manifestations, l'établissement retrouve des recettes de billetterie supérieures à 70 millions d'euros et dépasse la barre symbolique des 20 millions d'euros de mécénat.

Ce résultat, ainsi qu'un volume important de provisions constituées sur l'exercice (4 932 k€) génère une CAF de 13 261 k€. Celle-ci permet de financer une ambitieuse programmation d'investissement (21 019 k€) et d'abonder le fonds de roulement de +6 358 k€ alors qu'un prélèvement important était initialement prévu. Au 31 décembre 2023, celui-ci s'établit à 81 192 k€.

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
113 564	88 976	119 505

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	158 279	158 279	153 516	153 516
Fonctionnement	59 945	59 155	54 068	55 621
Intervention	0	0	0	0
Investissement	34 420	26 663	13 442	18 940
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>252 644</b>	<b>244 097</b>	<b>221 027</b>	<b>228 077</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>221 362</b>	<b>234 008</b>
Subvention pour charges de service public	97 474	98 973
Autres financements de l'État	7 200	5 274
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	168	156
Recettes propres	116 520	129 605
<b>Recettes fléchées</b>	<b>7 504</b>	<b>6 713</b>
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	7 504	6 713
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>228 866</b>	<b>240 721</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>12 643</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>15 231</b>	<b>0</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Dépenses artistiques	36 709	23 754	21 827	0	0	0	0	60 463	58 536	
	35 044	20 850	17 367	0	0	0	0	55 894	52 411	
Éducation artistique et culturelle - Médiation	1 972	1 337	1 407	0	0	0	0	3 309	3 379	
	1 858	1 524	1 446	0	0	0	0	3 382	3 304	
Fonctions supports (Théâtre en ordre de marche)	119 594	27 377	28 262	0	0	31 120	20 293	178 091	168 149	
	116 451	24 187	29 003	0	0	8 945	12 418	149 583	157 872	
Monuments historiques	0	0	0	0	0	3 300	6 370	3 300	6 370	

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>15 231</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	160	824
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	46 441	189 086
Autres décaissements non budgétaires	0	0
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>61 832</b>	<b>189 910</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>5 941</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	5 941
<b>Total des besoins</b>	<b>61 832</b>	<b>195 851</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>12 643</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	160	641

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	46 441	182 566
Autres encaissements non budgétaires	0	0
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>46 601</b>	<b>195 851</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>15 231</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	-3 015	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	18 246	0
<b>Total des financements</b>	<b>61 832</b>	<b>195 851</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Au plan budgétaire, les dépenses ont été exécutées à hauteur de 87 % en AE et 93 % en CP. Si les dépenses de valorisation commerciale et d'éducation artistique et culturelle sont exécutées à un niveau très proche du prévisionnel, il est à noter :

- Une sous-exécution des dépenses artistiques (-4 569 k€ en AE et -6 125 k€ en CP, soit -10 %) illustrant les actions entreprises par l'établissement afin de maîtriser ces dernières et absorber le choc inflationniste ;
- Une sur-exécution des dépenses liées au monument historique (+1 191 k€ en AE et +151 k€ en CP, soit +2 %) sous l'effet des révisions de prix sur les chantiers touchant au clos et au couvert de Garnier ;
- Une variation notable des dépenses sur le théâtre en ordre de marche (-28 508 k€ en AE et -10 277 k€ en CP, soit -6 %) en raison d'économies réalisées sur le fonctionnement courant de l'établissement et du décalage, début 2024, des grands travaux sur Bastille.

Ces moindres dépenses représentent -31 617 k€ en AE et -16 019 k€ en CP et sont majoritairement portées par la section d'investissement. Cela explique le fait que le niveau du solde budgétaire soit très largement supérieur au résultat comptable, les recettes progressant dans le même étiage que les produits.

L'excédent de +12 643 k€ (soit une amélioration de +27 874 k€ par rapport au BI) contribue à l'abondement de la trésorerie qui s'établit à 119 505 k€. Il convient toutefois de préciser que les crédits fléchés sur les grands travaux de Bastille s'élèvent désormais à 44,7 M€, dont un quart est lié au glissement des opérations sur 2024.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>1 500</b>	<b>1 499</b>	<b>1 510</b>
– sous plafond	1 450	1 499	1 452
– hors plafond	50		58
dont contrats aidés	48		54
dont apprentis			4
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

En 2023, l'opérateur rémunère 1452 ETPT pour un plafond fixé à 1499 ETPT. La sous-consommation de 47 postes correspond à des vacances de poste longues et aux effets de l'absentéisme.

Par ailleurs, l'établissement rémunère 58 ETPT hors plafond correspondant pour 54 d'entre eux à des contrats aidés.

## OPÉRATEUR

Chaillot - Théâtre national de la Danse

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

#### Principaux faits structurants de l'année 2023

En 2023, Chaillot-Théâtre national de la danse a programmé 236 représentations (dont 188 au siège et 48 en tournée) pour 39 spectacles. En poursuivant le déploiement de nouveaux formats innovants à l'image des « Chaillot expériences » et en veillant à la diversité des esthétiques dans la programmation, l'établissement a mis en vente près de 86 900 places, dont 52 % pour des créations.

La fermeture de la salle Jean Vilar pour travaux a entraîné la mise en place d'une politique partenariale avec des structures culturelles du territoire : 75 représentations ont été données hors-les-murs depuis décembre 2022 (La Villette, MAC de Créteil, MC 93, La Colline, CND). Le taux de fréquentation du théâtre dépasse les 70 % avec 24 % de public jeune et 7,7 % de public scolaire accueillis.

En outre, le théâtre a développé des actions de transmission grâce à de nouveaux programmes d'EAC comme les « Chaillot colos » (8 réalisées en 2023 à l'échelle du territoire national) et à la mise en place d'un cycle de conférences et de rencontres (« Chaillot invite », journée « Rassemblement »).

#### Gouvernance et pilotage stratégique

Le chorégraphe Rachid Ouramdane est placé à la tête de l'établissement par décret du président de la République depuis le 5 avril 2021. Son mandat de 5 ans s'inscrit dans les orientations de sa lettre de mission signée le 23 décembre 2021.

Un nouveau contrat d'objectifs et de performance se déclinera sur la période 2023-2025, en prenant en compte le nouveau projet artistique et culturel, l'impact des travaux sur la programmation et les activités du théâtre ainsi que les initiatives portées par l'établissement dans le cadre des Jeux Olympiques 2024.

### FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P362 – Écologie</b>	<b>0</b>	<b>7 163</b>				
Dotations en fonds propres	0	7 163				
<b>P131 – Création</b>	<b>14 865</b>	<b>21 865</b>	<b>14 805</b>	<b>14 805</b>	<b>15 769</b>	<b>24 769</b>
Subventions pour charges de service public	13 919	13 919	14 080	14 080	14 080	14 080
Dotations en fonds propres	946	7 946			1 689	10 689

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions d'investissement			725	725		
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>40</b>	<b>40</b>			<b>100</b>	<b>100</b>
Transferts	40	40			100	100
<b>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>	<b>73</b>	<b>73</b>			<b>50</b>	<b>40</b>
Transferts	73	73			50	40
<b>P363 – Compétitivité</b>	<b>2 800</b>	<b>2 800</b>				
Dotations en fonds propres	2 800	2 800				
<b>P147 – Politique de la ville</b>	<b>50</b>	<b>50</b>			<b>50</b>	<b>50</b>
Transferts	50	50			50	50
<b>Total</b>	<b>17 828</b>	<b>31 991</b>	<b>14 805</b>	<b>14 805</b>	<b>15 969</b>	<b>24 959</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'exécution s'établit au niveau de la LFI 2023. Les mouvements suivants sont cependant à noter :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-367 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle de soutien de fin de gestion (+367 k€ en AE=CP).

En investissement sur ce même programme l'écart de +964 k€ entre les crédits votés en LFI et l'exécution 2023 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-36 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle pour les travaux de la salle Jean Vilar (+1 000 k€ en AE=CP).

Par ailleurs, l'établissement a été bénéficiaire de crédits en provenance d'autres programmes ministériels soit :

- Le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » au titre de l'été culturel (+100 k€ en AE=CP) ;
- Le programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la Culture » au titre d'un projet de modernisation informatique (+40 k€ en AE=CP).

Il est enfin à noter que le programme 147 « Politiques de la Ville » a contribué au financement des « Chaillot colos ».

## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	10 053	10 654	Subventions de l'État	13 582	14 252
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	36	73	– subventions pour charges de service public	13 582	14 252
			– crédits d'intervention( transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	8 099	8 586	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	51	128
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	750	1 248	Revenus d'activité et autres produits	3 751	4 933
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	750	1 248	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	250	880
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	500	575
<b>Total des charges</b>	<b>18 152</b>	<b>19 240</b>	<b>Total des produits</b>	<b>17 384</b>	<b>19 313</b>
Résultat : bénéfice		73	Résultat : perte	768	
Total : équilibre du CR	18 152	19 313	Total : équilibre du CR	18 152	19 313

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	768	135	Capacité d'autofinancement		
Investissements	16 399	8 550	Financement de l'actif par l'État	8 696	10 689
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>17 167</b>	<b>8 685</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>8 696</b>	<b>10 689</b>
Augmentation du fonds de roulement		2 004	Diminution du fonds de roulement	8 471	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
26 605	12 144	28 952

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	10 053	10 053	10 557	10 557
Fonctionnement	7 673	7 349	7 199	7 613
Intervention	0	0	0	0
Investissement	5 214	16 399	1 503	7 932
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>22 939</b>	<b>33 801</b>	<b>19 259</b>	<b>26 102</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>17 228</b>	<b>18 704</b>
Subvention pour charges de service public	13 520	13 888
Autres financements de l'État	708	705
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	38
Recettes propres	3 001	4 072
<b>Recettes fléchées</b>	<b>8 101</b>	<b>10 050</b>
Financements de l'État fléchés	8 101	10 050
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>25 330</b>	<b>28 754</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>2 652</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>8 471</b>	<b>0</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE
Dépenses artistiques	840	3 088	3 088	0	0	0	0	<b>3 928</b>	<b>3 928</b>
	862	3 418	3 586	0	0	0	0	<b>4 280</b>	<b>4 448</b>
Éducation artistique et culturelle – Médiation	188	267	267	0	0	0	0	<b>455</b>	<b>455</b>
	51	281	283	0	0	0	0	<b>332</b>	<b>334</b>
Fonctions supports (Théâtre en ordre de marche)	9 025	3 640	3 317	0	0	5 214	16 399	<b>17 879</b>	<b>28 741</b>
	9 625	2 973	3 176	0	0	1 503	7 932	<b>14 101</b>	<b>20 733</b>
Valorisation culturelle et commerciale	0	677	677	0	0	0	0	<b>677</b>	<b>677</b>
	19	527	568	0	0	0	0	<b>547</b>	<b>587</b>
<b>Total</b>	<b>10 053</b>	<b>7 673</b>	<b>7 349</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 214</b>	<b>16 399</b>	<b>22 939</b>	<b>33 801</b>
	<b>10 557</b>	<b>7 199</b>	<b>7 613</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 503</b>	<b>7 932</b>	<b>19 259</b>	<b>26 102</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>8 471</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	1 200	2 284
Autres décaissements non budgétaires	0	3 829
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>9 671</b>	<b>6 114</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>2 346</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	3 182
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>9 671</b>	<b>8 460</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>2 652</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	1 200	612
Autres encaissements non budgétaires	0	5 196
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>1 200</b>	<b>8 460</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>8 471</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	7 453	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 018	835
<b>Total des financements</b>	<b>9 671</b>	<b>8 460</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>140</b>	<b>137</b>	<b>129</b>
– sous plafond	135	137	125
– hors plafond	5		4
<i>dont contrats aidés</i>			3
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

En 2023, l'établissement rémunère 125 ETPT pour un plafond fixé à 137 ETPT. La sous-exécution de 12 ETPT est liée pour partie à une vacance frictionnelle (4 ETPT) et pour partie à une vacance organisée durant la période des travaux Vilar (8 ETPT).

En outre, il rémunère 4 ETPT hors plafond, correspondant pour 3,5 d'entre eux à des contrats aidés.



## OPÉRATEUR

TNC - Théâtre national de la Colline

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

#### Principaux faits structurants de l'année 2023

L'année 2023 a été marquée par un rebond de la fréquentation du théâtre, après une année 2022 complexe, dans le contexte de reprise d'activité post crise sanitaire.

Ainsi, la fréquentation des entrées payantes est de 76 % en 2023, contre 54 % en 2022. Ce résultat a été porté par les très bonnes fréquentations des spectacles *Mère*, de Wajdi Mouawad, *Proches*, de Laurent Mauvignier, ou encore *James Brown mettait des bigoudis*, de Yasmina Reza, qui ont tous dépassé les 90 % de fréquentation. Ce dernier spectacle a été construit en coproduction avec le théâtre Marigny, dans un esprit de mutualisation des moyens et de croisement des publics, entre théâtre public et théâtre privé, démarche qui s'inscrit de façon précurseuse dans le plan « Mieux produire mieux diffuser ».

En ce qui concerne les relations avec les publics, le théâtre mène chaque année des projets en direction des scolaires, des étudiants, des habitants des quartiers prioritaires du 20<sup>e</sup> arrondissement, etc. En 2023, de nouvelles actions ont été mises en place plus particulièrement en direction de publics en situation de handicap physique et mental, avec des représentations « relax » dédiées, ou encore un travail de mise en scène avec des élèves d'une classe ULIS d'un collège du 20<sup>e</sup> arrondissement. Pour diversifier les publics, le théâtre travaille par ailleurs avec 53 « jeunes reporters » qui bénéficient d'un parcours de spectateur, rencontrent des professionnels et agissent en tant qu'ambassadeurs du théâtre.

#### Gouvernance et pilotage stratégique

L'établissement est dirigé par Wajdi Mouawad, nommé par décret du Président de la République en date du 6 avril 2016. Un COP est en cours de préparation pour la période 2024-2026.

### FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P131 – Création</b>	<b>11 298</b>	<b>11 298</b>	<b>10 740</b>	<b>10 740</b>	<b>11 212</b>	<b>11 212</b>
Subventions pour charges de service public	9 997	9 997	10 180	10 180	10 180	10 180
Dotations en fonds propres	1 301	1 301			1 032	1 032
Subventions d'investissement			560	560		
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>50</b>	<b>50</b>				
Transferts	50	50				
<b>P147 – Politique de la ville</b>	<b>25</b>	<b>25</b>			<b>25</b>	<b>25</b>
Transferts	25	25			25	25
<b>Total</b>	<b>11 373</b>	<b>11 373</b>	<b>10 740</b>	<b>10 740</b>	<b>11 237</b>	<b>11 237</b>

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », il n'y a pas d'écart entre les crédits prévus en LFI 2023 et l'exécution 2023 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-203 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions exceptionnelles de soutien en fin de gestion (+203 k€ en AE=CP).

En investissement sur ce même programme l'écart de +472 k€ entre les crédits votés en LFI et l'exécution 2023 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-28 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions exceptionnelles au titre d'une étude portant sur le réaménagement du hall (+500 k€ en AE=CP).

Enfin, l'établissement a bénéficié de crédits du programme 147 « Politique de la Ville » au titre d'un projet d'accueil et d'intégration de réfugiés (+25 k€ en AE=CP).

## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	8 222	8 070	Subventions de l'État	9 772	9 976
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>			– subventions pour charges de service public	9 772	9 976
			– crédits d'intervention( transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	5 635	6 263	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	504	160
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 225	1 262	Revenus d'activité et autres produits	2 882	4 058
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	1 225	1 262	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	50	156
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	1 071	1 047
<b>Total des charges</b>	<b>13 857</b>	<b>14 333</b>	<b>Total des produits</b>	<b>13 157</b>	<b>14 194</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	700	139
Total : équilibre du CR	13 857	14 333	Total : équilibre du CR	13 857	14 333

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources		
			Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	
Insuffisance d'autofinancement	596	79	Capacité d'autofinancement		
Investissements	1 761	1 263	Financement de l'actif par l'État	532	1 032
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		10
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>2 357</b>	<b>1 342</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>532</b>	<b>1 042</b>
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	1 825	300

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
8 674	5 799	8 281

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	8 222	8 222	8 372	8 372
Fonctionnement	4 565	4 410	4 666	4 657
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 641	1 761	982	1 057
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>14 428</b>	<b>14 394</b>	<b>14 020</b>	<b>14 085</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>12 518</b>	<b>13 172</b>
Subvention pour charges de service public	9 772	9 971
Autres financements de l'État	532	532
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	79	103
Recettes propres	2 136	2 566
<b>Recettes fléchées</b>	<b>0</b>	<b>508</b>
Financements de l'État fléchés	0	508
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>12 518</b>	<b>13 680</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>1 875</b>	<b>405</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses artistiques	1 276	1 276	2 177	2 177	0	0	0	0	3 453	3 453
	1 520	1 520	2 210	2 301	0	0	0	0	3 730	3 820
Education artistique et culturelle - Médiation	426	426	118	118	0	0	0	0	544	544
	177	177	116	111	0	0	0	0	294	289
Théâtre en ordre de marche	6 521	6 521	2 271	2 115	0	0	1 641	1 761	10 432	10 397
	6 675	6 675	2 340	2 245	0	0	982	1 057	9 997	9 976
<b>Total</b>	<b>8 223</b>	<b>8 223</b>	<b>4 565</b>	<b>4 410</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 641</b>	<b>1 761</b>	<b>14 428</b>	<b>14 394</b>
	<b>8 372</b>	<b>8 372</b>	<b>4 666</b>	<b>4 657</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>982</b>	<b>1 057</b>	<b>14 020</b>	<b>14 085</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>1 875</b>	<b>405</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	2
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	1 234	875
Autres décaissements non budgétaires	0	176
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>3 109</b>	<b>1 458</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>3 109</b>	<b>1 458</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	2
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	1 094	828
Autres encaissements non budgétaires	0	235
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>1 094</b>	<b>1 065</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>2 015</b>	<b>393</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	160	124
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 855	270
<b>Total des financements</b>	<b>3 109</b>	<b>1 458</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>128</b>	<b>95</b>	<b>100</b>
– sous plafond	91	95	90
– hors plafond	37		10
<i>dont contrats aidés</i>	10		10
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

En 2023, l'établissement rémunère 90 ETPT sous plafond pour un plafond à 95 ETPT. La sous-exécution de 5 ETPT est la résultante des entrées et sorties dans l'établissement (avec 9 recrutements en cours en 2023).

En outre, il rémunère 10 ETPT hors plafond, correspondant à des contrats aidés.

## OPÉRATEUR

TNO - Théâtre national de l'Odéon

## ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

### Principaux faits structurants de l'année 2023

L'activité du théâtre de l'Odéon a été fortement marquée par des mouvements sociaux du personnel. Entre janvier et avril, 13 représentations ont été annulées en lien avec les mouvements sociaux contre la réforme des retraites. À l'automne, deux représentations ont été annulées dans le contexte de nouvelles mobilisations sociales. De nouvelles tensions sont apparues à l'occasion de la négociation annuelle obligatoire, mais l'impact sur les représentations a été limité.

Cette situation a entraîné de moindres recettes de billetterie pour le théâtre, mais a peu affecté la fréquentation, le théâtre ayant attiré près de 150 000 spectateurs, contre 137 000 en 2022. Les spectacles *Andromaque*, mis en scène par Stéphane Braunschweig, *Édelweiss*, mis en scène par Sylvain Creuzevault et *Carte noire nommée désir*, mis en scène par Rébecca Chaillon, ont notamment atteint les 100 % de fréquentation. Il est à noter par ailleurs que le théâtre a mené une importante enquête sur les publics ce qui lui permettra d'apprécier plus encore les profils et les habitudes de ses spectateurs.

Enfin, en 2023, le théâtre a poursuivi ses actions d'éducation artistique et culturelle, avec un important volume d'activité en direction des scolaires, notamment avec des établissements situés en quartiers politique de la Ville. Des actions spécifiques en direction du champ social sont menées, comme le projet « Adolescence et territoires », ou encore avec des actions avec les détenus de la prison de Fresnes.

## Gouvernance et pilotage stratégique

Depuis 2016, Stéphane Braunschweig dirige le Théâtre national de l'Odéon. Par décret du 8 janvier 2021, il a été renouvelé à compter du 15 janvier 2021 pour un nouveau mandat de trois ans.

Il inscrit son action dans le cadre d'une lettre de mission signée le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et dispose d'un contrat d'objectifs et de performance 2021-2023 approuvé au conseil d'administration du 21 mai 2021.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P131 – Création</b>	<b>15 082</b>	<b>15 082</b>	<b>13 375</b>	<b>13 375</b>	<b>14 680</b>	<b>14 680</b>
Subventions pour charges de service public	12 540	12 540	12 930	12 930	13 147	13 147
Dotations en fonds propres	2 542	2 542			1 533	1 533
Subventions d'investissement			445	445		
<b>P147 – Politique de la ville</b>	<b>31</b>	<b>31</b>			<b>50</b>	<b>50</b>
Transferts	31	31			50	50
<b>Total</b>	<b>15 113</b>	<b>15 113</b>	<b>13 375</b>	<b>13 375</b>	<b>14 730</b>	<b>14 730</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'écart de +217 k€ entre les crédits prévus en LFI 2023 et l'exécution 2023 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-292 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions exceptionnelles de soutien en fin de gestion (+509 k€ en AE=CP).

En investissement sur ce même programme l'écart de +1 088 k€ entre les crédits votés en LFI et l'exécution 2023 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-22 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions exceptionnelles au titre :
  - De travaux de sécurité ou de mise en conformité (+350 k€ en AE=CP) ;

- De la modernisation de l'équipement, notamment scénique (+560 k€ en AE=CP) ;
- D'opération visant la sobriété énergétique (+200 k€ en AE=CP)

Par ailleurs, l'établissement a bénéficié de crédits du programme 147 « Politiques de la ville » au titre du projet « Adolescents et territoires » (+50 k€ en AE=CP).

## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	11 248	11 549	Subventions de l'État	12 372	12 877
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	31	52	– subventions pour charges de service public	12 372	12 877
			– crédits d'intervention( transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	7 026	9 488	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	230	181
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 322	1 331	Revenus d'activité et autres produits	5 106	6 913
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	1 322	1 327	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	213	
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		4	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		10
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	1 109	1 327
<b>Total des charges</b>	<b>18 274</b>	<b>21 037</b>	<b>Total des produits</b>	<b>17 707</b>	<b>19 971</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	567	1 067
Total : équilibre du CR	18 274	21 037	Total : équilibre du CR	18 274	21 037

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	567	1 073	Capacité d'autofinancement		
Investissements	1 530	1 781	Financement de l'actif par l'État	423	1 533
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>2 097</b>	<b>2 854</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>423</b>	<b>1 533</b>
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	1 674	1 321

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
5 285	4 016	4 214

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	11 248	11 248	12 005	12 005
Fonctionnement	6 967	6 967	7 758	7 613
Intervention	0	0	0	0
Investissement	427	1 530	2 223	1 858
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>18 642</b>	<b>19 745</b>	<b>21 985</b>	<b>21 476</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>17 706</b>	<b>19 813</b>
Subvention pour charges de service public	12 372	12 664
Autres financements de l'État	473	1 789
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	4 862	5 360
<b>Recettes fléchées</b>	<b>31</b>	<b>31</b>
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	31	31
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>17 736</b>	<b>19 844</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>2 009</b>	<b>1 632</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses artistiques	2 135	4 285	4 285	0	0	0	0	6 420	6 420
	2 443	4 774	4 742	0	0	0	0	7 217	7 185
Education artistique et culturelle	45	210	210	0	0	0	0	255	255
	138	234	244	0	0	0	0	372	381
Fonctions supports	8 990	2 454	2 454	0	0	427	1 530	11 871	12 974
	9 386	2 668	2 542	0	0	2 223	1 858	14 276	13 785
Valorisation culturelle et commerciale	78	18	18	0	0	0	0	96	96
	38	82	86	0	0	0	0	120	124



(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>Total</b>	<b>11 248</b> <b>12 005</b>	<b>6 967</b> <b>7 758</b>	<b>6 967</b> <b>7 613</b>	<b>0</b> <b>0</b>	<b>0</b> <b>0</b>	<b>427</b> <b>2 223</b>	<b>1 530</b> <b>1 858</b>	<b>18 642</b> <b>21 985</b>	<b>19 745</b> <b>21 476</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>2 009</b>	<b>1 632</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	525	489
Autres décaissements non budgétaires	0	0
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>2 534</b>	<b>2 121</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>2 534</b>	<b>2 121</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	1 050	1 050
Autres encaissements non budgétaires	0	0
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>1 050</b>	<b>1 050</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>1 484</b>	<b>1 071</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	392	315
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 092	757
<b>Total des financements</b>	<b>2 534</b>	<b>2 121</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>135</b>	<b>131</b>	<b>139</b>
– sous plafond	126	131	128
– hors plafond	9		11
<i>dont contrats aidés</i>	9		11
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

En 2023, l'opérateur rémunère 128 ETPT pour un plafond fixé à 131 ETPT. Cela s'explique par de la vacance frictionnelle pour 3 ETPT.

En outre, l'établissement rémunère 11 ETPT hors plafond correspondant à des contrats aidés.

## OPÉRATEUR

TNS - Théâtre national de Strasbourg

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

#### Principaux faits structurants de l'année 2023

L'année 2023 a été marquée par le changement de direction et le démarrage du projet de la nouvelle directrice, Caroline Guiela Nguyen, concomitamment à un large renouvellement du comité de direction. Pour marquer l'arrivée de la nouvelle direction, un événement sur trois jours à la rentrée, en parallèle des Journées du Patrimoine, a permis de présenter la saison et de partager les orientations du nouveau projet.

Des annulations de spectacles ont eu lieu au cours du premier semestre, dans le cadre du mouvement social de contestation de la réforme des retraites (5 annulations). Cependant, la fréquentation payante s'élève à 74 % sur l'ensemble de l'année 2023, avec des spectacles porteurs tels que *Comme tu me veux* de Luigi Pirandello, mis en scène par Stéphane Braunschweig ou *La Tendresse*, mis en scène par Julie Berès.

En ce qui concerne l'école, le groupe 49 a été recruté, tandis que le groupe 47 a créé et présenté son spectacle d'entrée dans la vie professionnelle, mis en scène par Sylvain Creuzevault, *Esthétique de la résistance*, qui a connu une belle fréquentation (86 % de payants).

Enfin, le TNS a obtenu les labels diversité et égalité professionnelle AFNOR qui reconnaissent les bonnes pratiques de recrutement et d'évolution professionnelle pour l'égalité entre les sexes, la prévention des discriminations et la diversité dans la sphère du travail.

#### Gouvernance et pilotage stratégique

Stanislas Nordey a assuré la direction du TNS jusqu'au 31 août 2023. Au 1<sup>er</sup> septembre, Caroline Guiela Nguyen a pris ses fonctions de directrice, conformément au décret du 3 août 2023.

Le précédent contrat d'objectifs et de performance est arrivé à échéance en 2021. Dans l'attente d'un nouveau projet de direction, un document synthétique visant à assurer un suivi des objectifs stratégiques assignés au théâtre a été élaboré en lien avec la tutelle. Un nouveau contrat couvrant la période 2024-2026 et correspondant au projet porté la directrice est en cours de préparation.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P362 – Écologie</b>		<b>1 149</b>				
Dotations en fonds propres		1 149				
<b>P131 – Création</b>	<b>11 606</b>	<b>11 606</b>	<b>10 730</b>	<b>10 730</b>	<b>12 010</b>	<b>12 010</b>
Subventions pour charges de service public	10 124	10 124	10 330	10 330	10 550	10 550
Dotations en fonds propres	1 482	1 482			1 460	1 460
Subventions d'investissement			400	400		
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>168</b>	<b>168</b>			<b>20</b>	<b>20</b>
Transferts	168	168			20	20
<b>P107 – Administration pénitentiaire</b>	<b>2</b>	<b>2</b>			<b>3</b>	<b>3</b>
Transferts	2	2			3	3
<b>Total</b>	<b>11 776</b>	<b>12 925</b>	<b>10 730</b>	<b>10 730</b>	<b>12 032</b>	<b>12 032</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'écart de +220 k€ entre les crédits prévus en LFI 2023 et l'exécution 2023 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-229 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention au titre de la sécurisation des bâtiments (+220 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle de fin de gestion (+229 k€ en AE=CP).

En investissement sur ce même programme l'écart de +1 060 k€ entre les crédits votés en LFI et l'exécution 2023 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-20 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions exceptionnelles au titre :
  - De la modernisation de l'équipement, notamment scénique (+480 k€ en AE=CP) ;
  - D'achats visant la sobriété énergétique (+600 k€ en AE=CP)

Par ailleurs, l'établissement a bénéficié de crédits des programmes :

- 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la Culture » pour son action d'éducation artistique et culturelle sur le territoire (+20 k€ en AE=CP) ;
- 107 « Administration pénitentiaire » au titre de la « Traversée de l'été » (+3 k€ en AE=CP).

## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	7 641	7 319	Subventions de l'État <i>– subventions pour charges de service public – crédits d'intervention( transfert)</i>	9 893 9 893	10 385 10 385
Fonctionnement autre que les charges de personnel	5 044	5 734	Fiscalité affectée	5	
Intervention (le cas échéant)		-15	Autres subventions	15	30
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	580	1 323	Revenus d'activité et autres produits	2 051	2 723
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	580	1 323	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	273	251
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		5
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	580	1 196
<b>Total des charges</b>	<b>12 684</b>	<b>13 039</b>	<b>Total des produits</b>	<b>11 964</b>	<b>13 139</b>
Résultat : bénéfice		100	Résultat : perte	720	
Total : équilibre du CR	12 684	13 139	Total : équilibre du CR	12 684	13 139

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	994	29	Capacité d'autofinancement		
Investissements	2 301	1 929	Financement de l'actif par l'État	380	1 390
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		5
			Autres ressources	20	54
Remboursement des dettes financières	30		Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>3 325</b>	<b>1 958</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>400</b>	<b>1 449</b>
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	2 925	509

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
7 968	4 821	6 978

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	7 783	7 783	7 813	7 813
Fonctionnement	4 598	4 401	4 446	4 480
Intervention	92	92	61	61
Investissement	1 501	2 301	1 234	2 041
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>13 973</b>	<b>14 576</b>	<b>13 554</b>	<b>14 395</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>11 482</b>	<b>12 291</b>
Subvention pour charges de service public	10 273	10 718
Autres financements de l'État	10	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	37	29
Recettes propres	1 163	1 545
<b>Recettes fléchées</b>	<b>165</b>	<b>1 460</b>
Financements de l'État fléchés	15	1 112
Autres financements publics fléchés	0	35
Recettes propres fléchées	150	313
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>11 647</b>	<b>13 752</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>2 930</b>	<b>643</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE
Dépenses artistiques	646	1 772	1 825	0	0	569	583	2 988	3 055
	772	2 208	2 277	0	0	698	609	3 678	3 659
Education artistique et culturelle - Médiation	68	104	105	0	0	0	0	173	174
	49	71	80	0	0	0	0	119	129
Enseignement, services communs et pédagogiques	392	190	190	92	92	57	57	731	731
	224	261	261	61	61	64	56	610	603
Fonctions supports	6 216	2 485	2 234	0	0	874	1 661	9 575	10 111
	6 768	1 838	1 787	0	0	472	1 375	9 079	9 931
Fonctions supports de l'école supérieure d'art dramatique	451	34	34	0	0	0	0	485	485
	0	19	20	0	0	0	0	19	20
Valorisation culturelle et commerciale	9	13	13	0	0	0	0	21	21
	0	49	54	0	0	0	0	49	54
<b>Total</b>	<b>7 783</b>	<b>4 598</b>	<b>4 401</b>	<b>92</b>	<b>92</b>	<b>1 501</b>	<b>2 301</b>	<b>13 973</b>	<b>14 576</b>
	<b>7 813</b>	<b>4 446</b>	<b>4 480</b>	<b>61</b>	<b>61</b>	<b>1 234</b>	<b>2 041</b>	<b>13 554</b>	<b>14 395</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>2 930</b>	<b>643</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	30	9
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	256	937
Autres décaissements non budgétaires	0	249
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>3 216</b>	<b>1 839</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>3 216</b>	<b>1 839</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	20	54
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	416	365
Autres encaissements non budgétaires	0	430
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>436</b>	<b>849</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>2 780</b>	<b>990</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	1 840	92
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	939	899
<b>Total des financements</b>	<b>3 216</b>	<b>1 839</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>98</b>	<b>97</b>	<b>93</b>
– sous plafond	94	97	89
– hors plafond	4		4
<i>dont contrats aidés</i>	4		4
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

En 2023, l'établissement rémunère 89 ETPT sous plafond, pour un plafond porté à 99 ETPT suite à des besoins d'emplois identifiés notamment pour le poste de Directrice des ressources humaines, à présent occupé depuis mars 2023. La sous-exécution de 10 ETPT s'explique par :

- Une vacance frictionnelle importante (difficulté de recrutements sur certaines fonctions, CDIisation à venir) ;
- Une vacance organisée afin de permettre la réorganisation et la mise en œuvre du nouveau projet de la direction (à titre d'illustration, 70 % du comité de direction a été renouvelé).

Par ailleurs, l'établissement rémunère 4 ETPT hors plafond correspondant à des contrats aidés.

## OPÉRATEUR

Etablissement public du Mobilier National

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

#### Principaux faits structurants de l'année 2023

L'année 2023 marque la poursuite de la transformation de l'établissement qui s'est vu confier le pilotage des actes administratifs de gestion de la carrière et de la paye de l'ensemble de ses agents le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le Mobilier national a été une cheville ouvrière de la stratégie nationale en faveur des métiers d'art et contribué à leur développement. Ainsi, l'établissement a été présent sur les foires de la scène internationale, de New York à Maastricht en passant par Mexico, pour mettre en avant les savoir-faire d'exception et les designers français. Au niveau national, le Mobilier national a poursuivi son engagement auprès des artisans et des créateurs français, notamment en poursuivant pour la quatrième année consécutive un plan d'acquisition auprès de designers. Côté création, les manufactures des Gobelins, de Beauvais de la Savonnerie et l'atelier de dentelles du Puy ont connu sept « tombées de métier » d'œuvres textiles. L'ARC - Atelier de recherche et de création - a quant à lui produit, entre autres, la nouvelle borne France Services présentée lors du salon des Maires et des Collectivités locales en novembre 2023.

Enfin, 2023 s'est traduite par une riche programmation culturelle et scientifique. Elle a été marquée par l'inauguration en juin du dispositif pédagogique du Petit Mob', ainsi que par deux expositions : *Le Chic !* mettant en scène les mobiliers des années 30 à 50 ayant fait l'objet de la campagne de restauration, et *Les Aliénés, le retour !* en octobre.

#### Gouvernance et pilotage stratégique

Sur proposition du conseil d'administration, Hervé Lemoine a été nommé président de l'établissement par décret du 21 mars 2022. Son action s'inscrit dans les orientations d'une lettre de mission, d'un contrat d'objectifs et de performance voté au conseil d'administration de mars 2023.

En 2023, ce dernier s'est vu confier deux missions en vue d'un rapprochement entre le Mobilier national et la Cité de la Céramique - Sèvres et Limoges, et les différentes formes juridiques que pourrait prendre ce projet. La création d'un nouvel établissement public fédéral a été arbitrée par la ministre de la Culture en fin d'année 2023 et devra aboutir en 2024. Dans cette perspective, Hervé Lemoine a par ailleurs été nommé président du Conseil d'administration de la Cité de la Céramique Sèvres-Limoges.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P175 – Patrimoines</b>					<b>40</b>	<b>40</b>
Dotations en fonds propres					40	40
<b>P131 – Création</b>	<b>10 009</b>	<b>10 009</b>	<b>30 873</b>	<b>30 873</b>	<b>32 498</b>	<b>32 498</b>
Subventions pour charges de service public			28 456	28 456	30 202	30 202
Dotations en fonds propres	2 400	2 400			2 296	2 296
Transferts	7 609	7 609				
Subventions d'investissement			2 417	2 417		
<b>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>	<b>122</b>	<b>122</b>			<b>60</b>	<b>48</b>
Dotations en fonds propres	87	87				
Transferts	35	35			60	48
<b>P363 – Compétitivité</b>	<b>578</b>	<b>578</b>				
Transferts	578	578				
<b>Total</b>	<b>10 709</b>	<b>10 709</b>	<b>30 873</b>	<b>30 873</b>	<b>32 598</b>	<b>32 586</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

En fonctionnement, sur le programme 131 « Création », l'écart de +1 746 k€ entre les crédits votés en LFI 2023 et l'exécution 2023 s'explique par les mouvements suivants :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-449 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention au titre de la contribution de l'EP à la stratégie nationale des métiers d'arts (+400 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de différentes subventions liées à la délégation de gestion soit :
  - Un complément visant à ajuster le transfert prévu au PLF 2023 à la gestion 2022 (+990 k€) ;
  - Un complément visant à couvrir des mesures catégorielles survenues en 2023 (+33 k€).
- Le versement d'une mesure exceptionnelle de trésorerie (+750 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention visant à financer une prime exceptionnelle au bénéfice des agents contractuels du ministère de la Culture, en application du décret 2023-952 du 16 octobre 2023 (+22 k€ en AE=CP).

En investissement sur ce même programme, l'écart de -121 k€ en AE=CP s'explique par l'application de la mise en réserve sur la dotation en fonds propres.

En outre, l'établissement a bénéficié d'autres financements de programmes ministériels soit :

- Une dotation en fonds propre en provenance du programme 175 « Patrimoines » dans le cadre du « Fonds du patrimoine » (+40 k€ en AE=CP) ;
- Un transfert du programme 224 « Soutien aux politiques culturelles du ministère de la Culture » au titre du projet numérique « Gédéon » (+60 k€ en AE et +48 k€ en CP).



## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	22 161	22 471	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention( transfert)	28 007 28 007	30 367 30 367
Fonctionnement autre que les charges de personnel	7 569	8 693	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		108 108	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>  <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	1 723	2 525   108
<b>Total des charges</b>	<b>29 730</b>	<b>31 164</b>	<b>Total des produits</b>	<b>29 730</b>	<b>32 891</b>
Résultat : bénéfice		1 727	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	29 730	32 891	Total : équilibre du CR	29 730	32 891

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement		1 727
Investissements	2 296	2 105	Financement de l'actif par l'État	2 296	2 353
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>2 296</b>	<b>2 105</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>2 296</b>	<b>4 080</b>
Augmentation du fonds de roulement		1 975	Diminution du fonds de roulement		

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le compte financier de l'établissement illustre un exercice particulier, marqué par l'achèvement de la transformation de l'EP.

La délégation de gestion du personnel T2 en janvier 2023 n'avait été que partiellement couverte par les crédits prévus en LFI 2023. En l'attente d'un transfert complémentaire de crédits et en l'absence de trésorerie suffisante, l'établissement avait construit un budget initial contraint, ayant vocation à être réévalué en cours d'exercice. Ainsi, l'évolution des charges pour +1 434 k€ est liée pour 990 k€ à cette sous-budgétisation initiale.

L'évolution des recettes quant à elle, pour +3 161 k€, est majoritairement liée aux financements apportés par l'État, en premier lieu desquels le complément de transfert attendu (+990 k€) et une nouvelle mesure de sécurisation de la trésorerie (+700 k€).

Cet effort de l'État permet de générer un résultat et une CAF de +1 727 k€ qui contribue largement à l'abondement du fonds de roulement de +1 975 k€. Ce dernier est ainsi porté à 4 187 k€ soit +3 916 k€ par rapport au BI, ce dernier n'intégrant alors pas les mesures exceptionnelles consenties par l'État fin 2022.

Il est à noter que l'écart entre le tableau de financement de l'État et la liasse de l'opérateur s'explique :

- Sur la « subvention pour charges de service public », par la constatation en 2023 de subventions obtenues en 2022 pour 117 k€ ;
- Sur les financements de l'actif par l'État par l'inscription de la subvention du projet Gédéon à hauteur du financement total soit 60 k€.

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
3 647	271	6 161

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	23 361	23 361	23 759	23 759
Fonctionnement	5 205	6 369	6 582	7 732
Intervention	0	0	0	0
Investissement	2 296	2 296	2 646	2 042
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>30 862</b>	<b>32 027</b>	<b>32 988</b>	<b>33 534</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>29 630</b>	<b>31 960</b>
Subvention pour charges de service public	28 007	29 802
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	60
Recettes propres	1 623	2 098
<b>Recettes fléchées</b>	<b>2 396</b>	<b>3 111</b>
Financements de l'État fléchés	2 296	2 353
Autres financements publics fléchés	0	553
Recettes propres fléchées	100	205
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>32 027</b>	<b>35 071</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>1 537</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Bâtiments et domaines	0	1 933	3 057	0	0	320	320	2 253	3 377
	0	2 310	3 352	0	0	400	305	2 710	3 657
Collections	0	1 604	1 644	0	0	1 216	1 286	2 820	2 930
	0	1 656	2 210	0	0	1 730	1 344	3 386	3 554
Fonctions supports	23 361	855	855	0	0	210	210	24 426	24 426
	23 759	1 629	1 206	0	0	129	52	25 518	25 017
Production	0	263	263	0	0	550	480	813	743
	0	67	101	0	0	386	341	453	442
Publics/programmation culturelle	0	550	550	0	0	0	0	550	550
	0	920	863	0	0	0	0	920	863
<b>Total</b>	<b>23 361</b>	<b>5 205</b>	<b>6 369</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 296</b>	<b>2 296</b>	<b>30 862</b>	<b>32 027</b>
	<b>23 759</b>	<b>6 582</b>	<b>7 732</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 646</b>	<b>2 042</b>	<b>32 988</b>	<b>33 534</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	277
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>0</b>	<b>277</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>2 515</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	679
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	1 836
<b>Total des besoins</b>	<b>0</b>	<b>2 792</b>

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
---------	------------------------	----------------------------

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>1 537</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	1 255
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>0</b>	<b>2 792</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des financements</b>	<b>0</b>	<b>2 792</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Les dépenses ont été exécutées à hauteur de 107 % en AE et 105 % en CP. On constate les évolutions suivantes :

- Les dépenses liées aux collections sont sur-exécutées de +566 k€ en AE et +624 k€ en CP (+21 %) du fait du lancement d'un chantier portant sur les collections contemporaines et l'activité soutenue du service de travaux ;
- Les dépenses liées à la production sont sous-exécutées de -360 k€ en AE et -301 k€ (-40 %) en CP du fait d'un moindre besoin en matières premières, notamment textiles ;
- Les dépenses liées aux publics sont sur-exécutées de +378 k€ en AE et +313 k€ en CP (soit +57 %) en raison du fort développement de l'activité d'accueil du public, notamment dans le cadre des deux expositions programmées ;
- Les dépenses liées aux bâtiments et aux domaines sont sur-exécutées de +457 k€ en AE et +280 k€ en CP (soit +8 %) sous l'effet du renchérissement des tarifs des prestataires et la hausse des loyers des réserves ;
- Les dépenses liées aux fonctions support sont sur-exécutées de +1 092 k€ en AE et +591 k€ en CP (+2 %), liées à l'effet des mesures salariales prises dans le secteur public et à la sous-budgétisation initiale.

Malgré l'évolution des dépenses de +2 126 k€ en AE et +1 507 k€ en CP, principalement liée au fonctionnement qui contribue pour 90 % à la hausse des CP, l'établissement parvient à dégager un excédent de +1 537 k€ par rapport au BI.

Si celui-ci est lié encore une fois aux financements complémentaires de l'État (soit +2 404 k€ au total) il est à noter un niveau record de recettes. Celles-ci s'établissent en effet à 2 303 k€, soit +580 k€ par rapport au BI et sont principalement liées à la performance de l'activité de restauration et à mettre en regard des dépenses ouvertes en cours de gestion.

La trésorerie se trouve alimentée de +2 792 k€, dont 1 255 k€ sont cependant liés à un jeu d'écriture en l'attente du décaissement de la taxe sur les salaires. La trésorerie s'établit donc à 6 161 k€ dont 1 375 k€ de crédits fléchés.

Les financements de l'État et la liasse de l'opérateur sont retracés comme tel dans les liasses de l'établissement :

- Ligne « subvention pour charges de service public » : subventions pour charges de service public hors financement du plan métier d'art ;

- Ligne « financements de l'État fléchés » : subvention d'investissement, fonds du patrimoine, financement Gédéon, subvention au titre du plan métier d'art et subventions pour les projets Crafted et Camus de 2022.

## ■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>		<b>348</b>	<b>390</b>
– sous plafond		348	337
– hors plafond			53
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>	<b>322</b>		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	322		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

En 2023, l'opérateur rémunère 337 ETPT pour un plafond de 348 ETPT, soit une sous-consommation de 11 ETPT principalement liée aux modalités de fonctionnement de l'école des arts textile. En effet, l'établissement propose une formation continue sur quatre ans, conduisant au passage du concours de techniciens d'art et à une titularisation au sein du Mobilier. Ces apprentis – positionnés hors plafond durant leurs années d'étude – ont vocation à intégrer progressivement l'établissement.